nouvelle série bimestrielle Décembre 1959 - Janvier 1960

PRESENCE AFRICAINE

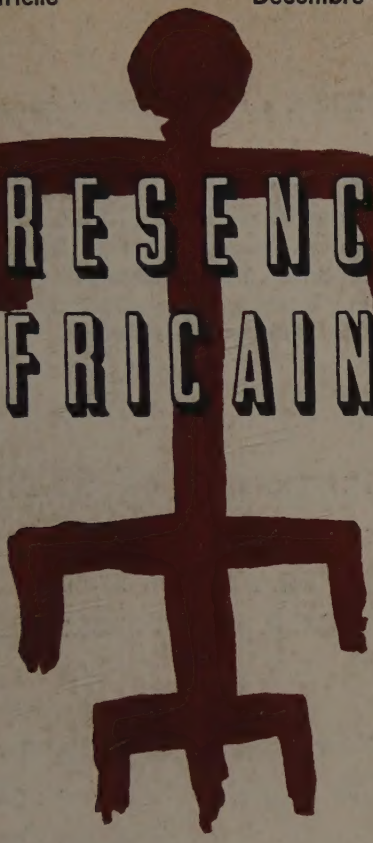

GUINEE INDEPENDANTE !

Alioune Diop	*Impressions de voyage*
J. Suret-Canale	*La Guinée dans le système colonial*
Diallo Ousmane	*Connaissance historique de la Guinée*
Georges Fischer	*La signification de l'indépendance guinéenne*
	★
Aimé Césaire	*La pensée politique de Sékou Touré*
Jacques Rabemananjara	*Variations sur le thème guinéen*
	★
David Mandessi Diop	*Autour de la réforme de l'enseignement en Guinée*
Léonard Sainville	*La presse française et la Guinée*

Vol. 29

COMITE « *Présence Africaine* »

Dr. Jean Price-Mars, L.S. Senghor, Mercer Cook, Richard Wright, René Maran, Alioune Diop, Thomas Diop, Aimé Césaire, Marcelino Dos Santos, John Holness, George Lamming, Jacques Rabemananjara, Dr. Elias, Louis T. Achille, Cheikh Anta Diop, Alexandre Biyidi, Bernard Fonlon, Albert Beville, Edouard Glissant, Edouard Andriantsilaniarivo

★

ADMINISTRATION ET REDACTION

42, rue Descartes, PARIS (5e)

Tél. : ODEon 57-69

C.C.P. PARIS 59.36.25

Nouveau tarif d'abonnements :

France et Colonies	(6 nos)	: 20 NF
Etranger	(6 nos)	: 23 NF
Abonnement de soutien	(6 nos)	: 30 NF

★

Les manuscrits ne sont pas retournés

Les opinions émises dans les articles n'engagent que leurs auteurs

★

Tous droits de traduction et reproduction réservés

PRESENCE AFRICAINE

REVUE CULTURELLE DU MONDE NOIR

NOUVELLE SERIE BIMESTRIELLE N° 29 DECEMBRE 1959-JANVIER 1960

SOMMAIRE

Alioune DIOP : Impressions de voyage 3
J. SURET-CANALE : La Guinée dans le système colonial 9
Diallo OUSMANE : Connaissance historique de la Guinée 45
Georges FISCHER : La signification de l'indépendance guinéenne 53

★

Poème de Paul NIGER 62

★

Aimé CESAIRE : La pensée politique de Sékou Touré 65
Jacques RABEMANANJARA : Variations sur le thème guinéen .. 75

★

Chants révolutionnaires guinéens 89

★

David Mandessi DIOP : Autour de la réforme de l'enseignement en Guinée 105
Léonard SAINVILLE : La presse française et la Guinée 109

★

George PADMORE n'est plus 117

★

J.R. : Discours du Général de Gaulle devant l'Assemblée Nationale du Mali 123

Alioune Diop.

Impressions de voyage

Deux grandes thèses se sont affrontées en Afrique francophone, sur la place de la culture dans la révolution africaine.

Les partisans de la première subordonnent le politique au culturel, les autres défendent la primauté du politique.

Les uns et les autres ont raison chacun dans sa perspective.

Les premiers se rattachent à une vieille tradition qui veut qu'en toute discipline ou activité humaine la raison précède et commande l'action. La même tradition réaffirmait naguère contre le subversif Jean-Paul Sartre que l'essence (1) précédait l'existence. Plusieurs siècles, en effet, de paix et de sécurité avaient permis à l'Occident de se construire, sans que jamais les fondements de son existence et de sa civilisation fussent remis en question ou troublés de l'extérieur. Il en vint à considérer que la raison, telle qu'il avait été amené à la formuler rendait compte de tout phénomène, et devait diriger le monde. La primauté de cette raison-là, aux yeux de l'Occident, n'est pas une exigence morale seulement. C'est un fait. Aussi s'est-on acheminé peu à peu vers une perspective qui élimine la politique des activités saines de l'homme moyen, pour la confier sinon l'abandonner à quelques « spécialistes » en attendant de pouvoir la bannir. La politique, pour le grand nombre, dans la civilisation occidentale, a perdu de sa dignité, et se présente sous les apparences d'un monde équivoque et malsain de basses œuvres, — un accident dans la vie civilisée, un défaut de diamant — une sorte de cancer, comme la guerre, et qu'on espère pouvoir vaincre un jour. Bien des artistes et des intellectuels grossissent le nombre de ces Européens moyens, qui s'écartent ainsi de l'action politique comme d'une maladie avilissante. La politique, pour être orthodoxe, leur semble devoir se soumettre aux normes établies par la haute culture — c'est-à-dire par des hommes qui, en général, n'ont jamais eu d'expérience politique.

L'humanisme classique a ainsi créé l'image parfaite d'un honnête homme, qui n'éprouvât jamais les rapports politiques d'une communauté à une autre. L'université, les églises, institutions de paix et de réflexion, ont garanti et favorisé cette évolution de la conscience et de la

(1) Entendez ici : raison et autorité *occidentales*, à la fois.

foi culturelle de l'Occident. Le génie, le saint, parfois même le héros, purent ainsi se passer d'expérience et de responsabilité politiques. Sans dommage.

Par contre, — (estiment les partisans de la seconde thèse, qui considèrent que l'Afrique se doit de restituer au politique son éminente dignité dans la vie et dans l'humanisme des peuples) — par contre, tous les problèmes africains y compris les culturels, aboutissent à une impasse, si l'on ne reconnaît et ne libère leur nature politique. Le but n'est pas l'indépendance politique (simple moyen, et condition nécessaire). Le but, c'est l'exercice de la souveraineté politique — cet exercice restant la fonction vitale de la dignité humaine, autant que la condition majeure de la sécurité africaine...

***

Tel est, du moins, le sentiment des dirigeants guinéens : Primauté du politique, primauté du sens politique des données de la vie, à travers l'autonomie de chaque type d'activité ou de connaissance humaines. Aujourd'hui, en ce XX^e^ siècle où notre univers se rapetisse et où l'humanité se ré-organise à la veille d'affronter les espaces interplanétaires, le politique leur paraît, par excellence, le domaine privilégié de la réflexion, pour les pays sous-développés. Il offre le seul langage approprié par lequel, dans l'immédiat, les peuples peuvent s'affronter, s'apprécier, se connaître, se reconnaître dans leur globalité fonctionnelle, dans leur personnalité.

Ce n'est pas que ces dirigeants guinéens méconnaissent ou condamnent le culturel. Celui-ci occupe, au contraire, une place de choix dans leur pensée politique. Une place plus importante que chez beaucoup d'autres leaders africains. Trop de discours politiques sont composés simplement de considérations juridiques (dans les normes du droit occidental), de questions budgétaires, ou de controverses électorales. Même nos chefs d'états indépendants admettent trop volontiers que les domaines politique et économique suffisent comme champ d'activité à leur génie. Le culturel échappe à leur initiative, non parce qu'ils seraient incapables d'en traiter, mais parce que les uns craignent d'y rencontrer les vraies dimensions de leurs grands problèmes — tandis que la foi politique des autres est trop maigre pour reconnaître le poids du culturel dans le destin de l'Afrique.

Nos guinéens, au contraire, ne connaissent à l'action politique d'autre fondement que culturel.

Décidés à loyalement servir leur peuple, à qui ils ont voué une foi entière et un amour jaloux, ils estiment que le culturel est moins objet de la politique qu'élément constitutif du politique. Car une communauté face à une autre communauté ou à l'événemeent, se détermine essentiellement comme vocation culturelle. Cette vocation exprime la plénitude de sa vigueur par l'acte politique et dans l'institution politique.

La foi culturelle des guinéens n'est pas simple adhésion aux croyances de masses irresponsables et misérables. Elle est dans les ressources et manifestations existentielles que le peuple, s'emparant de sa souveraineté,

engage pour affronter les événements et les hommes, les éprouver directement aux références les plus sûres de sa *propre* conscience (1), avant de déterminer ses options. — Ce n'est donc pas la superstition qui serait à retenir ici, mais la foi du peuple en sa *pleine dignité*, à travers l'exercice de sa responsabilité, de son initiative — cette foi se dépouillant progressivement et se construisant au feu de l'action et des épreuves.

La conscience de cette dignité, base de la personnalité africaine, se manifeste essentiellement par l'acte de souveraineté nationale. La liberté individuelle même est ici subordonnée à cette souveraineté. Ceux-là en Ocident, qui croient à la dictature, oublient-ils qu'en période de guerre, toute nation au nom de l'intérêt général, limite provisoirement et « mobilise » la liberté individuelle? Or la Guinée est effectivement mobilisée pour vêtir sa nudité, panser ses blessures, mesurer ses fragilités, et adopter un régime nécessaire à sa santé physique et morale.

La conviction fondamentale qu'elle a tirée de sa cruelle expérience coloniale est qu'elle ne peut plus se fier qu'à elle-même et à ses propres ressources. C'est l'aspect le plus révolutionnaire et le plus original sans doute de l'événement guinéen.

Cette dignité humaine par l'exercice de la responsabilité, les leaders guinéens la cultivent avec passion et veulent la présenter à l'opinion mondiale, sans intermédiaire. Ils n'ont depuis des années cherché et connu que le jugement de leur peuple, l'audience de leur peuple; ils se sont contentés d'en être les interprètes valables et les agents fidèles à l'étranger. Les dirigeants guinéens avaient sans doute besoin de cette souveraineté du peuple pour pouvoir eux-mêmes penser honnêtement et clairement. Toute conscience humaine ne trouve-t-elle pas le fondement et les références naturels de sa pensée dans l'écho que lui en renvoie sa propre communauté? Au surplus, se disent les Guinéens, à quoi servirait au peuple sa souveraineté s'il ne s'exerce à penser, juger et décider lui-même?

Dans les moindres villages donc, des conférences hebdomadaires réunissent les habitants et passent en revue, dans l'ordre, les questions internationales, les affaires africaines, les problèmes guinéans. Le Gouvernement prend soin qu'aucune de ses grandes décisions ne passent inaperçues ou non comprises du peuple.

Une loi, si généreuse et révolutionnaire soit-elle, n'est promulguée qu'une fois discutée, comprise et acceptée au niveau des moindres instances du Parti. Car le Parti, c'est la voix du peuple, c'est le peuple, le symbole de sa volonté et de sa raison. Les dirigeants le disent volontiers : « le peuple est le cerveau de notre politique ». A travers le Parti, le peuple trace progressivement sa doctrine de politique intérieure et extérieure.

Ainsi, dans ce pays, un peuple, illettré aux 8/10, s'applique à résoudre les problèmes que pose la vie moderne à un pays sous-peuplé,

---

(1) Quand nous disons : « références les plus sûres de sa *propre* conscience », nous ne pouvons oublier Pie XII recommandant de « reconnaître l'existence d'une loi de *nature* », et évoquant le « rocher infrangible du droit *naturel* ».

sous-administré, sous-équipé, sous-développé. Il estime qu'au siècle des luniks, l'irresponsabilité est la maladie mortelle des faibles.

***

Dans cet émouvant et extraordinaire attachement des dirigeants à la dignité de leur peuple, il y a comme le germe d'une doctrine nouvelle du panafricanisme qui échappera d'autant moins à l'attention qu'elle vise à restituer au peuple la parole et l'autorité. Quelle meilleure attitude pour répondre à ceux qui, se prévalant du silence de l'Afrique, concluent, non sans une secrète satisfaction, à l'incapacité africaine?

On ne comprendra rien au phénomène guinéen si l'on ne part de ce respect et de cet amour de la dignité africaine. Une dignité dont les leaders ne se contentent pas d'avoir une notion abstraite. Ils l'ont éprouvée au point d'en tirer leur système de références, et la substance de leur doctrine. D'avoir été longtemps combattus et défendus avec passion, au nom de l'idée que les masses déshéritées se font du leader et de la communauté politiques, a conduit les dirigeants guinéens à s'imprégner lentement et profondément de l'humanisme traditionnel, tout en réservant aux apports modernes un accueil généreusement ouvert. Toutefois, ces apports doivent être assimilés par le peuple avant d'être acceptés des dirigeants, sans réserve ni complexe.

Il n'est pas d'expérience politique plus africaine et plus moderne à la fois — de défenseurs plus convaincus de la personnalité africaine — d'engagements vis-à-vis du peuple plus graves, plus fervents.

***

Cette foi des dirigeants dans le peuple, cette foi du peuple en lui-même sauveront la Guinée de ses erreurs éventuelles.

La sauvera aussi une certaine noblesse — très africaine — qui se dégage des gestes, des conceptions, de la lutte. La sauvera une certaine grandeur, qui allie harmonieusement patience et labeur infatigable, générosité et fermeté implacable, spiritualité africaine et dialectique moderne. Discrètement, sur ces réunions contraignantes, austères et disciplinées de responsables guinéens, flotte comme un parfum d'espérance, de joie contenue, de jeunesse et de ferveur.

En face d'eux, l'enthousiasme des masses, souvent lyrique et délirant, le dévouement spontané et intelligent des jeunes et des femmes (que les dirigeants s'appliquent à émanciper), les initiatives du génie des paysans, l'imagination créatrice de tous, montrent que ce peuple s'est consolé de n'avoir pu accéder aux universités occidentales pour saisir le sens de sa dignité dans l'indépendance. En vérité, la Guinée est en train de révéler comment pour tout pays sous-développé, la meilleure façon de résoudre les problèmes économiques, sociaux et culturels, pourrait être de les confier d'abord à l'ardeur d'un peuple mobilisé, et attentif.

Cette Guinée pour laquelle certaines sphères d'Occident professent encore du mépris, cette Guinée, à sa naissance, livrée à l'isolement et à la nudité, cette Guinée blessée et fragile, sa foi, son courage et ses initiatives sont près de la transfigurer en un haut lieu de la dignité africaine.

***

Puisse-t-elle, sans tarder, rétablir alors ses liens naturels avec les pays voisins, afin de mieux s'offrir à la fraternité des peuples.

ALIOUNE DIOP.
20 *Septembre* 1959.

J. Suret-Canale.

La Guinée dans le système colonial

AVANT-PROPOS

Si l'on consulte les ouvrages officiels — même les plus spécialisés — on n'apprendra pas grand'chose sur ce que fut le destin de la Guinée au cours de la « période coloniale », celle qui va de la conquête à la fin de la deuxième guerre mondiale.

On y trouvera sans doute le détail des opérations militaires, les dates des colonnes, les noms de ceux qui s'y « illustrèrent »; on trouvera la date et le détail des décrets et arrêtés modifiant le statut et les frontières du Territoire, son découpage en cercles et circonscriptions; on trouvera la liste des Gouverneurs, l'éloge de leur « œuvre » et de leurs vertus, avec au besoin leur portrait, col et poitrail chamarré d'or et d'argent, lorgnon et moustache en bataille.

Mais l'homme, l'homme guinéen, celui qui peinait courbé sur la terre dans sa brousse, celui qui souffrait accablé par le fardeau le long des pistes, où est-il? Le moins qu'on puisse dire est qu'il n'apparaît guère, sinon par accident, au détour d'une page, au hasard d'une statistique, qui jette quelque lumière sur sa condition. Or c'est lui dont l'histoire nous intéresse.

Mais l'histoire est toujours celle de ceux qui l'ont écrite. La leçon ne vaut point que pour la Guinée. Le « grand Siècle » français n'a pas manqué d'écrivains, ni de mémorialistes; sur la Cour, sur les gens de condition, sur la bourgeoisie même, nous sommes assez bien informés. Par contre, l'histoire économique et sociale du XVII^e^ siècle est des plus mal connues — plus mal, a-t-on pu dire par boutade, que celle de l'Égypte des Ptolémées. Dans l'Afrique coloniale, les colonisateurs ont écrit leur histoire. L'histoire des « Indigènes » n'y avait pas sa place; ils ne comptaient pas, si ce n'est sous la rubrique « main-d'œuvre ». Ils ne comptent que depuis 1946, depuis le jour où ils ont pris l'initiative de l'histoire, s'introduisant au premier plan de la scène sans qu'on les y eût invités, faisant apparaître au jour les lézardes de l'édifice colonial vermoulu.

On comprendra dans ces conditions les limites des lignes qui vont suivre. Elles ne peuvent prétendre apporter sur ce sujet — où tout reste à faire, à entreprendre à la base — une mise au point même provisoire ;

ce sera tout au plus un essai au sens le plus strict du terme; quelques coups de sonde cherchant à percer les défauts de la cuirasse d'ignorance forgée par la colonisation.

Autre difficulté : la Guinée, création coloniale, issue d'un découpage arbitraire, se prête malaisément à une telle étude. Jusqu'à la fin de la conquête, il faut additionner les histoires séparées de régions qui étaient organiquement liées à d'autres secteurs de l'Afrique; après la conquête, la Guinée fut coulée dans le moule standard élaboré par le Ministère des Colonies; son histoire est difficilement séparable de celle de l'A. O. F. et de l' « Empire » dans son ensemble.

N'ayant pu suivre dans tous ses détails l'histoire au niveau local, n'ayant pas voulu faire à propos de la Guinée une histoire de l'Afrique coloniale française, nous nous sommes résigné à d'inévitables lacunes. Aux historiens de la Guinée indépendante, qui ont entre leurs mains les archives, et surtout la liberté de dire ce qui jusqu'ici ne pouvait point l'être, nous laisserons le soin d'apporter les contributions définitives (1).

I) *La conquête*

La Guinée « française » naquit du hasard. Aux temps de la traite des esclaves, et jusqu'au début du XIX^e^ siècle, c'étaient les Portugais et les Anglais qui « tenaient » les Rivières du Sud. D'abord les Portugais, qui donnèrent leurs noms aux estuaires « Rio Pongo », « Rio Nunez »... Mais l'interdiction de la traite (en dépit de relations prolongées avec le Brésil esclavagiste), la faiblesse du Portugal, l'abandon où étaient laissés les Africano-Portugais des forts donna à partir de 1820 l'avantage aux Anglais, solidement installés à Sierra Léone. Avec eux triomphe la traite « nouvelle manière », celle des marchandises. A cette époque, confiants dans leur supériorité maritime et commerciale, champions du libre-échange, les Anglais proposent volontiers l'abandon des colonies. Plus exactement, ils renonceraient volontiers aux leurs, sous réserve de réciprocité : ce qui leur donnerait la maîtrise réelle de toutes, comme ils ont déjà la maîtrise réelle des mers. En général, leur prudent « réalisme » ne leur fit rien lâcher au contraire : ici, pour une fois, ils furent circonvenus. Pendant que les commissions d'enquête envisageaient l'évacuation — à terme — de Sierra Léone, et que les Anglais restaient sur l'expectative en Guinée, Bouët-Willaumez, chef de la station navale d'Afrique pour S. M. Louis-Philippe, multipliait les « traités » avec les chefs du littoral. La marine de guerre s'assura ainsi des « positions maritimes », et le commerce marseillais des conditions favorables pour l'acquisition de l'huile de palme dont l'emploi en savonnerie, pour l'éclairage et comme lubrifiant se répand à partir de 1840.

---

(1) La version primitive de cet article avait été écrite à Paris au début de 1959 à partir d'une documentation imprimée. L'auteur, appelé depuis en Guinée, a pu y apporter des compléments et des précisions, en recourant aux sources fournies par les Archives Nationales de la République de Guinée.

Toutefois la compétition avec l'Angleterre se poursuivra longtemps. Le fort de Boké (construit en 1865 sur les terrains du Rio Nunez cédés à la France) fait pâle figure à côté des établissements de Freetown. Et Bayol ne signera un traité de « protectorat » avec le Fouta Djalon en 1881 qu'après s'être fait précéder de quelques mois par l'Anglais Gouldsberry...

En définitive c'est la consolidation des positions françaises sur le Haut-Niger qui assurera l'avantage à la France. Dès 1882, les Anglais « reconnaissent » les droits de la France sur les Rivières du Sud, non sans poursuivre leurs intrigues dans le haut-pays, notamment à la faveur des difficultés avec Samory. C'était de règle : les Français en faisaient autant à la même époque sur le Bas-Niger et la Bénoué. Du côté allemand, les « droits » allégués sur le Rio Pongo seront abandonnés en 1885 contre abandon par la France de ses « droits » sur Porto Seguro et Petit Popo (Anécho), sur le littoral togolais. En 1886, la frontière est rectifiée sur le Rio Cassini au bénéfice du Portugal, en échange de l'abandon par celui-ci de Ziguinchor.

L'accord de 1904 apportera la dernière « retouche », consacrant l'abandon par les Anglais des Iles de Los, contre la renonciation de la France à la Gambie...

D'abord simple « dépendance » du Sénégal, les « Rivières du Sud » n'accèderont à l'autonomie administrative qu'en 1890 : sous leur nouvelle dénomination de « Guinée française et dépendances » (décret du 17 déc. 1891) elles comprennent encore des établissements de Côte d'Ivoire et du Bénin, qui n'en seront détachés qu'en 1893.

Installé à Conakry à partir de la même date (1890), le Lieutenant-Gouverneur exerce son autorité sur quelques enclaves de souveraineté française et sur les innombrables « protectorats » de la côte, ainsi que sur le « protectorat » du Fouta Djalon.

L'intérieur (région de Dinguiraye — Empire de Samory), lorsqu'il tombera entre les mains des Français, relèvera d'abord de l'Administration militaire du Soudan. En 1895, en même temps que le Gouvernement Général de l'A. O. F. est créé, le cercle de Farana (contrôlant la frontière de Sierra Léone) est transféré du Soudan à la Guinée. Il faut attendre le décret du 17 octobre 1899 — qui rattache au Gouvernement général la Côte d'Ivoire et le Dahomey — pour voir la Guinée atteindre ses limites actuelles : la chute de Samory ayant mis fin aux opérations de grande envergure, le « grand Soudan » militaire est morcelé entre les autres colonies du groupe et la Guinée en reçoit sa part.

L'"INCIDENT" DU RIO NUNEZ

La mainmise sur le littoral (les « Rivières du Sud » proprement dites) n'avait pas présenté de difficultés majeures. L'émiettement en multiples chefferies rivales facilitait l'emprise européenne ; ce qui ne veut pas dire qu'elle s'établit sans luttes. Les intrigues incessantes visant à soutenir tel chef local contre tel autre, les rivalités entre puissances européennes (l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne poursuivant une politique d'intervention destinée, sinon à s'implanter, du moins à prendre des

gages leur permettant d'obtenir ailleurs des concessions), les dissensions entre militaires et traitants, la démoralisation qui régnait dans les petites garnisons des forts minées par les fièvres, tout favorisait la multiplication d'incidents sanglants (2).

L'une de ces « affaires » les plus tristement célèbres fut celle qui ensanglanta le Rio Nunez en 1885.

Depuis 1870, la chefferie des Nalou était disputée entre Dina Salifou, neveu du vieux chef Youra, et Bokari, chef du village de Katinou (3), l'un et l'autre « protégés » français. Le premier, soutenu par le Fouta Djalon, avait contre lui l'hostilité du commerce et celle du roi des Landouman; le second, passant pour avoir l'appui des Anglais, était tenu pour suspect par le Commandant de Boké et par l'administration de Saint-Louis. Après d'incessantes intrigues (au cours desquelles Dina fut interné à Dakar), la guerre éclate en 1884. L'administrateur De Beeckmann, affolé, et le Dr Bayol font appel à la marine : les avisos *L'Ardent* et *Le Héron* viennent mouiller au Rio Nunez en mars 1885. Vigné d'Octon a décrit en termes indignés l'horreur de la répression et les témoins les moins suspects d'anticolonialisme ont confirmé ses dires. Les deux chefs avaient arboré le drapeau tricolore et étaient venus successivement protester de leur loyalisme. Contre qui allait-on faire parler le canon? Après de longues hésitations (4), l'Administrateur civil du cercle de Boké, De Beeckmann (contre l'avis des commerçants français) fit pencher la balance contre Bokari en qui il voyait « l'homme de l'Angleterre » (5).

Plusieurs dizaines de villages sont systématiquement détruits à coups de canon, encerclés, brûlés avec leur population. Bokari, accroché au drapeau français qu'il avait hissé sur sa demeure, est abattu au canon, sa tête coupée et envoyée à son adversaire. Et l'administrateur Demougeot pouvait conclure : « On comprend mal une répression aussi impitoyable, aussi injuste et aussi inutile (6). » Cet auteur rend responsable de l'affaire le Dr Bayol (... « entre la crainte et la violence, les faibles ne

---

(2) L'atmosphère morbide et favorable à toutes les provocations qui régnait dans les postes est décrite par Vigné d'Octon dans plusieurs de ses romans (*Au pays des fétiches*, Paris, Lemerre, 1890; *Terre de mort*, Paris, Lemerre, 1892; *Journal d'un marin*, Paris, Flammarion, 1897).

Le major de la marine Vigné d'Octon revint des « Rivières » définitivement gagné à l'anticolonialisme. Député radical de Lodève de 1893 à 1906, Vigné d'Octon fut l'un des champions les plus vigoureux de l'anticolonialisme avant 1914, tant par ses interventions parlementaires que par ses livres (*La gloire du sabre*, Paris, Flammarion, 1900; *Les crimes coloniaux de la IIe République*, Paris, 1911).

(3) On trouve encore les graphies « Catonou » et « Katenou ».

(4) Cf. Vigné d'Octon, *Journal d'un marin*, Paris, Flammarion, 1897, et André Arcin, *Histoire de la Guinée française*, Paris, Challamel, 1911.

(5) Vigné d'Octon décrit ainsi De Beeckmann (qui s' « illustrera » par la suite au Dahomey) : «... boulevardier décavé qu'un ami influent a repêché et expédié à la côte d'Afrique, brodé et chamarré sur toutes les coutures; il est aussi terrible que petit, ne parle que mitraille, vengeance, châtiment exemplaire. » (*Op. cit.*, p. 254).

(6) A. Demougeot, *Histoire du Nunez* (Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'A. O. F., XXI, 2, avril-juin 1938, p. 263).

connaissent pas de milieu »), mais on comprend mal que dans ces conditions le médecin de la marine Vigné d'Octon ait dédié à son collègue Bayol l'ouvrage où il dénonce le crime. En tout cas on peut conclure avec le très colonialiste André Arcin (préfacé par le non moins colonialiste Chailley-Bert) : « comme jadis à Varsovie, la paix régna au Nunez, sur les décombres fumants et les cadavres » (7). Ainsi s'établit la « paix française » que l'honnête Richard Molard (avec tant d'auteurs officiels ou mal informés) exaltait si imprudemment dans son « A. O. F. » (8).

LA CONQUÊTE DU FOUTA-DJALON

La conquête du Fouta Djalon ne rencontra guère plus d'obstacles. C'est ici l'occasion de se poser une question : Comment l'État du Fouta-Djalon, l'un des plus anciens de l'Afrique Noire et l'un des plus évolués, ne put-il opposer aucune résistance sérieuse à la conquête, alors que d'autres aussi anciens (sinon plus, comme le Dahomey) ou beaucoup plus récents (les Empires d'Ahmadou et de Samory) opposèrent la résistance que l'on sait? Nous n'avons pas ici la prétention d'y répondre : nous nous contenterons d'avancer quelques hypothèses.

La faiblesse de l'État du Fouta-Djalon s'explique probablement par son caractère féodal (qui rendait difficile l'organisation d'une résistance nationale) en même temps que par la persistance des institutions gentilices, obstacle à toute autorité centrale réelle. Dans chaque paroisse comme dans chaque province, tout comme au sommet de la confédération, l'ordre résultait moins de l'exercice d'une autorité véritable que de l'équilibre (instable) entre les forces des familles rivales. La constitution bicéphale avec l'alternance de deux ans en deux ans au pouvoir de l'Almamy de la branche « Soria » et de l'Almamy de la branche « Alfaya », source de guerres civiles incessantes, la faiblesse du pouvoir entretenue par l'oligarchie des grands Électeurs ôtaient au Fouta toute force de résistance. Le conquérant eut beau jeu d'exciter les rivalités entre prétendants, pour

---

(7) *Op. cit.*, p. 402. Quant à Dinah Salifou, il connut le sort de nombreux « vainqueurs » alliés de la cause française : après avoir eu l'honneur d'une exhibition à l'exposition Universelle de 1899 à Paris, il fut purement et simplement déposé l'année suivante; il fut expédié à Saint-Louis sous prétexte d'aller chercher des renforts contre les Diola qui avaient attaqué son territoire : « Il pourra les attendre longtemps », notait dans son rapport l'administrateur du Nunez, Opigez, auteur de cette opération. Au bout de quelques mois, on lui fit savoir que son retour était exclu, on lui réduisit sa pension des cinq sixièmes et il mourut dans la misère. (Cf. archives Nationales de la République de Guinée. 1 E 15 et 1 E 22, ainsi que Dr Méo : Études sur le Rio Nunez. Bulletin de la Commission d'Études historiques et scientifiques de l'A. O. F., 1919, nº 3, pp. 281-317 et nº 4, pp. 341-369).

(8) On a reproché à l'auteur de ces lignes d'avoir, dans un ouvrage récent « monté en épingle » l'affaire Voulet Chanoine et ses atrocités. Cette affaire aurait-elle été « hors série » et nullement caractéristique des méthodes de la conquête? C'est à mon avis le contraire qui est vrai. L'aspect « hors série » de l'affaire Voulet, c'est qu'elle aboutit au meurtre d'un colonel français et que les atrocités qu'elle comporta furent ainsi portées à la connaissance du public. Pour le reste, elle fut absolument « dans la norme » et l' « incident du Nunez » en apporte ici la confirmation.

confisquer finalement le pouvoir sans effort. A notre sens, la faiblesse de l'État du Fouta-Djalon tient à ce qu'il n'avait pratiquement pas évolué depuis le XVIII^e siècle, alors que l'État dahoméen, par exemple, avait jusqu'à la fin du XIX^e siècle considérablement évolué, s'adaptant au moins partiellement aux nécessités nouvelles.

C'est sous le signe de la « négociation pacifique » que le Dr Bayol, chargé de prévenir l'implantation anglaise par la signature de « traités de protectorat », conclut l'accord du 5 juillet 1881 avec l'Almamy Ibrahima Sori.

Accord de protectorat aux yeux de l'Europe (il s'agissait alors, à la veille des accords de Berlin, de prendre le maximum de gages), certainement pas aux yeux de l'Almamy puisque le tributaire, dans ce traité, était le Gouvernement français : celui-ci, contre des avantages commerciaux (et la garantie que les commerçants européens ne seraient soumis qu'au paiement de droits fixes), accordait une rente annuelle de 3 000 francs aux deux almamys, une rente de 1 500 francs à deux chefs de diwal (provinces). Dans le préambule, l'Almamy proclamait avec une belle confiance :

« Le Fouta-Djalon, qu'une longue et vieille amitié unit à la France sachant que le peuple français ne cherche pas à étendre ses possessions en Afrique, mais bien des relations amicales destinées à fournir les échanges commerciaux; connaissant depuis longtemps que les Français ne s'immiscent jamais dans les affaires particulières de leurs alliés », etc. (9).

Un aventurier mégalomane, Aimé Olivier, soi-disant comte de Sanderval (10), hanté par l'idée de se constituer un « royaume » africain (il érigea en « royaume de Kahel » des terres que lui avait concédées l'Almamy et entreprit la frappe de monnaies) avait contribué à la réussite de la transaction grâce à ses bonnes relations avec l'Almany.

Tant que la guerre se poursuivit au Soudan, l'exercice du « protectorat » fut maintenu dans des limites prudentes. Après les traités de Bissandougou (avec Samory) et de Gouri (avec Ahmadou) et la construction du fort de Siguiri (1887-1888), Galliéni se crut assez fort pour resserrer les cordons de la bourse (ce qui était bien dans sa manière). La mission Audéoud avait réalisé la jonction Conakry-littoral, en passant par Timbo, et on pouvait croire le Fouta désormais « isolé ».

La Convention Galliéni du 30 mars 1888, tout en renouvelant l' « engagement de non-immixtion dans les affaires intérieures » du Fouta, imposait la suppression des rentes et la suppression des droits imposés aux commerçants... La guerre ayant repris avec Ahmadou et Samory, on jugea politique d'annuler la Convention et de reprendre le service des rentes. La guerre de succession ouverte en 1889 à la mort de l'almamy de

---

(9) E. Rouard de Card, *Les traités de protectorat conclus par la France en Afrique* (1870-1895), Paris, Pedone, 1897.

(10) Olivier était son nom de famille; le titre de « Comte de Sanderval », un titre portugais obtenu contre la cession à la Guinée portugaise de droits qu'il avait acquis dans la région. Il avait en effet débuté comme gérant du comptoir de la maison Pastré de Marseille à Bolama. (Archives Nationales de la République de Guinée, 1 E 27).

la branche « Soria » favorisa le renforcement de l'autorité française, désormais représentée sur place (à partir de 1890) par le Lieutenant-Gouverneur siégeant à Conakry. On attendra toutefois la « pacification » du Soudan (Ahmadou rejeté vers le nord, Samory vers les confins forestiers de l'est) pour passer à une nouvelle étape. L'almamy Bokar Biro ayant refusé de céder son poste à l'expiration de son mandat et repris Timbo, le prétexte est trouvé pour une intervention : avec l'appui des chefs du clan Alfaya (qu'on accusera plus tard, pour s'en débarrasser, d'avoir « conspiré » avec Samory), avec l'appui de l' « armée » d'Olivier de Sanderval (qui sera, lui aussi, éliminé une fois devenu inutile et gênant (il passera le restant de ses jours à gémir sur l' « ingratitude » de l'administration française à son égard), les colonnes françaises occupent Timbo en novembre 1896. Bokar Biro, battu à Porédaka, sera tué par ses adversaires quelques semaines plus tard (janv. 1897). Un nouveau « traité de protectorat », signé le 6 février 1897, stipule :

Article 2. — La France s'engage à respecter la constitution actuelle du Fouta-Djalon. Cette constitution fonctionnera sous l'autorité du Gouverneur de la Guinée (*sic!*) et sous le contrôle direct d'un fonctionnaire français qui prendra le titre de Résident du Fouta-Djalon.

Article 3. — Les almamys actuellement nommés et reconnus exerceront alternativement le pouvoir conformément à la constitution du Fouta-Djalon.

De fait, c'était l'annexion. Ce « chiffon de papier » (11) fut respecté encore moins longtemps que le précédent. Dès 1897, l'Almany Oumarou Bademba, qui avait été élu à la place de Bokar Biro, est déposé et remplacé. Son successeur Baba Alimou reçoit un domaine réduit à trois « diwé » (provinces), les autres, comme déjà le Labé, étant proclamées « indépendantes », c'est-à-dire placées sous le contrôle direct de l'administration française. A sa mort, en 1906, le Fouta-Djalon fut « partagé » entre deux Almamys, sous prétexte de substituer à l'alternance des deux familles Alfaya et Soriya leur règne conjoint. Par la même occasion, les Almamys étaient réduits, du point de vue politique, au rang de « chefs de province », ne conservant par ailleurs que leurs « pouvoirs religieux ». Le rapport officiel de 1906 y reconnaissait sans ambages la consécration du système politique adopté par l'administration coloniale, « suppression progressive des grands chefs et morcellement de leur autorité » (12). En 1912 enfin, les anciennes provinces (Ditinn et Timbo) furent savamment dépecées et les Almamys réduits au rang de chefs de canton. L'Almamy de Timbo, Bokar Biro, était transplanté

(11) Le terme fut employé par le Secrétaire d'État aux Colonies Étienne à la Chambre des Députés (à propos du traité conclu avec Ahmadou par Galliéni) bien avant d'avoir été prêté (d'ailleurs indûment) au Chancelier allemand Bethmann-Hollweg.

(12) Rapport d'ensemble sur la situation générale de la Guinée française en 1906. Conakry, Imprimerie Ternaux, s.d., 1907, cf. également P. Marty, l'Islam en Guinée, E. Leroux, 1921.

en marge de son ancien domaine, en qualité de chef de canton de Dabola.

Les chefs « traditonnels » ou imposés ne devaient plus causer par la suite de soucis sérieux à l'administration coloniale. L'historiographie officielle mentionne « les deux alertes de 1905 et 1911 dues à l'agitation de l'Alfa Yaya et de quelques marabouts xénophobes » (13). Cette « agitation » relève de la mythologie. Qu'il y ait eu chez les chefs féodaux du Fouta-Djalon du mécontentement, de l'amertume face aux procédés de l'administration française, c'est sûr : de réelles tentatives de résistance, il ne semble y en avoir eu jamais. Pris entre leurs sujets et le conquérant, ils n'avaient ni les moyens, ni le désir d'en venir là. Selon A. Demougeot (14), Alfa Yaya, chef du diwal (province) de Labé, mécontent de l'accord de délimitation franco-portugais qui lui enlevait (pour les faire passer en Guinée portugaise) une partie de ses terres, aurait menacé de se révolter; à la suite de quoi, un arrêté du Gouverneur général Roume en date du 23 novembre 1905 le destitua et le fit interner pour cinq ans au Dahomey. La version d'André Arcin (*op. cit.*), confirmée par les archives, est toute différente. Au lendemain de la conquête, Alfa Yaya avait été l'un des plus sûrs soutiens des Français; il avait été l'âme de la conspiration ourdie contre l'Almamy Bokar Biro. C'est l'administrateur Noirot qui avait fait sa fortune : dans une lettre du 6 avril 1898 adressée au Gouverneur Ballay (15), il rappelle qu'il a été de tout temps l'ami des Français, promet de se conformer à tous les ordres du Gouverneur et d'assurer la rentrée intégrale de l'impôt. En contrepartie, il demande à être placé au-dessus des autres chefs du Fouta, qui ont été en guerre contre les Français. Jusqu'en 1904, Yaya est l'un des plus fermes appuis du Gouvernement. Mais en 1904, le Gouverneur Cousturier est « limogé » et remplacé par le Gouverneur Frézouls, ceci dans le cadre de rivalités politiques purement françaises. Pour ce dernier, il s'agit de démontrer les « fautes » de son prédécesseur : par une « habile manœuvre » (selon les termes du journal l'*A. O. F.* du 11 févr. 1911), il attire Alfa Yaya à Conakry; celui-ci s'y rend en toute confiance avec sa suite, s'attendant à une réception officielle, et y est aussitôt arrêté et embarqué. Un des résultats de cette manœuvre fut, selon Arcin, que les chefs du Fouta s'abstinrent désormais prudemment de se rendre à Conakry. Demougeot note que l'arrestation de Yaya provoqua une vive indignation dans le peuple.

A ce sujet, un observateur européen écrivait : « Parmi les actes qui « excitent la réprobation universelle et déshonorent ceux qui les commettent », pour emprunter les propres expressions de M. le Ministre des Colonies, dans ses récentes instructions au Commissaire général du Congo, il importe de comprendre les manquements à la parole donnée,

---

(13) J. Richard-Molard, *Afrique Occidentale Française*, Paris, Berger-Levrault, 1948, p. 144.

(14) A. Demougeot, *Notes sur l'organisation politique et administrative du Labé*, Dakar, I. F. A. N., 1944.

(15) Original : Archives Nationales de la République de Guinée. 1 E 7, pièce 1.

l'absence de loyauté dans les relations de certains représentants du gouvernement vis-à-vis des indigènes, leurs administrés... Tel se présente au public impartial le guet-apens qui a mis fin au pouvoir de l'ancien roi du Labé, Alpha Yaya, lequel avait cependant bien fidèlement aidé le gouvernement français à prendre possession, presque sans coup férir, du Fouta-Djalon. On sait que, convoqué à Conakry, il y a quelques mois, pour un palabre, Alpha Yaya tranquille et confiant comme un homme qui n'a rien à se reprocher, entreprit avec une escorte d'honneur un voyage coûteux de plusieurs semaines pour répondre à l'appel du représentant de la France et qu'en sortant du gouvernement il fut appréhendé, embarqué pour Dakar, puis déporté au Dahomey » (16).

Son fils Modi-Aguibou fut bientôt arrêté à son tour. « Le premier novembre 1905, il osa même tirer son sabre contre le commis des affaires indigènes Proust. Aussitôt arrêté, il passa en jugement et fut condamné à deux années d'emprisonnement. Il n'est pas impossible que cet incident ait été grossi pour les besoins de la cause (17). » A consulter les Archives, on s'aperçoit que non seulement ce n'est pas impossible mais que l'incident a été monté de toutes pièces. Averti de l'arrestation de son père, Aguibou s'effraie et songe à fuir en Guinée Portugaise. Le Gouverneur croit habile de lui faire transmettre un télégramme signé Alfa Yaya lui enjoignant de se rendre à Conakry... L'Administrateur adjoint de Labé, Tallerie, estime que cette manœuvre est dangereuse : sous prétexte de partir pour Conakry, Aguibou va s'enfuir (avec ses gens et ses troupeaux, et une partie au moins des gens et des biens d'Alfa Yaya). Il faut sous un prétexte quelconque l'arrêter avant son départ. Tallerie invite donc Aguibou à se rendre au poste sous couleur de l'entretenir de son voyage à Conakry; il met tant d'insistance lors de l'entrevue à le prier de déposer son sabre qu'Aguibou croit son arrestation imminente; effrayé, il s'enfuit en tirant son sabre. Il est aussitôt ceinturé, arrêté et inculpé de « rébellion à main armée envers les agents de l'autorité » (art. 212 du Code pénal).

Dans un rapport du 27 décembre 1905, l'administrateur de Timbo, Louis Giraut, constate qu'à « aucun moment (d'après les dépositions), Aguibou n'a tiré son sabre avec l'intention de frapper ou le Commandant de Cercle ou un européen quelconque »... Et il conclut : « Que reste-t-il donc des inculpations portées contre Aguibou? Rien. » Ce qui ne l'empêchait pas, un mois plus tard, statuant en tant que « Juge de paix à compétence étendue », d'infliger deux ans d'emprisonnement à Aguibou pour un délit qu'il avait lui-même reconnu comme inexistant (18)... La raison d'État coloniale avait prévalu!

De retour en Guinée avec son fils Aguibou, en 1910, Alfa Yaya aurait avec ses partisans « tenu des conciliabules mystérieux » et « cherché à provoquer des troubles » (Demougeot).

Ici encore les archives montrent l'inanité de ces prétendus « complots »; sur la foi des promesses du Gouverneur général, Alfa Yaya

(16) M. Crespin. Alpha Yaya et M. Frézouls. Revue Indigène, 1906, n° 2, pp. 45-46.

(17) A. Demougeot, *op. cit.*, p. 51.

(18) Archives Nationales de la République de Guinée, 1 E 2.

croyait être remis en possession de ses biens et être réintégré dans ses anciens pouvoirs.

Les contacts pris à son arrivée à Conakry n'avaient d'autre but que de préparer sa réinstallation à Labé, et ses intentions étaient si peu secrètes qu'il les avait exprimées dans une lettre au Gouverneur, dans laquelle il demandait à pouvoir remplacer par des hommes à lui les chefs en exercice dans la province...

Il fut à nouveau arrêté à Conakry, avec son fils Aguibou, le 11 février 1911, et cette fois interné à Port-Étienne, connu pour son efficacité comme « guillotine sèche » pour chefs africains. Il y mourut l'année suivante, victime de rivalités politico-administratives entre clans de fonctionnaires coloniaux, et surtout de la mise en application désormais systématique de la politique d'administration directe. Tirant les enseignements de l'affaire, la « Revue Indigène » notait : « Ce n'est pas là un simple fait divers; cette condamnation d'Alfa Yaya et de ses partisans a une profonde signification politique... Il faut rompre sans hésiter avec les hauts commandements, immoraux si le chef désigné n'est pas pris dans le pays même, dangereux s'il a au contraire de profondes racines dans le pays qu'il est chargé d'administrer » (19).

L'affaire du « Ouali de Goumba », que vise l'allusion aux « marabouts xénophobes », est du même ordre. Tierno Aliou, dit le Ouali de Goumba, était un vieux marabout âgé de plus de 80 ans; sa science et sa piété lui avaient valu une grande autorité, bien qu'il n'appartînt pas aux dynasties régnantes. Il s'était montré un auxiliaire fidèle de l'Administration française, y compris par un paiement exact des impôts. Sur le bruit que des musulmans annonçaient la venue d'un Mahdi qui mettrait fin aux impôts prélevés par les Français, et bien que ces mêmes rapports indiquassent que le Ouali avait calmé l'effervescence en renvoyant, sans la démentir, cette perspective à une échéance lointaine, son arrestation est décidée : mais l'opération est manquée; la population se mobilise pour empêcher l'arrestation; deux officiers français et 14 tirailleurs sont tués (30 mars 1911).

Le résultat fut l'envoi d'une colonne dont le bilan d'activité est ainsi résumé :

1° Incendie de toutes les cases rencontrées sur son passage ainsi que des approvisionnements qui s'y trouvaient.

2° Prise d'importants troupeaux de bœufs, de vaches et de génisses.

3° Affranchissement de nombreux captifs (20).

Extradé de Sierra Leone où il s'était réfugié, condamné à mort, le Ouali mourut au pénitencier de Fotoba le 3 avril 1912.

---

(19) G. Teullière. Alfa Yaya et la politique indigène. Revue Indigène, 1911, pp. 615-620.

(20) Rapport de l'Administrateur commandant le cercle de Kindia en date du 15 mai 1911. Archives Nationales de la République de Guinée, 1 E 3.

Cette affaire a été longuement étudiée par Mlle Verdat (*Études Guinéennes*, n° 3, 1949, pp. 3-66) : mais l'auteur est resté partagé entre l'objectivité scientifique et l'optique coloniale traditionnelle, d'où des contradictions visibles.

LA LUTTE CONTRE SAMORY

Dans les régions ex-soudanaises, on ne peut, nous l'avons dit, dissocier le Territoire incorporé à la Guinée des grands ensembles dont il dépendait. C'est d'abord Dinguiraye, la vieille forteresse des Toucouleurs, base de départ d'El Hadj Omar : elle avait été confiée par Ahmadou à son frère Aguibou. Ce dernier ne suivit pas l'attitude de résistance de son frère. Il crut habile de jouer la carte française contre lui et en fut piètrement récompensé : dès la chute de Nioro (1891), il se voit « transféré » d'autorité de Dinguiraye à Bandiagara (qui reste à conquérir). Il suit les troupes d'Archinard dans la conquête du Soudan nigérien, s'efforçant vainement d'empêcher le sac de Djenné. Intronisé « Roi » du Macina par les troupes françaises, il ne conservera pas longtemps sa nouvelle couronne : dès 1902, il est « mis à la retraite d'office » et son royaume est soumis à l'administration directe.

Au delà du Tinkisso, avec l'Empire du Ouassoulou, nous abordons un autre domaine et un autre homme : Samory. C'est un État nouveau, constitué entre 1870 et 1875 par un homme nouveau, Samory Touré, que Péroz appellera le « Bonaparte du Soudan ». Rassemblant sous sa tutelle de petits États jadis indépendants, l'Empire du Ouassoulou a pour voisins l'Empire Toucouleur au nord-ouest, le Fouta-Djalon à l'ouest, le royaume de Kénédougou (Sikasso) vers l'est, les confins forestiers de la Sierra-Léone et du Libéria au sud. A quelques prolongements près (dans l'actuel Soudan et en Côte d'Ivoire), l'Empire de Samory se trouve compris dans la partie du Soudan transférée à la Guinée en 1899.

Nul n'a été plus calomnié que Samory. L'historiographie coloniale française en a fait « Samory le Sanglant » (21), un monstre, un nouvel Attila. Les manuels scolaires n'ont cessé de reprendre cette image d'Épinal, poussée au grotesque : ainsi de ce manuel (dont nous nous abstiendrons de citer l'auteur, par charité) qui le décrivait se frottant « rageusement » les dents de petits morceaux de bois et y voyait un signe non équivoque de sa « férocité »... (22).

Il ne s'agit pas, à l'inverse, d'idéaliser Samory : c'était un homme de son temps, issu de la société où il était né; c'était un homme de guerre et il n'y a pas de guerre « humaine ».

Cela dit, il valait cent fois, moralement parlant, les Galliéni, les Archinard et les Voulet. Face à des hommes prêts à tous les mensonges et à tous les crimes, par arrivisme, amour de la « gloire » et des galons, il fut jusqu'à la fin un *homme d'honneur*, respectant les règles morales qui étaient celles de son temps et de son peuple. Dès 1889, Péroz écrivait : « Il n'est pas indifférent de noter que, dans tout le Soudan occidental, nous (les Français) avons, de ce point de vue (le respect de la parole

---

(21) Titre de la compilation du général Duboc (Paris, SFELT, 1947).

(22) L'auteur avait sans doute des excuses : il avait bien dû recopier cela quelque part !

donnée), une réputation détestable, qui ne le cède en rien à celle que nous attribuons à l'Almamy Samory. Il est cependant à constater, au contraire, que ses plus mortels ennemis eux-mêmes sont unanimes à reconnaître qu'il n'a jamais violé la parole donnée » (23). Et Delafosse reconnaîtra : « La trahison n'était pas dans ses habitudes » (24). Mais, dès 1889, la légende intéressée était créée... Samory, pour l'opinion française devait être un barbare, un fourbe, ce qui justifiait à l'avance contre lui toutes les cruautés et toutes les fourberies! Il en fut ainsi de tous les héros de la résistance à la conquête coloniale. Par sa seule attitude de résistance, Samory eût mérité de prendre l'une des premières places parmi les combattants de l'indépendance africaine. L'un des paradoxes de son destin, c'est que les hommages les plus éclatants rendus à son caractère, à ses capacités d'homme d'État et de stratège, viennent de ses adversaires eux-mêmes... Péroz, Baratier, Galliéni. Mais l'histoire vulgarisée à l'intention du grand public et des écoles a systématiquement voué ces témoignages à l'oubli.

De l'homme, Péroz trace ce portrait : « Ensemble ascétique, regard vif par moments mais généralement voilé, air fin et doux. Le menton fort et carré indique chez lui une volonté peu commune... » (25). « Il est fort simplement vêtu : des bottes mauresques, un turban noir, un caftan de couleur foncée sous lequel se cache un boubou blanc. Sa coiffure, sorte de diadème en or fin ciselé et un collier du même métal sont les seuls insignes décelant son rang » (26).

Il rapporte la tradition qui le montre, modeste colporteur, se faisant soldat de métier par amour filial, pour obtenir la liberté de sa mère captive. Propagande, a-t-on dit : c'est bien peu probable. Si Samory avait voulu faire circuler des légendes sur son compte, il n'aurait pas choisi un épisode qui rappelait la modestie de ses origines; et il y avait du temps où Péroz était à Bissandougou trop de témoins vivants des débuts de Samory pour qu'il fût possible d'altérer beaucoup la réalité.

Le même Péroz souligne les côtés positifs de son œuvre. Il a rassemblé sous son autorité de multiples États ou chefferies « continuellement armés les uns contre les autres par l'irrésistible passion de s'enlever réciproquement quelques captifs, tantôt vaincus et décimés, tantôt vainqueurs mais affaiblis par les combats »... « Ils (ces États) étaient menacés d'un dépeuplement complet lorsque la main vigoureuse de l'Almamy, les groupant en un seul royaume et leur donnant la communauté des intérêts, a arrêté le cours de ces guerres perpétuelles et leur a ouvert une ère de prospérité relativement grande » (27).

---

(23) E. Péroz, *Au Soudan français*, Paris, Calmann-Lévy, 1889, p. 348.

(24) Histoire des Colonies françaises, sous la direction de Gabriel Hanotaux et Alfred Martineau, t. IV, *A.O.F.* par Maurice Delafosse, p. 219.

(25) Péroz, *Le Tour du Monde*, 1er semestre, 1890, p. 360.

(26) Péroz, *Au Soudan français*, Paris, Calmann-Lévy, 1889, p. 357.

(27) E. Peroz : *L'Empire de l'Almamy-Emir Samory ou Empire de Ouassoulou*. Besançon, Imprimerie Dodivers, 1888 (Extraits des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs).

Maître d'une grande ville, Kankan, Samory a préféré établir sa capitale au voisinage de son pays natal, à Bissandougou :

Péroz y admire un « air de bien-être » et, « même en dehors du palais proprement dit, une grande recherche d'un confort relatif et une exquise propreté » (28). Il nous décrit encore la place ombragée où « tous les vendredis, en sortant de la mosquée, l'Almamy-Émir vient entendre les réclamations ou les doléances de ses sujets venus des parties même les plus éloignées de son Empire »... Et il conclut : « En un mot, vu à distance, Bissandougou a plutôt l'aspect frais et riant d'une vaste colonie agricole que de la résidence du chef redouté d'un vaste empire. » (29) Divisé en 162 cantons regroupés en 10 Gouvernements, l'Empire du Ouassoulou est exactement administré : en dehors de la justice, rendue, à la manière de saint Louis (30), chaque gouvernement avait à sa tête un parent ou compagnon de Samory, assisté d'un chef de guerre (Kélétigui) et d'un chef religieux. Cantons et Gouvernements réunissaient autant que possible groupes ethniques et familiaux jadis opposés, afin d'effacer au maximum le souvenir des anciennes dissensions.

Les charges qu'il imposait à son peuple étaient modérées : le colonel Baratier écrit à ce sujet : « Au point de vue financier, il exige peu de son peuple. Il force chaque village à cultiver un champ à son profit; il perçoit la dîme sur l'or » (31).

Le pays était à peine islaminé : Samory voulut imposer partout l'Islam et prit le titre religieux d'Almamy. Il n'avait pas la science d'Ahmadou, mais n'était pas l'ignorant que la légende coloniale a décrit. Sa piété était sincère : partout où il passa, il fit détruire les fétiches et construire des mosquées. « Il prescrit au plus grand nombre, et à tous les chefs sans exception, l'envoi de leurs fils à l'école. De fortes amendes rappellent au besoin à l'obéissance ceux qui ne se conforment pas à ses ordres » (32). Le cas échéant, il interroge lui-même les élèves, pour vérifier leurs connaissances... Aux manières de Saint-Louis, Samory réunit celles de Charlemagne!

L'armée était remarquablement organisée. Elle comprenait 7 puis 10 corps (correspondant aux dix gouvernements), stationnés aux frontières, à quoi s'ajoutait une réserve mobile d'élite à Bissandougou.

Chaque corps comprend un noyau permanent de soldats de métier (d'origine servile, comme dans tous les États africains) « sofas » et « bilakoros » (élèves-soldats). En cas de guerre, il s'y ajoute les milices populaires constituant les réserves. Les troupes portaient l'uniforme (bonnet, veste et pantalon jaune serré à la cheville); les ateliers militaires avec

---

(28) E. Péroz, o. c.

(29) E. Péroz, o. c.

(30) Je sais bien que d'aucuns vont se gausser ou s'indigner du rapprochement. Pourtant saint Louis était un saint à la mode de son temps, pour qui « les laïques, quand ils entendent mal parler de la loi chrétienne, ne doivent la défendre sinon l'épée à la main qu'ils doivent enfoncer dans le ventre du contradicteur autant qu'elle y peut entrer » (Joinville, *Histoire de saint Louis*, Ed. de Wailly 53).

(31) Baratier, *Samory*, Revue indigène, 1910, n° 53, p. 513.

(32) Baratier, *A travers l'Afrique*, Paris, Perrin, 1912, p. 65.

leurs forgerons, étaient capables non seulement de réparer, mais de fabriquer de toutes pièces (à l'échelle artisanale évidemment) des fusils à tir rapide (Gras).

Avant 1891, Samory avait démontré ses talents administratifs. Mais ses talents militaires, dont il n'avait eu à faire preuve que contre les petites chefferies du plateau Mandé, n'étaient pas encore hors de contestation. Il avait réussi à constituer son Empire autant par l'incapacité de ses adversaires que par son courage, « presque sans tirer un coup de feu » (33). La seule entreprise militaire de grande envergure qu'il eût entreprise, la campagne contre Tiéba (Siège de Sikasso), s'était soldée par un échec et pouvait faire douter de ses aptitudes militaires. Baratier note à ce sujet : « (En 1891) nul au Soudan ne savait de quoi Samory était capable. Tous étaient convaincus du succès d'une attaque brusquée : on surprendrait le sultan, en quelques semaines on en viendrait à bout presque sans résistance » (33 *a*). Archinard, qui venait d'abattre Ahmadou, pensait « liquider » Samory en une, au plus deux campagnes. Or ce n'est pas quelques semaines, c'est sept ans que durera la résistance de Samory (1891-1898).

« Il n'est pas exagéré de dire, écrira Baratier, que Samory s'est montré supérieur à tous les chefs noirs qui ont été nos adversaires sur le continent africain. Il est le seul ayant fait preuve des qualités caractérisant un chef de peuple, un stratège et même un politique. Conducteur d'hommes en tout cas il le fut, possédant l'audace, l'énergie, l'esprit de suite et de prévision, et par dessus tout une ténacité irréductible, inaccessible au découragement » (33 *b*).

Son mérite fut d'adapter ses méthodes aux moyens qu'il pouvait mettre en œuvre. Sur Ahmadou, il avait l'avantage de disposer d'un certain nombre de fusils à tir rapide, fournis par les traitants français du Sénégal ou anglais de Sierra Léone. Mais il n'en avait pas suffisamment pour équiper toute son armée, et, pas plus qu'Ahmadou, il ne disposait de la moindre artillerie.

Il sait par expérience que les « tatas » fortifiés ne peuvent résister au canon. S'enfermer dans une enceinte, c'est se vouer à l'écrasement. Il va donc employer la tactique de la terre brûlée : faire le vide devant les français, tout en les harcelant sans trêve, revenir après le passage des colonnes. « C'est ici, poursuit Baratier, que se manifeste l'esprit de prévision en même temps que le génie stratégique de Samory. Pendant que tous les guerriers armés de fusils à tir rapide lutteront contre nous, reculerons pied à pied, les troupes pourvues seulement de fusils à piston ou de chassepots seront fractionnées en deux groupes ayant chacun leur emploi. Le premier de ces groupes aura la garde et la conduite des populations, le deuxième conquerra vers l'Est des territoires qui referont au Sultan (Samory) un Empire vers lequel sera dirigé l'exode. Cette organisation de ses forces en trois groupes : de défense du territoire, d'évacuation et de conquête extérieure, lui permettra d'accomplir une

(33) E. Peroz, *op. cit.*

(33 *a*) Baratier, *A travers l'Afrique*, p. 71.

(33 *b*) Baratier, *op. cit.*

chose unique dans l'histoire : pendant sept ans son peuple changera chaque année de pays, s'enfoncera vers l'Est dans des régions nouvelles, mais déjà soumises et organisées, sans laisser au vainqueur un vieillard ni un grain de mil ».

Si la supériorité matérielle de l'adversaire ne laissait pas de doute sur l'issue du combat, on doit reconnaître que Samory mit en œuvre avec une extraordinaire intelligence tous les moyens dont il disposait pour prolonger la résistance jusqu'aux limites du possible.

Dans un précédent travail (33 *c*), nous avions cru voir la principale faiblesse de Samory dans sa politique : il n'aurait pas compris, ou aurait compris trop tard, la nécessité d'un front commun de résistance africaine. De ce point de vue, sa campagne contre Tiéba, dans laquelle il usa inutilement ses forces, fut incontestablement une erreur. Mais il semble bien que dès 1891, il ait compris le danger. Contrairement à ce que nous avions cru pouvoir affirmer, il avait dès ce moment offert son alliance et son concours à Ahmadou. C'est ce dernier qui, par orgueil, le refusa. Samory fit preuve d'incontestables talents de diplomate, s'efforçant de jouer sur les oppositions entre impérialismes français et anglais, négociant des alliances jusque dans les régions côtières de la Guinée occupées depuis longtemps par les Français...

Que reste-t-il après cela du portrait méprisant (le seul retenu par l'historiographie scolaire) que Binger a laissé du souverain africain? (34).

Selon Binger, Péroz a systématiquement embelli la réalité : Bissandougou n'est qu'un village misérable et sale, Samory n'est qu'une brute ignare et grossière. A vrai dire, lorsqu'on détaille le témoignage de Binger, ce qui affleure à tout moment, c'est l'esprit raciste de l'auteur et son incompréhension des réalités africaines. On évoque irrésistiblement le « Comment peut-on être persan? » de Montesquieu. Binger pense malgré lui : « Comment peut-on être africain? » Mais ce qui explique quant au fond la version de Binger, c'est tout simplement son désir de discréditer son « concurrent » Péroz, à qui il ne peut pardonner d'avoir vu et décrit Samory avant lui... Par ailleurs, la politique soudanaise du temps de Binger n'était plus ce qu'elle était du temps de Péroz. Lorsque Péroz était venu signer le traité de Bissandougou, la politique en honneur était celle de Galliéni, qui envisageait le maintien des grands États africains, sous protectorat français. Il était donc normal de donner de l'allié de la France un portrait avantageux. Mais quand Binger vient à Bissandougou, la rupture est imminente : désormais prévaut la politique d'Archinard, selon laquelle il est indispensable de « liquider » les Empires soudanais. L'ennemi à abattre est donc décrit sous les traits les plus défavorables!

Pour en finir avec la légende du Samory « massacreur », il faut bien dire que, de ce point de vue, il fait piètre figure auprès des colonnes françaises d'Archinard et de Combes. Ce sont les colonnes françaises qui firent du pays entre Kankan et Beyla un désert, alors que Péroz en disait que « soigneusement cultivé », il lui rappelait par son aspect sa

(33 *c*) *L'Afrique Noire occidentale et centrale*, t. I, Paris, Éditions Sociales, 1958.
(34) L. G. Binger, *Du Niger au Golfe de Guinée*, Paris, Hachette, 1892.

Franche-Comté natale! Samory « marchand d'esclaves »? Sans doute : depuis le XVIe siècle, les guerres en Afrique n'avaient d'autre but que de faire des captifs : c'était la seule marchandise qu'il pût offrir pour se procurer auprès des Maures les chevaux dont il avait besoin pour la remonte de sa cavalerie, et pour obtenir des traitants anglais... et français, des armes à tir rapide. Ce que l'histoire officielle omet de dire, c'est que les armées françaises agirent de même, et à une échelle incomparablement plus grande, à la mesure de leur supériorité militaire! Aussi bien lors de la conquête du Soudan par Archinard que lors de la prise de Sikasso, c'est par milliers que les adversaires vaincus furent vendus ou distribués comme « captifs » par les militaires français.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail des campagnes contre Samory, dont le cadre dépasse sensiblement celui de la Guinée.

Lorsque la prise de Bobo-Dioulasso par le commandant Caudrelier lui ferme toute possibilité de retraite nouvelle vers l'Est, sa situation est sans issue. Les populations qu'il a entraînées dans son exode depuis sept ans sont épuisées et leur entretien, sur un territoire devenu plus exigu, pose des problèmes insolubles. Il fait alors des offres de paix et on lui laisse espérer une retraite paisible s'il dépose les armes. Ce sont ces négociations qui expliquent les circonstances de sa capture à Guélémou en 1898 : le matin même, il avait envoyé des négociateurs au poste français de Touba; lorsque le petit groupe de tirailleurs de Gouraud, dans l'après-midi du 29 septembre, traverse son camp, il n'éveille nulle méfiance : tout le monde suppose que ce sont des négociateurs.

Aussi Samory n'admettra-t-il jamais la « condamnation » à l'exil qui lui sera signifiée à Kayes : il y voit une nouvelle trahison de la part des Français. Il meurt en déportation au Gabon deux ans plus tard (1900) et Baratier conclut que « ce conquérant que les noirs, s'ils eussent connu l'histoire, auraient comparé à Napoléon, a trouvé son Sainte-Hélène dans l'île de l'Ogooué sur laquelle il avait été relégué » (35).

La « pacification » des confins.

Les populations forestières, à la frontière libérienne, les peuples Coniagui et Bassari, à la frontière du Sénégal, n'avaient jamais accepté aucune suzeraineté. Habituées à vivre libres, elles se battirent avec une énergie farouche contre les colonisateurs.

En pays Coniagui, tant que le commandant du poste de Boussourah n'avait pas prétendu exiger l'impôt, aucun heurt ne s'était produit. En avril 1902, le lieutenant Moncorgé, à la tête d'une colonne, vient en exiger la perception. A une démarche précédente, le chef de guerre de la fraction Coniagui d'Ithiou (36), Yallou-Téné, avait répondu qu'il était prêt à payer l'impôt en mil ou en arachides, mais qu'il ne connaissait pas l'argent (37). Moncorgé, désireux de s' « illustrer », exige de l'argent

(35) Baratier, o. c., p. 76.

(36) Ou Ityo : nous avons conservé ici la graphie des rapports administratifs.

(37) Archives Nationales de la République de Guinée, I D 18.

et s'entête dans une attitude cassante et provocatrice. Le 16 avril 1902, il se présente à 150 mètres du village d'Ithiou, accompagné de tirailleurs et d'auxiliaires peuls fournis par Alfa Yaya, l'ennemi mortel des Coniagui. Il donne l'ordre au chef de se présenter. Par trois fois, celui-ci refuse. Il avait quelques raisons d'être prudent : peu auparavant, le même Moncorgé avait attiré auprès de lui le chef du N'Dama, Thierno Ibrahima, qui, surpris dans son sommeil, fut enchaîné, envoyé à Conakry, et, de là, déporté au Congo où il mourut six mois plus tard (38). Moncorgé abat alors à coups de revolver l'un des malinké que le chef lui avait envoyés comme émissaires : les guerriers Coniagui prennent aussitôt les armes : Moncorgé et sa colonne sont anéantis après deux heures de combat. Deux ans plus tard (avril 1904) une colonne répressive (500 hommes, dont une section d'artillerie) vient « venger » Moncorgé. Les villages sont brûlés; les femmes et les enfants réfugiés dans la forêt massacrés au canon; Yallou-Téné et ses guerriers se feront tuer jusqu'au dernier dans le village fortifié d'Ithiou (39).

En Guinée forestière, Guerzé, Manon, Toma et Kissi avaient toujours résisté aux conquérants soudanais, en dernier lieu à Samory et à ses lieutenants. La frontière fixée par l'arrangement du 8 décembre 1892 donnait au Libéria toute la région forestière, y compris Beyla. Les opérations contre Samory conduisirent bientôt les troupes françaises à dépasser cette ligne théorique.

L'incertitude sur la fixation de la frontière, l'absence d'occupation effective par les Libériens, facilitèrent la résistance des forestiers. En 1894, le lieutenant Lecerf, venu pour surprendre à N'Zapa, en pays Toma, un convoi d'armes et de munitions destiné à Samory en provenance de Monrovia, est tué (40). En 1898, c'est la mission Bailly et Pauly qui est anéantie par les Toma. Aucune réaction ne survient du côté français.

Lorsque ce secteur fut attribué à la Guinée en 1899, il fut organisé en « région militaire » avec comme postes avancés Kissidougou, Sampouyara, Diorodougou et Beyla (41). Une expédition (colonne Conrart) est chargée de dégager le poste de Diorodougou constamment harcelé par les Toma. Elle réussit à s'emparer du village fortifié de Bafokaboro, capitale du chef de guerre adverse Koko Tolino (28 févr. 1900), Mais Koko Tolino réussit à se réfugier à N'Zapa, en territoire libérien, et les troupes françaises, qui ont éprouvé de lourdes pertes, se replient. Peu après, des opérations sont engagées contre le chef Digo, qui s'est proclamé Roi de Kissi; le centre de la résistance, Niadou, est brûlé par le lieutenant Crébessac (42). Le rapport annuel de 1903 sur la situation

(38) Crespin, *La question du Coniagui*, Revue indigène, 1906, p. 88-93.

(39) Archives Nationales de la République de Guinée I D 18. Une partie de ces documents ont été reproduits dans B. Maupoil, notes concernant l'histoire des Coniagui-Bassari et en particulier l'occupation de leur pays par les Français, Bulletin de l'I.F.A.N., XVI, 3-4, 1954, série B, pp. 378-389.

(40) Le village Toma de N'Zapa avait conclu en 1891 une alliance avec Samory et devait servir d'étape dans ses communications avec Monrovia, pour suppléer aux communications avec Sierre Léone, désormais menacées.

(41) Les postes de Sampouraya et de Diorodougou furent créés en 1899.

(42) *Histoire Militaire de l'A.O.F.*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931.

générale de la Guinée française observe : « L'esprit d'indépendance des indigènes est très grand. Ils vivent dans des villages indépendants les uns des autres. L'autorité des chefs de village est très faible et celle des chefs de canton qu'on a voulu instituer dans les cercles militaires est absolument nulle » (43).

En 1903, des négociations franco-libériennes pour fixer la frontière échouent. Elles reprennent en 1904 et 1905. Mais en même temps les commissaires libériens Cummings et Loomax entreprennent l'occupation de l'hinterland. Une course de vitesse s'engage entre Français et Libériens pour s'adjuger les positions les plus favorables. En 1905, une partie des garnisons de Kissidougou, Sampouyara, Diorodougou et Beyla, sont reportées plus au Sud, et créent respectivement les postes nouveaux de Bamba, Bofosso, Kuonkan et Gouecké. Tout aussitôt des opérations sont engagées pour « aérer » les nouveaux postes et les faire communiquer par une route grossièrement parallèle à la frontière.

De multiples opérations se succèdent de 1905 à 1907. A Bamba, dans la région du grand Millimou; à Bofosso, contre le chef de guerre Kokogou. Dans le secteur de Kuonkan, elles ont pour objet de dégager la route de jonction Kuonkan-Singuénou-Bofosso. Les villages Toma de M'Baléma et M'Balasso sont enlevés. Dans le secteur de Gouecké, le lieutenant Guignard détruit le village fortifié de M'Palé.

Mais l'épisode le plus fameux de la résistance Toma eut pour théâtre le village fortifié de Boussédou, à l'est de Kuonkan.

L'action du colonel libérien Loomax, commandant la « Frontier Force » libérienne, qui avait envoyé quelques tirailleurs sur les lieux et fait arborer le drapeau libérien, réduisait les Français à la défensive.

Au début de 1907, le commandant de la région militaire de Guinée arrive à Kuonkan et donne l'autorisation d'attaquer Boussédou. C'est un échec retentissant. Après une journée de combat (16 févr. 1907) les troupes françaises qui avaient réussi à enlever les trois premiers « saniés » (retranchements de palissades entourant le village), sont arrêtées par le mur d'enceinte et se replient avec de lourdes pertes.

Deux mois plus tard, l'attaque est reprise, cette fois avec de l'artillerie. Après quatre heures de tir, l'assaut échoue; le lieutenant Guignard est tué et la retraite ordonnée. Deux lieutenants, démoralisés, abandonnent même la position et regagnent Kuonkan. Les assiégés, qui savent ne pouvoir tenir indéfiniment contre l'artillerie, profitent de cette lacune dans la ligne d'investissement pour évacuer Boussédou pendant la nuit et gagner le Libéria. Quand le lendemain, les tirailleurs français se lancent à l'assaut après une formidable préparation d'artillerie, ils trouvent le village vide. Un explorateur suisse, le docteur Volz, qui avait commis l'imprudence de rester seul dans le village, fut tué par les Sénégalais. Le commandement français affirma n'avoir aperçu ni le drapeau libérien qui flottait sur le village, ni le drapeau suisse arboré sur la demeure du docteur Volz...

---

(43) Rapport d'ensemble sur la situation générale de la Guinée française en 1903. Conakry, Imprimerie Ternaux, p. 66.

Les résistances se poursuivent en 1908 : la mission de délimitation de la frontière doit renoncer à opérer à l'est de Guéckédou où Koko Tolino lui inflige une défaite. Le village de N'Zapa, ex-allié de Samory, est brûlé en « représailles » de la mort du lieutenant Lecerf (44). Au combat de Koyama, le Dr Mariotte qui accompagnait la mission est blessé mortellement. En 1909, le poste de Bamba est déplacé à Guéckédou et la région réfractaire de Kamara où résiste Koko Tolino est attaquée systématiquement. Le centre de résistance de Daorassou est pris le 5 mai 1909.

C'est en 1911-1912 que se situent les dernières grandes opérations. En août 1911, les exactions françaises provoquent une révolte générale des pays Guerzé et Manon. Les « repaires Manon » (*sic*) de Samoe et N'Zérékoré sont pris, les villages de Théassou, Bossou et Thuo sont brûlés par les troupes françaises. Mais le capitaine Héquet commandant la colonne, et l'agent de factorerie Barthié (qui avait provoqué l'intervention militaire à N'Zérékoré) sont tués dans les combats (45).

II) *La colonisation*

MISE EN PLACE DU SYSTÈME

Nous avons précédemment retracé les étapes de l'implantation territoriale, et celles de la constitution administrative de ce qui fut la « colonie de la Guinée française ».

Il nous faut maintenant reprendre le fil de l'entreprise sur le plan de l'exploitation économique et de l'organisation politique (celle-ci étant faite pour celle-là, et inséparables l'une de l'autre).

Les premiers forts des Rivières étaient destinés à protéger les magasins des traitants installés dans leur ombre. Le drapeau français protégeait la libre entreprise, y compris la traite des esclaves toujours florissante pour le marché local, sinon pour l'exportation. Les commerçants français s'en expliquaient parfois sans détour : pouvait-on refuser ce qui était, dans le pays, la monnaie d'échange la plus répandue? L'intérêt du commerce s'y opposait. Et, au mois d'août 1888, l'administrateur Guilhon déclarait dans un rapport avoir la certitude que « tous les commerçants du Nunez, à deux exceptions près, font le trafic des esclaves » (46). La situation n'avait pas changé en 1890. Et en 1902, l'admi-

---

(44) Tué, rappelons-le, quatorze ans plus tôt!

(45) Cf. *Histoire Militaire de l'A.O.F.* (o. c.); Baratier, Épopées africaines, Paris, Perrin, 1913, pp. 15-34 : le siège de Boussédou; A. Terrier, la frontière franco-libérienne, Bulletin du Comité de l'Afrique Française, nº 4, août 1910, pp. 127-132 : Lt Bouet; *Les Tomas*, Bulletin du Comité de l'Afrique Française, Renseignements Coloniaux, 1911, nº 8, pp. 185-199 et 9, pp. 220-246.

(46) A. Demougeot, *Histoire du Nunez*, Bulletin du Comité d'Études historiques et scientifiques de l'A. O. F., t. XXI, nº 2, 1938, p. 274 et s.

nistration se glorifiait d'une « tentative pour supprimer le trafic des esclaves » tout en mettant en garde contre des mesures trop précipitées...

Au total, le commerce de traite demeurait médiocre : exportation de quelques produits du cru contre importations de quincaillerie, d'armes et de poudre « de traite », d'alcools également « de traite », c'est-à-dire de dernière qualité. Déjà le caoutchouc arrive en tête, avant les oléagineux (arachide et sésame, palmistes et huile de palme), dans les produits exportés.

La création en 1890 du port de Conakry, son élévation au rang de capitale de la colonie ont apporté pourtant un changement qualificatif à la situation; mieux placé, mieux équipé, Conakry surclasse les vieilles escales des « Rivières » qui désormais entrent en sommeil : de nombreuses maisons installées à Boké, Dubréka, Boffa, etc., ferment leurs portes. De 1891 à 1902, le chiffre d'affaires des maisons de Boffa tombe de 1 600 000 francs à 23 000 francs. Parallèlement la concentration du trafic s'opère au bénéfice des grandes maisons spécialisées (surtout de Marseille).

Toutefois, la conjoncture politique maintient une certaine stagnation de 1890 à 1896. Le mouvement commercial ne progresse pas, oscillant entre 8 et 10 millions de francs par an.

Il y a divers motifs à cette situation.

D'abord, le sort de l'hinterland n'est pas réglé. La guerre au Soudan ne permet pas d'intervenir trop brutalement au Fouta-Djalon; l'Angleterre en profite pour y consolider ses positions politiques et commerciales; les traitants africains (guinéens et surtout sujets britanniques de Sierra Léone) tiennent une part importante du trafic. Freetown, mieux équipée, mieux placée géographiquement, canalise la meilleure part des échanges commerciaux.

A ces rivalités politico-commerciales externes s'ajoutent des rivalités internes. Au Soudan, le Gouvernement militaire a institué une fiscalité « énergique » (capitation; « oussourou » — droit de marché — de 10 % *ad valorem*) et y ajoute des droits de douane à l'exportation (5 % *ad valorem* sur le caoutchouc, l'ivoire, l'or) à la frontière soudano-guinéenne. Le Dr Ballay, premier Gouverneur de la Guinée, proteste avec vigueur contre ce système qui détourne vers le Sénégal une grande partie du trafic et n'avantage pas Conakry aux dépens de Freetown. Derrière le Dr Ballay, il y a le « grand commerce » installé en Guinée; derrière les militaires du Soudan, il y a les vieilles « maisons » installées au Sénégal (principalement bordelaises) et les traitants européens ou Saint-louisiens de moindre envergure déjà réduits au rôle d'intermédiaires.

La mainmise définitive sur le Fouta et l'élimination de Samory font changer la face des choses entre 1896 et 1900.

Rapidement, le mouvement commercial s'amplifie, passant de 10 400 000 francs en 1896 à près de 25 millions en 1899.

Un décret de 1897 soumettant à surtaxe les marchandises transitant par Freetown frappe mortellement la concurrence sierra-léonaise; le cordon douanier soudano-guinéen est supprimé le 12 août 1898. Le morcellement du Soudan militaire, l'attribution à la Guinée de son « morceau » de Soudan à la fin de 1899 consacre la victoire du grand commerce

« guinéen » (c'est-à-dire de la C.F.A.O. marseillaise sur ses concurrents bordelais du Sénégal).

Parallèlement s'effectue l'implantation du système administratif et fiscal : avant 1896, on n'avait pas osé introduire la capitation et le travail forcé généralisé (47).

Dès 1897, ils sont introduits officiellement (un arrêté local du 28 déc. 1897 fixe la capitation à 2 francs pour tous les indigènes des deux sexes au-dessus de 8 ans).

Cela fera d'abord quelques difficultés avec les almamys; mais ceux-ci sont informés sans ménagement du rôle qu'on attend d'eux désormais : « Le chef (l'Almamy) devra s'occuper de l'impôt et fournir la main-d'œuvre pour les travaux publics... « sans quoi il sera brisé comme verre », proclame l'administrateur Noirot (48).

Les difficultés sont d'ailleurs sans lendemain. Dès 1898, on se félicite en haut lieu de ce que le revenu de la capitation ait de loin dépassé toutes les prévisions. De 1896 à 1899, le revenu de la capitation passe de 13 900 francs à 861 900 francs, cependant que le revenu des douanes et des impôts indirects passe de 628 000 à 1 136 000 francs; dès 1900, le revenu de la capitation passe en tête des ressources budgétaires.

Sans doute les choses n'allèrent-elles pas si aisément avec les imposés... « L'administrateur du Nunez, Milanini, dut passer la nuit dans son canot pour éviter d'être tué par les femmes baga, armées de leur pilon à décortiquer le riz » (49) lorsqu'il voulut percevoir l'impôt. Mais désormais la force armée était disponible pour imposer le « respect de la loi »...

Avant même que la loi eût imposé aux colonies la règle de « l'autonomie budgétaire » (c'est-à-dire l'obligation pour les colonies de pourvoir sur leurs propres ressources à toutes leurs dépenses, traitements des fonctionnaires et militaires européens y compris), la Guinée était en mesure d'y satisfaire. Son budget était en excédent dès 1891 et on n'hésitait pas à y puiser pour des besoins extérieurs (le Dr Ballay dut protester contre des subventions au « Musée commercial de Marseille » qui lui étaient généreusement imposées...). Au 30 juin 1900, la caisse de réserve contenait 743 000 francs et A. Arcin signale qu'elle « s'arrondit d'année en année, les différents budgets se réglant par des plus-values importantes » (50).

Ainsi allait-on pouvoir entreprendre, aux frais de la colonie (c'est-à-dire de la masse africaine), le seul « investissement » d'importance du territoire : la construction du chemin de fer de Conakry, resté jusqu'à ce jour l'unique voie de pénétration et l'axe du trafic commercial.

---

(47) Toutefois, dès 1895, l'incorporation à la Guinée du cercle de Farana, détaché du Soudan et contrôlant la frontière de Sierra-Léone, a introduit dans le budget les ressources de la capitation, déjà imposée dans ce territoire comme dans tout le Soudan dont il faisait jusque là partie.

(48) A. Arcin, *Histoire de la Guinée française*, p. 592.

(49) A. Arcin, *Histoire de la Guinée française*, p. 592.

(50) *Histoire de la Guinée Française*, p. 622.

Les travaux commencèrent en 1900. L'infrastructure des 120 premiers kilomètres fut réalisée en régie, moyennant un emprunt de 12 millions; la superstructure concédée à une entreprise privée qui employa les méthodes habituelles en la matière, mais au point de soulever les protestations du commerce. En décembre 1900, la commission du commerce et de l'agriculture de la colonie se plaint de l'arrêt des caravanes sur la route de Conakry. Elles sont frappées et dépouillées, des champs et des villages sont dévalisés par les « ouvriers » de l'entreprise réduits à la famine. « La ration de 500 grammes qu'ils sont censés toucher est diminuée par suite de détournements, et d'ailleurs elle est absolument insuffisante et devrait être portée à 750 grammes » (51).

Les fatigués et les malades ne touchent pas de ration et doivent être nourris par leurs camarades. Des mutineries avaient éclaté dans certains chantiers et les entrepreneurs réclament l'envoi de tirailleurs...

La poursuite des travaux devait donner lieu à polémique. L'ex-gouverneur Ballay, contre son ancien secrétaire général et successeur Cousturier, appuyait une demande de concession émanant d'un groupe « franco-belge » animé par le colonel Thys, l'illustre homme de main du roi des Belges Léopold II. Ce groupe, espérant étendre la sphère de ses activités avec les méthodes qui lui avaient si bien réussi, tant au Congo qu'en A. E. F. et au Cameroun allemand, exigeait en plus de la concession la bagatelle de 120 000 hectares de terres. Cousturier fit triompher le principe de la régie. L'insuffisance des emprunts fut comblée par les ressources de la caisse de réserve, et, à coups de réquisitions, la voie atteignit Kankan : au prix de combien de vies humaines?

L'échec de cette dernière tentative pour instaurer en Guinée le système des « grandes concessions » (celui qui triompha au Congo belge et en A. E. F.) nous conduit ici à un bref retour en arrière.

L'A. O. F., on le sait, ne connut pas ce système. Des concessions pour « plantations », des concessions forestières ou minières y furent sans doute libéralement accordées, mais les tentatives pour introduire les grandes concessions à monopole, avec droits de souveraineté, échouèrent. Les maisons de commerce, tant bordelaises que marseillaises, les brisèrent net dès qu'elles virent le jour. Elles étaient assez puissantes pour cela, et ne pouvaient tolérer un système qui aurait soustrait une partie du territoire à leur champ d'activité. Elles préféraient le maintien de la « liberté du commerce » qui leur assurait un monopole de fait du commerce extérieur et intérieur qu'elles ne cessèrent de consolider (52).

---

(51) *Ibid.*, pp. 701-702.

(52) Par contre en A. E. F. et au Congo Belge, ce sont les maisons de commerce anglaises qui furent évincées par les concessionnaires franco-belges. Elles n'avaient pas ici l'appui de l'autorité politique et en furent réduites à dénoncer au monde les crimes de leurs adversaires, dans un esprit qui n'était pas tout à fait désintéressé... E. D. Morel, l'auteur du *Caoutchouc Rouge* (Red Rubber) qui dénonçait les crimes de Léopold II et de ses agents au Congo, représentait les intérêts du commerce de Liverpool.

L'ÈRE DU CAOUTCHOUC

Munie d'un port unique et médiocre, d'une voie ferrée unique à écartement réduit et à profil difficile, la Guinée devait rester comme toute l'Afrique Noire française, plus encore même que bien d'autres territoires, au stade rudimentaire de la « traite ». Installées dans leur routine, réalisant avec des investissements insignifiants des bénéfices considérables sur l'exportation et l'importation de produits dérisoires en quantité comme en qualité, les grandes Sociétés commerciales firent obstacle à toute évolution, à tout investissement productif. De 1890 à 1914, le produit essentiel de traite à l'exportation fut non pas même un produit de culture, mais un produit de cueillette... « Raubwirtschaft » : économie de pillage, économie dévastatrice; le terme inventé par les économistes allemands revêt ici toute sa signification.

Avec la fin du siècle, les progrès du vélo et de l'automobile, comme la multiplication des usages du caoutchouc, accroissent la demande de cette matière première. En Amazonie et au Congo Belge, l'exploitation se porta principalement sur le caoutchouc sylvestre. En A. E. F. et en Guinée, on exploita le « caoutchouc d'herbes », extrait de lianes répandues dans les savanes, appartenant au groupe végétal des « landolphiées ». Le produit était médiocre : mais obtenu par la contrainte administrative ou au titre de l'impôt, il revenait suffisamment bon marché aux Sociétés de commerce...

Fournissant 1 500 tonnes de caoutchouc en 1904, 2 000 tonnes en 1914, la Guinée donnait l'essentiel de la production en Afrique Occidentale (plus de 4 000 tonnes en 1906, 1909 et 1910; plus de 60 % en valeur des exportations).

Exploitation dévastatrice et épuisante, stérilisant les savanes, obligeant les populations africaines — une fois épuisés les peuplements végétaux les plus proches des villages — à chercher le caoutchouc de plus en plus loin. Le paysan africain n'y pouvait échapper : à la contrainte administrative directe (chaque cercle devant fournir sa contribution à la « production ») s'ajoutait la contrainte indirecte; encore au lendemain de la première guerre mondiale, un auteur pouvait écrire : « l'exploitation du caoutchouc est encore, pour de nombreux territoires... le seul moyen qu'ait l'indigène de se procurer l'argent dont il a besoin » (53). Dont il a besoin pour payer l'impôt, en premier lieu. Il se défendait comme il pouvait, ajoutant au besoin des pierres au milieu des boules de caoutchouc pour en augmenter le poids... Aussi le caoutchouc guinéen avait-il mauvaise réputation. Il est vrai que les représentants des maisons de commerce s'y retrouvaient ici comme ailleurs en faussant les poids utilisés. Et elles étaient peut-être les principales responsables de l' « adultération » du caoutchouc dont se plaignent les autorités. Un arrêté du 1er février 1905 interdisant la circulation du caoutchouc falsifié et prescrivant la présentation en feuilles ne fut pas appliqué, les chefs de

(53) H. Cosnier, *L'Ouest africain français*, Paris, Larose, 1921, p. 7.

factoreries s'opposant aux vérifications, « même par la menace des armes » (54). L'apogée du caoutchouc fut atteinte en 1909-1910. Le kilo était alors payé de 14 à 20 francs à Conakry, 12 francs dans l'intérieur. Mais en cas de crise — et la spéculation sur le marché mondial comme la fragilité des sources de production les rendaient fréquentes —, le travail exténuant du paysan guinéen avait été dépensé (pour lui!) en pure perte. Ainsi en fut-il en 1900-1901. Après 1910, ce fut l'effondrement. L'entrée en production des plantations (dont la part dans la production mondiale passe de 12 % en 1910 à 50 % en 1913) provoque la chute des prix. En Guinée, le volume des achats est réduit de 60 % de 1910 à 1913; les cultures vivrières ayant été abandonnées, c'est la famine. Le prix moyen d'achat du kilo de caoutchouc tombe à 2,50 francs en 1915...

Le palmier à huile, qui fournit le second poste, par ordre d'importance, des exportations, et qui faisait la richesse des rivières du Sud, a été négligé : la Guinée ne possède guère plus d'un dixième des palmeraies de l'A. O. F.; le quart à peine des arbres est exploité (contre le tiers en Côte d'Ivoire et la moitié au Dahomey).

Sur ce que fut le drame du « caoutchouc rouge » — le caoutchouc sanglant — au Congo Belge et en A. E. F., nous avons quelques lumières. Les oppositions d'intérêts, les scandales des sociétés concessionnaires y contribuèrent. Il est probable que le caoutchouc de Guinée ne fut pas moins teinté de sang que celui du Congo. Mais, là-dessus, la chronique est muette : la « bonne entente » entre administration et sociétés de commerce n'en a rien laissé filtrer.

Les rares visiteurs qui en ont écrit ne laissent passer que quelques allusions comme pour justifier la maxime d'Albert Londres : « Les dirigeants de nos colonies veulent bien montrer « leurs » pays à quelques citoyens, mais seulement à la lueur d'une lanterne sourde » (55).

Le caoutchouc, il est vrai, ne fut pas la seule plaie de la Guinée. Comme les autres colonies, la Guinée goûta de multiples cultures forcées, au gré des fantaisies administratives.

Mais donnons la parole à un enquêteur pourtant officiel : « L'Administrateur, de sa propre initiative, ou sur les instructions du chef-lieu, réunit les chefs indigènes, leur vante les bienfaits de telle ou telle culture et leur enjoint de s'y adonner. Il distribue les graines, envoie ses gardes délimiter les champs et contrôler en cours de culture ou à la récolte l'exécution de ses ordres. L'amende, la prison, viennent punir ceux qui n'ont pas voulu ou pu obéir.

Les Gouverneurs, administrateurs, changent fréquemment. Le programme agricole aussi. C'est à chaque instant une culture nouvelle qui est demandée à l'agriculteur sans étude, sans préparation, quelquefois sans aucune chance de succès. Ce sont des milliers d'hectares que forment tous les ans ce que l'indigène appelle les « champs du commandant », lourd tribut qui ne coûte rien au budget, mais qui décourage l'indigène ou le rend délibérément hostile à notre influence... Dans le

(54) H. Cosnier, *L'Ouest africain français*, Paris, Larose, 1921, p. 11.
(55) Albert Londres, *Terre d'ébène*, Paris, Albin-Michel, 1929, p. 260.

cercle de Kouroussa, en Guinée, en 1914-1915, 800 hectares de terres choisies par les gardes de cercle sont plantées obligatoirement en cotonniers du Dahomey, variété ne convenant pas, sans que rien soit prévu pour l'égrenage et la vente... Dans toute l'A. O. F., c'est la culture par contrainte, imposée au gré des circonstances et des opinions... Avec la période de guerre, le système arrive à son apogée » (56).

En effet, sous prétexte de contribuer à l' « effort de guerre » et pour aider à l'approvisionnement de la France envahie, un « programme extravagant » est alors mis sur pied : la rafle systématique des produits conduit à la famine, « sans autre résultat que l'exportation de quelques milliers de tonnes de sorgho, dont la conservation est impossible, et de paddy » (57).

L'initiateur de ce programme était le Gouverneur général Joost Van Vollenhoven; son départ au front et sa mort glorieuse en 1918 ont servi de prétexte à en faire un héros. Le courage de l'homme est certain; ce qui l'est beaucoup moins, c'est son humanité, que l'on a invoquée comme raison de sa démission, par opposition au recrutement intensif pour l'armée inauguré à la fin de 1917.

Intelligent et travailleur, mais d'une ambition et d'un autoritarisme sans bornes, ce Hollandais naturalisé français et élevé en Algérie dans le milieu « colon » avait été en Indochine le protégé d'Albert Sarraut à qui il devait sa rapide promotion (58).

Il avait été nommé en mai 1917 Gouverneur général de l'A. O. F. avec pour mission de « ravitailler la France »; il y avait pourvu de la manière que l'on devine et avec le piètre résultat que nous avons dit. Le recrutement militaire intensif était évidemment peu compatible avec son programme économique. Mais le motif déterminant de sa démission fut l'envoi, au début de 1918, de la mission Diagne chargée d'intensifier le recrutement militaire en A. O. F.; non pas en raison de l'objectif de la mission (ce qui n'intervint qu'à titre secondaire, et pour tout dire, comme prétexte), mais parce que le député du Sénégal, pour effectuer sa triste besogne, avait reçu le titre de Commissaire de la République dans l'Ouest africain, avec rang de *Gouverneur Général !* C'était plus que n'en pouvait supporter l'autoritarisme du Proconsul qui déclare refuser le « morcellement du commandement », surtout au bénéfice d'un « indigène ». Il demanda à être relevé de ses fonctions et à repartir au front.

Ainsi donc, aux maux du travail forcé s'ajoutèrent ceux du recrutement militaire; ils entraînèrent çà et là rébellions et exode des populations vers les enclaves étrangères voisines.

PERSISTANCE DE L'ESCLAVAGE

Cultures forcées, corvées, recrutement militaire (avec service de trois ans), impôt, tels furent donc les bienfaits que la « paix française » déversa sur le peuple, particulièrement sur les plus humbles, les anciens

(56) H. Cosnier, o. c., pp. 146-147.
(57) H. Cosnier, o. c., p. 148.
(58) Cf. A. Prévaudeau, *Joost Van Vollenhoven*, Paris, Larose, 1953.

captifs, écrasés plus que jamais, en dépit des déclarations « humanitaires » multipliées à l'intention de l'opinion publique européenne.

C'est ici l'occasion de revenir sur le problème de l'esclavage.

Le décret du 27 avril 1848, pris par le Gouvernement provisoire de la Seconde République, abolissant l'esclavage dans les colonies françaises, n'avait jamais reçu d'application en Afrique. Faidherbe, au début du Second Empire, fit préciser expressément que ce texte ne s'appliquait pas au Sénégal.

Il faut attendre le décret du 12 décembre 1905 pour voir frapper non pas l'esclavage lui-même, mais les faits de traite (2 à 5 ans de prison aux auteurs de toute convention « ayant pour but d'aliéner la liberté d'une tierce personne »).

Dans la pratique, la politique du Gouvernement français apparaît des plus contradictoires.

Tantôt (et dès avant 1905), ce sont des dénonciations indignées de l'esclavage, des mesures de libération de captifs : il s'agit de se justifier auprès de l'opinion française, à qui l'on n'a cessé de présenter l'abolition de l'esclavage comme l'un des objectifs de la colonisation. Mais l'anti-esclavagisme répond également aux vœux de certains « grands intérêts économiques » qui évaluent les profits à tirer de la colonisation. A leurs yeux, l'esclavage de case (c'est-à-dire la forme d'esclavage qui subsiste seule en définitive avec la disparition de la traite) est une coutume « barbare » parce qu'improductive...

« Tel qu'il est pratiqué dans l'Afrique Occidentale (l'esclavage de case) livre à une vie facile et paresseuse des hommes qui, s'ils étaient adroitement stimulés par l'aiguillon de l'intérêt (*sic !*) auraient pu devenir d'actifs travailleurs désireux de s'enrichir par leur labeur... » (59). Et, ajouterons-nous, susceptibles surtout d'enrichir par ce labeur les promoteurs de l'entreprise coloniale !

On a compris de quoi il s'agit : il n'est nullement question de supprimer l'esclavage pour adoucir le sort des anciens captifs, mais bien pour contraindre au travail les anciens maîtres !

En attendant, la libération des anciens captifs sera utilisée dans un sens assez imprévu : l'usage des « villages de liberté » créés par Gallieni à partir de 1887 et par la suite multipliés au Soudan (mais il y en eut un aussi à Conakry) va en donner une idée. Leur objet était en fait de mettre à la disposition des postes, à l'ombre desquels ils étaient établis, la main-d'œuvre que corvées et réquisitions répétées avaient fait fuir. « Il est bien certain que le motif qui fit généraliser les villages de liberté, c'est qu'ils étaient une excellente solution au problème des porteurs et de la main-d'œuvre, bien supérieure en tout cas au système qui consistait à aller chercher les gens, les armes à la main, chaque fois qu'on en avait besoin, pour les voir fuir à la première inattention, système lent, compliqué et aléatoire. Par les exigences de la politique et les scrupules de l'opinion

(59) R. Cuvillier-Fleury, *La main-d'œuvre dans les colonies françaises de l'Afrique Occidentale et du Congo*, Paris, Sirey, 1907, p. 31.

publique, ce qui était en Afrique une question de peuplement fut présentée en Europe comme une entreprise humanitaire » (60).

Ce n'est pas par hasard que les « villages de liberté » furent dénommés beaucoup plus simplement au Soudan... « villages de captifs du Commandant ». Les évasions en étaient punies de prison et l'un des moyens efficaces de faire payer l'impôt aux villages récalcitrants était... d'enlever quelqu'un du village en otage, pour le détenir au village de « liberté » jusqu'au paiement intégral de l'impôt! (61)

Quant aux captifs des « amis » des Français, malheur à eux s'ils prenaient au pied de la lettre les déclarations antiesclavagistes officielles... C'est ce qu'il advint à Siguiri en 1895 à la suite de la circulaire du Gouverneur Grodet interdisant les caravanes de traite. Les captifs s'étant révoltés, le Commandant de Cercle inflige plusieurs années de prison aux « meneurs » et le Gouverneur « libéral » prescrit de les affecter aux travaux les plus durs du poste!

Les villages de liberté furent liquidés progressivement entre 1905 et 1910, au fur et à mesure que la mainmise administrative permettait d'exiger désormais de tous impôts, corvées et réquisitions.

La politique des villages de liberté intéresse surtout le sud soudanais rattaché à la Guinée; dans le Fouta-Djalon, la politique suivie fut un peu différente.

Les perspectives de « mise en valeur » étant moindres, et l'administration ayant pris le parti de s'appuyer sur l'aristocratie locale, l'esclavage fut maintenu et protégé, au moins au bénéfice des « amis » des Français. Le droit de suite sur les esclaves fugitifs y fut constamment exercé avec le concours de l'administration, malgré la circulaire Ponty du 1er février 1901 qui l'interdisait expressément. Sauf rachat (au prix de 150 francs), tout captif fugitif était remis à son maître, même en cas de mauvais traitement. Ce qui n'empêchait pas d'invoquer les lois interdisant la traite lorsqu'il s'agissait de jeter bas quelque adversaire politique. Le procédé était d'autant plus efficace que les esclaves, avec les troupeaux, formaient pratiquement la seule richesse de l'aristocratie du Fouta-Djalon.

Ainsi procéda-t-on avec Alfa Yaya, à qui on imputa à crime, lors de son retour à Conakry en 1911, d'avoir cherché à récupérer ses captifs. Peu avant (en 1909), l'inspecteur des affaires administratives Bobichon avait fait arrêter et condamner à trois ans de prison pour « faits de traite » Alfa Alimou, nommé chef de province à Labé après la première disgrâce d'Alfa Yaya. Alfa Alimou ayant été choisi pour remplir ses fonctions à titre d'ennemi personnel d'Alfa Yaya, le Gouverneur Liotard jugea cette initiative de son ex-ami Bobichon « désastreuse », surtout à la veille du retour d'Alfa Yaya (62).

---

(60) Denise Bouche. *Les villages de liberté en A. O. F.*, Bulletin de l'I. F. A. N., nº 3-4, 1949, p. 529.

(61) Ajoutons qu'on puisait « libéralement » dans lesdits villages de « liberté » pour fournir en main-d'œuvre et personnel domestique (les gens du pays disaient tout bonnement en captifs) les Européens, les missions catholiques, et aussi pour pourvoir en femmes les tirailleurs.

(62) Sur Bobichon et Liotard, cf. M. Blanchard, *Administrateurs d'Afrique Noire*, Revue d'histoire des colonies, t. XL, 1953, pp. 377-430.

Encore en 1911, pour sanctionner la « révolte » des Peuls du Goumba (cercle de Kindia), 1 500 captifs furent libérés (on a vu plus haut ce qu'il en était de cette prétendue révolte).

Pour les fidèles de l'administration, rien ne fut changé; et même la « suppression » de l'esclavage eut des effets surprenants : « On aboutit dans le Fouta-Djalon, note un rapport de 1911, à ce résultat paradoxal de transformer les captifs de case des Foulas en libres métayers payant des redevances quatre à cinq fois plus fortes qu'auparavant, à la grande joie des maîtres « dépossédés » (63).

En fait, à la veille de la seconde guerre mondiale (et même après!), l'esclavage de case restait, au moins dans le Fouta, une réalité, sous la protection discrète de l'administration. Si les services des captifs étaient négligeables, et de ce fait leur valeur marchande notablement abaissée (valeur 1936 : 150 francs, soit une demi vache, contre 3 vaches autrefois et même 8 pour un forgeron), ils restaient un élément important des héritages et sur eux pesaient l'essentiel du poids de l'impôt, des réquisitions, du recrutement militaire (64).

On comprend qu'en 1925 la Société des Nations ait condamné les pratiques esclavagistes tolérées en Afrique française. Et à ce propos, les professeurs de vertu qui, dans les années 1948-1950, jetaient feu et flamme contre l'Arabie séoudite où des « citoyens français » d'A. O. F. étaient vendus comme esclaves, oubliaient d'expliquer que s'il y avait faits de traite, c'est parce que lesdits « citoyens » étaient considérés encore en A. O. F. comme captifs au su et au vu de l'administration qui, en Mauritanie par exemple, continuait à exercer le « droit de suite » sur les esclaves évadés, au bénéfice des « notables » profrançais.

ADMINISTRATION DIRECTE ET CHEFFERIE

Entre 1890 et 1914 s'instaure progressivement le système dit d' « administration directe ». Les anciens souverains (y compris ceux qui avaient le mieux servi la pénétration française) furent éliminés, et les anciens cadres politiques totalement bouleversés; limites ethniques, limites traditionnelles des anciens « diwé » au Fouta-Djalon, tout cela fut découpé, remanié, au gré des besoins ou des fantaisies administratives. La réalité politique fut désormais le Cercle, et éventuellement la Subdivision, commandés par un administrateur européen, et, au-dessous, le canton et le village commandés par des chefs africains qualifiés de « traditionnels » ou de « coutumiers ».

En réalité, ces chefs, dans leur rôle comme dans les pouvoirs qui leur étaient dévolus, n'avaient absolument rien de traditionnel ou de coutumier; destinés à assurer l'exécution aux moindres frais (et sous leur responsabilité) des tâches multiples de l'administration (impôt, corvées, recrutement, etc.), ils étaient l'exact homologue des caïds d'Algérie,

---

(63) Denise Bouche, *l. c.*, p. 524.

(64) Cf. G. Vieillard, *Notes sur les Peuls du Fouta-Djalon*, Bulletin de l'I. F. A. N., janv.-avril 1940, nº 1, p. 87-210.

sous-ordres des administrateurs. Le système d'administration directe fut en effet calqué purement et simplement, dès l'époque de Faidherbe, et sans le moindre souci de tenir compte des « traditions » ou même simplement des réalités propres à l'Afrique Noire, sur le système mis à l'épreuve en Algérie, ce banc d'essai de la colonisation française.

La fiction qui, jusque-là, distinguait « pays de souveraineté française » et « pays de protectorat » fut supprimée par simple décret : par le décret du 23 octobre 1904 en effet, tout le territoire de la Guinée (comme celui de l'A. O. F. en général) passait dans le patrimoine de l'État français. Unilatéralement, le gouvernement français réduisait ainsi à l'état de « chiffons de papier » les milliers de traités de « protectorat » auxquels il avait souscrit et grâce auxquels il avait réalisé son implantation en Afrique.

Il est vrai que dans un souci d'efficacité, les chefs furent choisis généralement (surtout dans le Fouta-Djalon) parmi les anciennes familles régnantes; mais pas plus que les limites des anciennes provinces n'avaient été respectées ne le furent les règles traditionnelles d'investiture ou de succession. La plupart du temps, les assemblées traditionnelles n'eurent pour rôle, lorsqu'on les réunit, que d'entériner les décisions de l'administration.

Non seulement les abus d'autrefois ne furent pas supprimés, mais ils furent aggravés, la colonisation ayant systématiquement, pour les besoins de sa cause, cultivé et développé tous les aspects négatifs et rétrogrades de la chefferie ou de la féodalité *anciennes*, supprimé et étouffé au contraire les limites que la vraie coutume y apportait, en bref tout ce qui, dans les institutions traditionnelles, avait un caractère tant soit peu positif ou démocratique.

Le « despotisme » des chefs est un apport de la colonisation. C'est le simple reflet à la base du despotisme du commandement colonial, absolument étranger aux traditions africaines où le chef était avant tout le serviteur de la coutume, de la loi, sérieusement contrôlé par des assemblées démocratiques ou oligarchiques.

Il en était ainsi dans le Fouta-Djalon, où les assemblées générales jadis nombreuses (dans chaque « misîde » ou paroisse; diwal — province; et à l'échelon de la Confédération) furent purement et simplement supprimées, les conseils d'anciens réduits à un rôle tout au plus consultatif.

« Les chefs de canton actuels, notait Gilbert Vieillard, ont plus de pouvoir que les anciens chefs de diwal, car ils ne sont plus gênés par ces corps qu'étaient les familles puissantes dont les forces rivales s'équilibraient dans la misîde » (65).

Les exactions que l'on reprochait jadis aux chefs non seulement ne disparurent pas, mais se trouvèrent aggravées. Jadis, contre les razzias des chefs, les victimes avaient au moins la ressource de se défendre les armes à la main. Désormais, les razzias étant faites sous le couvert de la perception de l'impôt et avec le concours des gardes cercle, la résistance n'était plus possible ou exposait aux foudres de la loi.

---

(65) G. Vieillard, l. c., p. 133.

Parents et courtisans des chefs (« batulabé », gens de sac et de corde, reconnaissent les rapports administratifs), au cours de leurs « tournées », raflaient à qui mieux mieux grains, bœufs, en sus de l'impôt. Lors de la famine de 1936, ils allèrent jusqu'à rafler les objets de première nécessité.

... « les jeunes gens partis pour le gagner (l'impôt) n'étaient pas encore revenus; les contribuables émigrés, cachés, en fuite, les morts inscrits au recensement alourdissaient la charge des présents. Tant pis, il fallait trouver de l'argent : on était donc réduit à vendre les biens de ceux qui n'étaient pas en règle et parfois aussi de ceux qui étaient en règle, mais qui n'osaient pas trop se plaindre. On vendait d'abord les animaux, vaches, moutons, poulets, puis le grain, les marmites, les Corans, tout ce qui était vendable; les prix étaient très bas, les gens des chefs et les Syriens pêchaient en eau trouble; le contribuable touchait rarement la différence entre le prix de vente et le montant de l'impôt dû. Quand il n'y avait rien, on mettait en gage les récoltes sur pied et les enfants » (66).

A l'administrateur Gilbert Vieillard, qui reprochait à ses « notables » de s'entourer de franches canailles, ceux-ci répondaient avec raison : « Voulez-vous, oui ou non que nous percevions l'impôt, que nous fournissions des corvéables et des conscrits? Nous n'y arriverons pas par la douceur et la persuasion; si les gens ne craignent pas d'être attachés et battus, ils se moquent de nous » (67).

Et l'administrateur n'avait rien à répondre, car l'impôt devait rentrer; bien entendu, aux chefs de se débrouiller, le mot d'ordre étant « je ne veux pas le savoir ». Si l'impôt rentrait mal, ou si quelque scandale public éclatait, le chef faisait les frais de l'opération. Son despotisme avait pour limite celui du commandant de cercle prêt au moindre mécontentement à précipiter dans le néant le « despote » en sous-ordre.

Le système des corvées, réquisitions, etc., évoqué à propos de l'ère du caoutchouc devait se poursuivre jusqu'à ces dernières années, en passant par un nouveau paroxysme durant la seconde guerre mondiale. Au nom de l' « effort de guerre », les exigences les plus extravagantes s'abattirent à nouveau sur les paysans, les obligeant à acheter au prix fort des produits qu'ils ne cultivaient pas pour les livrer au commerce européen au dixième de ce qu'ils les avaient achetés. On en vint parfois à excéder la bonne volonté des Commandants de cercle. On connaît l'anecdote de cet administrateur qui, se voyant sommé de fournir un nombre impressionnant de kilos de miel, dans un cercle qui n'en produisait pas, avait répondu par télégramme : « D'accord pour miel. Envoyez abeilles. » Il fut sanctionné pour cette insolence. Ray Autra a évoqué dans son poème l' « effort de guerre », le calvaire des populations guinéennes pendant cette sombre période.

---

(66) G. Vieillard, *Notes sur les Peuls du Fouta Djalon*. Bulletin de l'I. F. A. N., n° 1, 1940, p. 171.

(67) *Ibid.*, p. 129.

La paix, puis, en 1946, la poussée démocratique, l'abolition de l'indigénat et du travail forcé ne mirent pas pour autant fin aux pratiques traditionnelles surtout dans les régions reculées.

Encore en 1949, le Conseiller général Camara Caman révélait que tous les contribuables du cercle de Macenta étaient tenus de fournir obligatoirement une quantité de riz allant jusqu'à vingt kilos. Les grains ainsi recueillis, transportés à tête d'homme sur des dizaines de kilomètres jusqu'aux centres indiqués, devaient y être vendus 11 francs le kilo aux commerçants européens, qui le revendaient à 16 francs. Le marché de Macenta était surveillé pour empêcher les producteurs de venir vendre directement aux consommateurs (68). Et il ajoutait : « Toute personne qui rencontre (l'administrateur) sans le saluer voit sa coiffure confisquée et déposée au bureau du cercle » (69).

UN BILAN

Il est trop facile d'invoquer — pour faire l'éloge de l'œuvre française — les très modestes réalisations des dix à douze dernières années de la colonisation, imposées en grande partie par la pression des masses désormais organisées.

Il est préférable d'apprécier le bilan des quarante à cinquante premières années de la colonisation, tel qu'on pouvait le dresser à la veille de la seconde guerre mondiale. Pour quelques données, nous aurons recours aux chiffres postérieurs, qui n'en seront que d'autant plus significatifs.

A la veille de la guerre de 1939-1945, l'équipement de la Guinée demeurait à peu de chose près ce qu'il était avant 1914 : 662 kilomètres de voie ferrée métrique; un port médiocrement équipé; le tout obtenu par les ressources propres du pays (corvée, impôt, emprunt).

L'économie de traite, avec toutes ses caractéristiques parasitaires, continuait à régner tout en présentant des traits de stagnation encore plus accentués que dans les autres territoires de l'A. O. F.

Seul le commerce — export-import — représentait un chiffre d'affaires appréciable. La concentration s'y manifestait de plus en plus. En fait, déjà vers 1900, le quasi monopole de quelques maisons était établi; en premier lieu venait la F. A. O. marseillaise; puis quelques grandes maisons britanniques; enfin la société suisse Ryff et Roth, encore modeste. Au total il y avait à peine vingt sociétés qui comptaient sur la place de Conakry et qui disposaient de comptoirs à l'intérieur. Les autres commerçants n'étaient que leurs intermédiaires.

La législation douanière avait éliminé dès 1897 les traitants sierra-léonais, en même temps qu'on voyait apparaître les premiers Syriens (en réalité Libanais) qui monopolisèrent très vite l'achat direct du caout-

---

(68) « Réveil », Dakar, n° du 4 avril 1949.

(69) L'administrateur en question était un homme aux mœurs adoucies. D'autres de ses collègues recouraient en semblable occasion à la chicotte ou à la prison pour « outrage à magistrat dans l'exercice de ses fonctions » ou « mépris de l'autorité française ».

continuaient d'exiger l'échange en marchandises prises à leurs magasins. Mais les Libanais ne purent jamais s'élever au-dessus du rôle d'intermédiaires détaillants, se contentant d'un bénéfice mince et éliminant par là la concurrence des factoreries dont les frais généraux étaient plus élevés. La guerre de 1914 permit d'éliminer les maisons allemandes, assez imporchouc, car ils payaient en argent tandis que les vieilles maisons de traite tantes ; plusieurs vieilles maisons anglaises de Manchester disparurent ou furent absorbées par les filiales de l'Univeler. Désormais les « trois grands » (C. F. A. O. ; S. C. O. A. — ex Ryff et Roth ; « Niger français », c'est-à-dire l'Unilever anglo-hollandaise) contrôlaient le marché, tenant en bride les quelques maisons de second ordre (Rouchard — devenu UNICOMER, Chavanel, Comptoir commercial franco-africain, etc.).

Avec la mainmise administrative, le commerce s'était étendu en profondeur, mais beaucoup plus par la contrainte administrative (livraisons obligatoires à prix taxés au commerce européen) que par le jeu de l'offre et de la demande.

Aussi bien l'économie guinéenne végétait, incertaine dans son orientation, médiocre dans tous les domaines.

L'absence d'une spéculation dominante (comme l'arachide au Sénégal) traduisait bien moins un meilleur équilibre qu'une carence de la mise en valeur, au sens le plus « colonial » de ce terme.

Et pourtant Basse-Guinée, Fouta-Djalon, plateau Manding et région forestière offraient les ressources les plus variées.

Depuis le déclin du caoutchouc (production tombée à 190 tonnes en 1934), aucun produit de culture ne l'avait vraiment remplacé. Un seul succès partiel : le développement de la production bananière dans l'arrière-pays de Conakry et le long de la voie ferrée jusqu'aux approches de Kindia. De 7 tonnes en 1903, la production était passée, avec l'introduction du bananier de Chine, à 260 tonnes en 1920 et à 26 000 tonnes en 1934 (70).

La Guinée venait ainsi en tête des producteurs de bananes de l'Afrique française.

Mais la médiocrité des moyens d'évacuation et de commercialisation en limitait le développement, tout comme la concurrence des producteurs américains. En définitive la production bananière — uniquement le fait de plantations européennes (les plantations africaines ne prendront de l'importance qu'après la guerre) — restait quelque peu en marge de l'économie du pays. Le reste était insignifiant. Les vergers d'orangers du Fouta-Djalon fournissaient quelques dizaines de tonnes d'essence d'oranges (144 tonnes en 1934 (71) ; maximum d'avant-guerre 298 tonnes), se plaçant difficilement sur le marché. Le caféier, qui aurait pu réussir, ne donnait qu'une production insignifiante : introduit en moyenne Guinée (à Dalaba) dès avant 1914 par le professeur Auguste Chevalier, il avait été répandu par voie autoritaire entre 1920 et 1930 : la crise économique était venue rendre son exploitation inrentable

(70) 52 000 tonnes en 1938.

(71) C'est-à-dire à peu près le niveau de la production actuelle.

au moment où les plants entraient en rapport. Les neuf dixièmes étaient abandonnés en 1939 et la production ne dépassait pas une vingtaine de tonnes. Par contre, à la veille de la guerre, la production du café prenait son essor en Guinée forestière, passant de 11 tonnes en 1932 à 956 tonnes en 1940 : encore bien peu de chose.

Quant aux autres productions traditionnelles, incorporées à l'économie d'autoconsommation de la population paysanne, elles ne fournissaient au commerce que des surplus médiocres en quantité comme en qualité (huile de palme et palmistes, arachides, sésame, riz, bétail).

Plus que partout ailleurs en A. O. F., l'agriculture demeurait le seul secteur productif. Point d'industrie, même extractive, ou si peu... Les sociétés minières (Mines d'or de la Falémé-Gambie à Siguiri, Soguinex pour le diamant en Haute-Guinée) se contentaient d'user de leurs droits miniers pour rafler la production de placers alluvionnaires, production obtenue par les méthodes artisanales africaines traditionnelles et sans aucun investissement sérieux : c'était, sur le plan minier, l'équivalent de ce qu'avait été dans le domaine agricole la cueillette du caoutchouc. Ne parlons pas de ces « sociétés » minières dont le plus clair de l'activité consistait en de ténébreuses spéculations et dont la Guinée n'était que le prétexte. Le fer de Kaloum avait été reconnu depuis 1904, la bauxite avait été prospectée. Mais leur exploitation n'intéressait ni l'industrie française (elle-même exportatrice de ces minerais), ni le commerce, peu soucieux d'investir dans des spéculations hasardeuses. Les industries de transformation étaient pratiquement inexistantes, et en tout cas ne dépassaient jamais le stade artisanal. Encore en 1947, alors que la guerre avait donné un coup de fouet à certaines de ces industries, aucune huilerie en Guinée n'atteignait une production de 200 tonnes par an; aucune savonnerie n'atteignait 500 tonnes. Les quelques conserveries et fabriques de jus de fruit avaient déjà une situation financière difficile.

Le gouvernement, l'administration n'étaient, nous l'avons vu, que les exécutants du consortium des grandes maisons de traite. Celles-ci disposaient d'assez de représentants directs dans les services de la rue Oudinot et à l'inspection des colonies pour tenir en bride gouverneurs et administrateurs insuffisamment dociles. La plupart d'ailleurs remplissaient spontanément et avec zèle leur mission qui était d' « ouvrir à notre commerce, et donc à la civilisation (*sic*) ces populations arriérées. »

Mais les frais généraux de l'entreprise, à défaut des bénéfices, étaient à la charge des populations. En laissant de côté corvées et cultures forcées pour ne considérer que le fardeau fiscal, les chiffres suivants sont significatifs : en 1934 l'impôt direct était ainsi réparti :

Européens : 100 francs par tête, plus contribution mobilière de 5 % du loyer.

Indigènes : impôt personnel : 11 à 20 francs, plus taxe de cercle, plus impôt sur le bétail (0,45 par ovin, 2,25 par bovin, 13,50 par cheval).

Faute d'éléments d'appréciation contemporains et pour mesurer le rapport entre ces charges fiscales et les revenus correspondants, notons qu'en 1951, d'après les données de l'I. N. S. E. E., le revenu moyen de

l'Africain en A. O. F. était évalué à 10 000 francs C. F. A. par an (7 000 en Guinée), le revenu moyen de l'européen à 315 000 francs (72).

Voyons maintenant la structure budgétaire, en ce qui concerne les recettes.

Pour l'année 1940 (73), sur 81,4 millions de francs de recettes, l'*impôt personnel* fournissait à lui seul 35,9 millions. Par contre l'impôt sur le revenu (payé d'ailleurs aussi par les Africains) ne fournissait que 1,3 million; patentes et licences fournissaient 4,1 millions, l'impôt foncier 700 000 francs... Le reste provenait des impôts indirects, répercutés en définitive sur la masse des consommateurs.

En résumé, la population européenne jouissait d'un statut fiscal privilégié; et les grandes sociétés commerciales bénéficiaient d'une véritable immunité. Par contre l'impôt personnel et ses annexes, pour ne rien dire des « cotisations » et « intérêts » à verser aux sociétés de prévoyance, pour ne rien dire non plus des prélèvements supplémentaires des chefs et de leur séquelle, absorbaient fréquemment les trois-quarts des revenus monétaires du paysan (74).

Pour se procurer l'argent indispensable, les régions pauvres comme le Fouta-Djalon n'avaient d'autre ressource que d'exporter leur main-d'œuvre, notamment sous forme de navétanes pour le Sénégal.

En contre-partie, de quels « bienfaits » bénéficiait la population guinéenne?

Qu'en était-il des fameuses écoles? En 1935, quarante-cinq ans après la constitution de la « Guinée française », on comptait sur ce territoire, pour 2 millions d'habitants, 6 558 élèves scolarisés en tout et pour tout. 111 instituteurs européens et africains enseignaient dans 34 écoles élémentaires et préparatoires, 9 écoles régionales, 2 orphelinats, une école d'apprentissage et deux sections professionnelles agricoles (Labé et Kankan). L'enseignement du second degré était inexistant : la seule et unique École Primaire Supérieure avait le personnel et le niveau tout au plus d'un cours complémentaire.

Mais, dira-t-on, ce bilan scolaire modeste ne présentait-il pas un caractère positif par rapport au néant antérieur? C'est de ce néant qu'il faudrait débattre. Au début du XIX^e siècle, Mollien après Mungo Park témoigne qu'au moins dans le Fouta, il y avait des écoles coraniques dans chaque village; et cet enseignement ne se limitait pas, comme on l'a répété trop souvent pour se donner bonne conscience, à la récitation du livre saint. L'inspecteur de l'enseignement musulman Mariani, visitant la Guinée en 1911, apprenait à l'administration stupéfaite que non seulement au Fouta, mais en Basse-Guinée, il avait trouvé dans de modestes villages des « karamokos » capables non seulement d'écrire

---

(72) Cf. M. Capet et J. Fabre, *L'économie de l'A. O. F. depuis la guerre*, Annales africaines, 1957, pp. 135-194.

(73) Colonie de la Guinée française. Compte définitif des recettes et des dépenses. Exercice 1940. Conakry, Imprimerie du Gouvernement, 1942.

(74) En 1951, MM. Capet et Fabre (l. c.) estiment au minimum à 32 % en moyenne, pour toute l'A. O. F., la part du revenu monétaire des paysans africains absorbée par l'impôt direct.

mais de soutenir une conversation en arabe littéraire. Il proposait l'institution de Médersas. Le rapport Mariani fut enfoui dans les archives et l'enseignement traditionnel, suspecté de véhiculer de dangereuses influences, continua de péricliter.

Il en fut de même, chez les populations forestières, des stages d'initiation des jeunes. Quelque archaïques qu'en fussent les rites, ils avaient un contenu éducatif qui valait mieux que le néant. Ici encore, le système colonial, toujours prêt à invoquer la « coutume » pour couvrir l'oppression de la population, fit bon marché de ces traditions authentiques. Duffner notait à ce propos : « Stage de formation effectué en forêt séparément par hommes et femmes, il durait autrefois 5 à 7 ans pour les hommes, 4 à 5 ans pour les femmes.

Depuis que les conditions économiques de vie ont changé, *depuis que les recrutements ont pris des jeunes gens, le stage a été diminué de durée, afin de permettre aux villages de récupérer des travailleurs* » (75).

Passons aux hôpitaux : la même source (76) nous donne en 1955 pour toute la Guinée un hôpital à Conakry (construit en 1901), deux ambulances, vingt dispensaires ou postes médicaux, quinze maternités ou postes de sages-femmes... L'opuscule dont nous tirons ces renseignements précise que l'annexe de Kindia de l'Institut Pasteur s'est établie à cet endroit surtout pour pouvoir se procurer les singes anthropomorphes nécessaires à ses travaux. Rien n'avait été entrepris à cette date contre la maladie du sommeil. Il fallut attendre 1938 pour que le Dr Jamot, limogé de son poste au Cameroun, entreprenne, non sans se heurter à des résistances tenaces, la constitution d'un service spécialisé analogue à celui qu'il avait créé au Cameroun.

On peut conclure avec Gilbert Vieillard que l'activité des fonctionnaires médicaux « est absorbée par les petites agglomérations de blancs et d'employés de blancs » (77). C'est-à-dire qu'elle n'apporte à peu près rien à la masse paysanne, à la majorité de la population.

CONCLUSION

Ainsi, à la veille de la seconde guerre mondiale, pour la masse de la population guinéenne — c'est-à-dire pour les paysans —, le bilan de la colonisation apparaît comme absolument négatif.

Où est, pour eux, cette fameuse « civilisation » dont les bienfaits devaient compenser leurs charges accrues en travail, en impôts, pour ne rien dire de l'impôt du sang des deux guerres mondiales?

L'équipement — au demeurant fort médiocre —, voie ferrée, postes, télégraphe, pistes, port, etc., ne sert qu'à le livrer un peu plus aux usuriers du grand commerce. Il ne sert qu'à intensifier son exploitation.

---

(75) Capitaine Duffner, *Croyances et coutumes religieuses chez les Guerzé et Manon de la Guinée française*, Bulletin du Comité d'Études Historiques et Scientifiques de l'A. O. F., n° 4, 1934, p. 545, 1935.

(76) *La Guinée française*. Agence économique de l'A. O. F., 1935.

(77) G. Vieillard, o. c.

L'école, l'hôpital ne sont accessibles qu'à de rares privilégiés. Lui, le paysan, continue à vivre et à travailler comme ses ancêtres, sauf à travailler plus et à manger moins : la sous-alimentation devient chronique aux périodes de soudure, périodes des plus durs travaux. La ration moyenne du paysan n'atteint pas 1 000 calories (pour une ration normale estimée à 3 000). « On a vu la ration alimentaire s'abaisser jusqu'à 208 calories par jour, en période de soudure certes, mais en dehors de toute disette caractérisée » (78).

On juge de ce que furent dans ces conditions les famines (il y en eut, quoi que la littérature coloniale en dise, et d'infiniment plus terribles qu'aux époques qui précédèrent la colonisation : en 1913-1914; en 1931-1936; en 1944-1945).

On comprend alors l'effrayant taux de mortalité infantile, les ravages exercés par les endémies tropicales et par les épidémies sur des organismes sous-alimentés et affaiblis, on comprend la stagnation démographique autour de deux millions d'habitants pendant les cinquante années du régime colonial.

Cependant le système colonial, par ses propres contradictions, préparait involontairement les conditions de sa chute. En diffusant dans une minorité, si étroite fût-elle, l'enseignement européen, et si tronqué, si dépersonnalisé que fût cet enseignement, la colonisation donnait à quelques Africains au moins les possibilités d'analyser les causes de leur propre condition et de trouver les moyens de s'en libérer.

La colonisation aurait bien voulu se passer de l'enseignement, elle le manifesta en maintes occasions. Mais elle ne pouvait écarter ce « mal nécessaire », pour se procurer le minimum de cadres subalternes indispensables au fonctionnement de sa machine administrative et économique.

Les progrès de l'économie de marché, même sous la forme rudimentaire de la traite, favorisaient la circulation des hommes et des idées. L'envoi de militaires en France ouvrait des vues sur le monde extérieur.

L'éveil politique de 1945, les progrès dans l'organisation des masses, la prise de conscience de la solidarité africaine aidant à surmonter les vieilles oppositions ethniques ou tribales, tous ces facteurs réunis vont, au lendemain de la guerre, ébranler jusque dans ses fondements le vieil édifice pour aboutir à l'écroulement actuel. Mais ceci est une autre histoire.

J. SURET-CANALE.

---

(78) Médecin-général Peltier, *Marchés coloniaux*, nº 242, 1er juillet 1950, p. 1460.

Diallo Ousmane.

Connaissance historique de la Guinée

L'accession de la Guinée à l'Indépendance Nationale requiert sans nul doute une connaissance historique du pays qui soit adéquate, conforme aux réalités telles qu'elles ont été vécues au cours des vicissitudes de l'Histoire. Cette connaissance invite à une sorte de pélerinage aux sources (1) qui doit partir de l'époque pré-Islamique, de l'époque des conquistadores, des premiers navigateurs européens lancés dans l'Atlantique pour aboutir aux récents événements africains qui ont conduit à l'émancipation guinéenne. La connaissance historique de la Guinée s'insère naturellement dans le cadre de l'Histoire coloniale africaine en général. Avec bien entendu, quelques variantes particulières, distinctives, inhérentes aux nécessités et aux impératifs de l'impérialisme colonialiste.

La colonisation qui est un système et qui a créé un esprit, le colonialisme, a commencé à s'installer sur la Côte africaine depuis le milieu du XV^e siècle. Et le mot *Guinée* est connu depuis cette date, avec des significations variées. En tous cas, ce n'est vraisemblablement qu'une boutade tendancieuse quand on prétend que le terme *Guinée* dérive du sens de ce vocable en soussou (2). Il est vrai que l'onomastologie africaine reste à faire. En ce qui concerne le mot *Guinée*, il apparaît bien que son origine sémantique remonte au temps du prince Henri le Navigateur (1460) c'est-à-dire aux temps où les marins européens écumaient les flots de l'Atlantique en quête d'aventures fructueuses. Qu'on lise plutôt (3) :

« Les explorateurs portugais baptisèrent « *Guinée* » — dont le nom dériverait de la tribu berbère des Ginaoua (4) fixée en pays noir —

---

(1) En ce qui concerne la préhistoire de la *Guinée*, je signalerai tout juste cette fois, qu'elle est riche en industries appartenant au paléolithique inférieur. Certaines pièces trouvées par exemple dans la grotte de kakimbo sont nettement du Clactonien et de l'Acheuléen. Il est projeté d'effectuer des fouilles dont les résultats seront publiés au fur et à mesure des découvertes.

(2) Guinée : en soussou = femme. Un européen débarqué dans le pays aurait demandé à une femme : quel est ce pays? Elle aurait répondu, en pensant qu'il s'agissait d'elle : Guinée.

(3) Ch. A. Julien. Les voyages de découvertes et les premiers établissements français (XV^e-XVI^e siècles). Page 8. Presses Universitaires de France.

(4) « Ginaou » est très susceptible de devenir Guinée selon les lois de l'évolution phonétique par l'influence des changements conditionnés.

l'ensemble de la Côte d'Afrique allant du fleuve Sénégal au Cap Sainte-Catherine, où commençait le royaume de Manicongo. Mais après 1466, ils nommèrent également « Guinée du Cap Vert » ou plus simplement « Guinée » la Haute Guinée (1) entre le Sénégal et la Sierra-Léone où les *Colons* (c'est nous qui soulignons) des îles du Cap Vert avaient le privilège de commercer (2). On employa, dès lors, le mot dans les deux acceptions, large et restreinte, mais on prit l'habitude de distinguer, en Basse Guinée (1), d'une part la Côte de malaguette entre le Sierra Léone et le Cap des Trois pointes, parfois limitée à la Côte des Graines jusqu'au Cap des Palmes, d'autre part la Côte de la Mine ou Mina s'étendant sur 160 miles à l'Est d'Axem (ou Axim?). La côte des esclaves, très mal connue ne porta pas de nom spécial. On y distingua cependant des *royaumes particuliers* (c'est nous qui soulignons) comme le Bénin ou les « cinq rivières au delà du château de Sâo Jorge Da Mina ». Le mot « Guinée » fut employé parfois au XVI^e siècle, avec des sens spéciaux. C'est ainsi qu'elle comprit pour Bethencourt, le roi de Castille et le pape, la côte du Maroc et le désert jusqu'au Cap Bojador. Le pilote portugais DUARTE Pacheico Pereina, y fit, par contre, rentrer toute la région entre le Sénégal et le cap de Bonne-Espérance ».

Notons en passant ces fluctuations spatiales de l'étendue côtière de la Guinée depuis plus de cinq siècles environ avec pour objectif celui de découvrir, de s'établir et de commercer à coup sûr.

Ainsi donc, une activité intense s'est établie entre l'Europe et la Guinée (côte Occidentale d'Afrique) dès le milieu du XIV^e siècle selon des chroniques du temps (3).

Depuis, des comptoirs se fondèrent peu à peu, le long de cette Côte africaine, notamment sous l'impulsion de la monarchie portugaise affairiste et désireuse d'importer des produits guinéens : morphi (ivoire), malaguette (poivre) et autres épices — pierres précieuses, produits tinctoriaux, civettes, gomme, poudre d'or tant prisés et recherchés dans les cours royales de l'Europe. Alors, il fallait vaille que vaille équiper des galions et des caravelles à destination de la Côte de Guinée. Marché de troc si rentable!

Aux profits avantageux de ce commerce de cabotage tantôt interlope, tantôt légalisé, s'ajoutaient plus fructueux et plus rémunérateurs, ceux de la Piraterie, de la flibuste. Période de boucaniers et de conquistadores qui annonce « l'avènement du Bon sauvage » et prélude à l'instauration du mercantilisme de tradition classique qui légitimera plus tard la traite des nègres (4) et la colonisation de plus en plus systématisée, standardisée. Il se trouva pourtant, en ce XVI^e siècle un homme —

---

(1) On saisit que ce qu'on appelait Haute Guinée et Basse Guinée ne correspond pas aux subdivisions administratives actuelles qui sont intervenues plus tard lors du découpage arbitraire des territoires.

(2) Ce privilège de commerce détenu par les colons du Cap Vert est revenu plus tard, beaucoup plus intensifié, à la compagnie des Indes, à la Société de Guinée.

(3) JULIEN, *op. cit.*, page 11.

(4) La traite des nègres de Guinée fut introduite en Angleterre par John HAWKINS. Il en devient si riche que la reine Elisabeth fut amenée à l'anoblir (*sic*).

Montaigne — qui osa flétrir avec force les expéditions coloniales. Deux de ses écrits — *Les cannibales et les coches* sont, sur ce point, d'une véhémence qui exhale le « cri de révolte d'une conscience qui se refuse à partager, par son silence la responsabilité morale des crimes des civilisés » (Julien, p. 424). Mais personne, par la suite, ne prêta attention à ce plaidoyer et à ce réquisitoire contre la colonisation. Les consciences étaient devenues intoxiquées par la soif d'aventures coloniales, les esprits étaient surexcités par l'appât du gain, le besoin de lucre en *terra incognita*, continent marginal longtemps resté fermé » qui s'ouvrait à l'ardeur des convoitises et à la compétition de tous les appétits.

La Guinée, pôle d'attraction par excellence, a subi douloureusement les stigmates de cette invasion forcenée. En effet, c'est la Guinée qui a constitué le théâtre principal de la traite. Elle avait été érigée dès le début du xvi^e siècle en un monopole exploité par des trafiquants et des compagnies au nom de la couronne espagnole. L'Espagne et le Portugal alors alliés firent cause commune pour conserver le Monopole de la traite de 1580 à 1640. Mais les Hollandais réussirent à les faire partager ce monopole de prébendes. Quant à l'Angleterre, elle avait organisé officiellement, par la création d'une compagnie royale africaine en 1672, un commerce d'esclaves qui stimula considérablement l'essor économique du royaume. Du coup, la rivale Hollande fut éliminée du « marché des bois d'ébène ». Mais la France qui possédait son marché d'esclaves à la suite de la prospérité des îles antillaises, avait créé la compagnie française de Guinée. Cette compagnie jouissait du privilège d'expédier, en Amérique, des cargaisons d'esclaves entassés dans des bateaux négriers. Plus de 50 000 esclaves furent ainsi transportés hors d'Afrique en moins de 10 ans de 1680 à 1688. Des rivalités franco-anglaises attestent le caractère lucratif, exorbitant de ce trafic et confirment la volonté de domination de la traite sur la côte guinéenne d'Afrique. Le Code noir « édité » sous le roi-soleil, en mars 1685, s'avéra n'être, en fin de compte, qu'une des manifestations subtiles de la grosse mystification de l'impérialisme colonialiste.

Au cours du xviii^e siècle Voltairien, époque révolutionnaire, c'est surtout la compagnie des Indes qui, en concurrence avec la compagnie de Guinée, a la mainmise sur la côte de Guinée où il existe un consortium. Entre celui-ci et la compagnie, un traité est conclu le 16 octobre 1750 (1). En voici la teneur :

« La compagnie des Indes ayant pris en considération la demande que plusieurs négociants lui ont faite de leur vendre tous les noirs, négrillons et rapaces, négresses, négrittes et rapailles qu'elle pourra faire traiter chaque année dans l'étendue de sa concession du Sénégal (2) pendant l'espace de cinq années consécutives à compter du premie, janvier mil sept cent cinquante un, elle s'est déterminée à vendre tour les dits noirs aux clauses et conditions ci-après, savoir... « Bien entendus

(1) Rapport par André Delcourt in La France et les Établissements français au Sénégal entre 1713 et 1763 in Memoire de l'Ifan-Dakar 1952 n° 17, page 413.

(2) Au xviii^e siècle, par Sénégal il fallait comprendre une grande partie de l'ensemble territorial qui devait devenir plus tard l'A.O.F.

il est inutile de rapporter ici les articles (il y en a 40) qui ont composé les clauses et les conditions dont il est question dans le texte cité ci-dessus. On saisit facilement l'esprit et le système des armateurs de l'époque. Le livre de l'Abbé Raynal (3) est révélateur et édifiant à cet égard.

L'installation européenne au XVIIIe siècle le long de la côte Occidentale d'Afrique laisse des noms évocateurs et combien significatifs eu égard au genre d'activités qui y étaient entretenues : Côte des Esclaves, Côte des Graines, Côte de l'Or, Côte d'Ivoire, Côte de Malaguette, etc...

Les relations entre les Européens et les indigènes se réduisaient à un commerce de troc, à des échanges entre trafiquants et trafiqués, à un marché de Dupes et de Dupés.

Alors que le système de l'exclusif (même mitigé) « commandait » aux Antilles, le pacte colonial qui fut institué au XVIIe siècle et supprimé sur papier au XIXe siècle (Décret du 9 juillet 1869) restera pratiquement en vigueur jusqu'au milieu du XXe siècle subissant dans ses applications les vicissitudes de la politique coloniale.

L'Europe envahissante qui déferlait sur la Côte de l'Ouest africain ne cherchait pas seulement à se procurer des produits à échanger contre des denrées et des métaux, c'est-à-dire à établir une économie de profit en même temps que la politique de surexploitation que celle-ci suppose. Elle s'attachait également, avec ferveur à introduire ses concepts, ses idéaux, ses pratiques de la vie. Et l'on comprend que le christianisme devait être un de ces viatiques destinés à la terre africaine. Ainsi donc, sous le prétexte fallacieux de « civiliser », l'économique servant de paravent, la politique et la religion se retrouvaient ici aussi en frères tour à tour associés et rivaux. Les conquérants blancs s'appliquèrent avec frénésie à mettre en place simultanément leurs appareils de coercition — politique et religion — le long de la Côte Ouest de l'Afrique, s'ingéniant à pousser des points d'appui dans l'intérieur des terres. Évidemment, cette Côte abritait derrière elle des collectivités riches, des peuples insouciants, occupés juste à cultiver laborieusement leurs florissantes civilisations séculaires. Mais leur existence paisible était menacée par le mercantilisme, la spéculation et la spoliation.

Toutefois, à partir de la révolution de 1789 jusqu'au règne du prince Président, Napoléon III, les activités coloniales sur la Côte africaine de l'Ouest furent relativement ralenties sinon étouffées à cause notamment du climat d'insécurité qui sévissait dans l'Europe monarchique où des minorités ethniques, s'entre-déchirant, s'affairaient fébrilement à constituer des nationalités à défaut de nations.

A la même époque, en Afrique existaient des royaumes et des empires dotés d'une solide organisation sociale et politique. Les lois, les institutions, les mœurs et les coutumes qui régissaient la vie des habitants étaient en parfaite harmonie avec leur tempérament et leur environnement. Cette stabilité, cet équilibre avait suscité depuis le XIVe siècle, l'étonnement et l'admiration des voyageurs arabes. Ibn Batouta, Ibn Khaldoun, El Bekri ont décrit, avec force détails, les civilisations nègres qu'ils ont admirées au cours de leurs voyages en « Afrique au sud

(3) L'Abbé Raynal. L'Anticolonialisme au XVIIIe siècle P.U.F., Paris 1951.

du Sahara. » Ils ont affirmé dans leurs relations exemptes de partialité, que dans ces états noirs régnaient paix, solidarité, sécurité et prospérité.

Il n'y a pas lieu, à proprement parler, d'être tenté d'établir un parallèle entre l'Europe du Moyen Age et l'Afrique Médiévale. Le complexe de la modestie et de la dignité étouffe le Noir.

A propos des empires, royaumes et principautés qui ont resplendi sous le soleil du continent noir, qu'on nous permette de renvoyer le lecteur à un article (1) publié dans cette revue et à deux publications (2). On y trouvera, en manière de prolepse, des remarques suggestives et édifiantes à l'intention des historiens classiques de la colonisation. L'an 1054. « C'est l'âge d'or du royaume de Ghana; les chroniqueurs insistent sur l'extraordinaire sécurité qui règne dans le pays ainsi que sur la richesse qu'apportent les orpailleurs du Bambouk ». Et déjà en 1076, la conversion à l'Islam a commencé en Afrique noire.

En Guinée, la propagation religieuse s'est effectuée en deux phases, selon deux courants et presque simultanément, l'Islam par le Nord, le christianisme par l'Ouest.

Issu des civilisations du sable, l'islamisme s'est introduit en Guinée au cours du XVIIIe siècle. Les prosélytes musulmans venus du Macina alors islamisé s'attachèrent à semer le verbe mahométan à travers le pays, notamment à partir du Fouta Dialon.

Dans cette région de montagnes, domaine de prédilection pour le rêve contemplatif avait pu se fonder un foyer islamique fervent, animé de ferveur Mahométane. Neuf Karamokos instruits des préceptes du Coran décidèrent d'islamiser les aborigènes et les pouillis animistes. Et ils créèrent une union symbolique. Au nom d'Allah et de Mahomet et sur le Coran, ils déclarèrent la guerre sainte aux habitants du pays. Vainqueurs, ils constituèrent le royaume du Fouta Dialon (3), « pays du livre, de la flèche et de la houlette » (VIEILLARD). Il fut divisé en neuf provinces (en foula : diwal, pl. diwe). La constitution qui fut adoptée stipula impérativement le règne alternatif des Alfayas et des Soryas. Chaque roi investi conservait le pouvoir pendant deux ans avec comme résidence officielle Timbo ou Labé et comme centre religieux et de couronnement : FOUGOUMBA. Désormais, une intense activité politique religieuse dominera la vie du royaume. Dans les autres régions de ce pays qui allait subir le destin capricieux du colonialisme, des rois et chefs exerçaient le pouvoir sous le contrôle de conseils élus : Dinah Salifou, El Hadj Oumar, Almamy Samory, Alpha Yaya. Résistants héroïques de la cause africaine, eux et bien d'autres martyrs obscurs ont dit NON

(1) Cf. *Histoire* et conscience nègre par Joseph Ki Zerbo in Présence africaine octobre-novembre 1957, pp. 53-59.

(2) Cf: *a*) M. DELAFOSSE. Le Ghana et le Mali — in Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F., tome IX, nº 3, 1924, juillet-septembre.
b) M. MONTRAT. Notice sur l'emplacement de la capitale du Mali in Notes Africaines.

(3) Ch. Saint-Père. Histoire du Royaume du Fouta Dialon in Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F.

à l'occupation étrangère, à la souillure de la terre de leurs ancêtres. Plutôt la mort ou la déportation que la soumission, la servilité. Et ils ont vaillamment chacun d'eux à sa manière, tacticiens ou stratèges, résisté aux « armes de feu et de langue » des Français et autres étrangers pendant des années et des années.

De 1845 à 1897, entre les autorités indigènes et les représentants français, à quelque titre qu'ils se présentent, plus de trente traités ont été signés. Tous, des traités d'amitié et de protectorat (1). Ce mot de protectorat suggère une réflexion. Qui protégeait-on? les négociants français ou les rois guinéens. Et contre qui? On sait en tous cas que des rivalités sourdes ou déclarées ont opposé les puissances européennes colonialistes, notamment à partir de l'occupation effective du pays. Celle-ci avait débuté par le voyage de Mollien en 1818 au Fouta Dialon et surtout par la fameuse randonnée du vénérable René Caille parti en 1817 du Rio Nunez, base commerciale et lieu de départ des conquérants coloniaux. Depuis, la pénétration européenne allait s'effectuer avec un cynisme brutal, avec une mystification raffinée. De Sanderval au Fouta Dialon frappe même une monnaie à son effigie. Ce fut alors la succession déferlante des colonisateurs mémorables, nantis de titres divers, plus ou moins chevronnés les uns que les autres devenus anonymes ou célèbres. Tous, sous le prétexte fallacieux d'asseoir le prestige de la France civilisatrice, ne se souciaient guère que de s'enrichir, de thésauriser, galonnant, paradant, en faisant baver, suer, pleurer et à l'occasion tuer froidement en se délectant, acharnés dans une exploitation démoniaque.

Des conventions furent passées, en l'absence des intéressés eux-mêmes, au mépris de tout entendement humain entre la France et des pays européens : Allemagne, Portugal, Angleterre et Libéria (2). Ces conventions eurent pour résultat de délimiter la Guinée dans ses frontières actuelles, y compris les îles de Los (convention du 8 avril 1904).

A la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, le capitalisme concurrentiel qui sévit en Europe s'établit en Afrique. L'arme, l'argent, la diplomatie et la duplicité s'installent pour départager les occupations

---

(1) Un exemple de ces traités : traité du 17 août 1845.

Article 6. — Comme gage de la bonne amitié qui doit exister entre la France et le Roi de Miligui, les navires de guerre français qui viendront dans la rivière mellacorée salueront le roi de six coups de canon.

En ce qui concerne l'occupation illicite des terres que les colonialistes, en rage de commerce, ont légalisées en leur faveur, voici la teneur du traité du 17 janvier 1878.

Article II. — Le commerce se fera librement et sur le pied de la parfaite égalité entre les Français ou autres et les indigènes sous la protection (*sic*) de la France.

Article III. — Stipule bien que « les commerçants français ou autres qui voudront s'établir pourront choisir l'emplacement qui leur conviendra sauf à s'entendre avec les propriétaires du sol pour acheter ou louer le terrain dont ils auront besoin ».

Tout cela se passe de commentaire. Par la suite, l'occupation des terres ne fut que confiscation ou usurpation sous le couvert d'un semblant de légalité et de générosité.

(2) Il ne semble pas utile de les rapporter *in extenso* dans cet article.

territoriales en droit et en fait, et jouent le jeu du Monopole et de la surenchère dans ces terres lointaines.

En Guinée, de 1882 à février 1953, se sont succédé 22 Gouverneurs (1) qui ont présidé aux destinées des populations du pays. Oui, en 70 ans, des proconsuls titulaires ou intérimaires donnaient à des Commandants des ordres péremptoires.

Pendant cette période, deux guerres ont ensanglanté, endeuillé, perturbé la vie de millions d'africains en vue de maintenir, ô paradoxe, des privilèges qui étaient contre leurs intérêts.

La Guinée est un pays de choix pour bien des produits nécessaires à la France. L'effort de guerre de 1939-1945 qui règne partout en Afrique, fait haleter, essouffler chaque travailleur guinéen du village et de la ville (2) selon le bon plaisir du Commandant et de ses zélés serviteurs.

Sous la pression de la volonté populaire, la fameuse Loi-Cadre fut instituée en 1956 et mise en place en mai 1957, créant des conseils de Gouvernement au niveau des Territoires d'A.O.F. Mais cette Loi-Cadre ne s'avéra être autre chose que « bonbons et sucettes » offerts aux populations d'Outre-Mer.

Le P.D.G. (parti démocratique de Guinée) section territoriale du R.D.A. s'organisa solidement avec méthode, galvanisant toutes les masses populaires du pays en vue d'un sursaut de libération nationale.

Enfin, le général De Gaulle, Chef du Gouvernement français arriva en Guinée et offrit au Gouvernement guinéen un choix décisif. A l'instar de ses glorieux ancêtres, la Guinée répondit NON, le jour du référendum, à la proposition du Gouvernement français. Ainsi la Guinée reconquit l'indépendance et la souveraineté (3).

La transformation des structures administratives fut effectuée avec la logique et le bon sens qui caractérisent les hommes résolus à œuvrer de l'avant pour le progrès dans tous les domaines de l'activité humaine.

Les atouts économiques de la République de Guinée, et la concorde politique qui règne dans le pays sont à coup sûr les meilleurs garants de sa prospérité et de son audience internationale.

Lors de son récent discours sur la rentrée des impôts, le président SÉKOU TOURÉ a exposé, avec la précision voulue, sans ambages ni ambiguïté le rôle social de chaque guinéen, dans le cadre de ses activités professionnelles. Il a indiqué avec force les devoirs et droits civiques qui

---

(1) Par ordre chronologique, ce sont : Bayol (1882-90), Ballay (1890-1900), Cousturier (1900-04), Frézoul (1904-06); les Secrétaires Généraux Richard, Van Vollenhoven, Poulet (1906-08); les Gouverneurs Kiotard (1908-10), Camille Guy (1910-13), Peuvergne (1913-16), Poiret (1916-29), le Secrétaire Général Antonin (1930-31); Les Gouverneurs De Guise (1931), Vadier (1932-36), Blacher (1936-40), Giacobbi (1940-42), Crocicchia (1942-44), Fourneau (1944-46); l'Administrateur en chef Terrac (1946-48); les Gouverneurs Roland Pré (1948-50), Siriex (1950-53); Torré (depuis févr. 1953).

(2) Il existe sur ce sujet des Poèmes Peuls significatifs.

(3) La Guinée a exprimé sa volonté d'indépendance lors du Référendum par 1 136 324 sufffrages contre 56 901 le dimanche 28 septembre 1958.

incombent à chaque citoyen de l'État de Guinée en vue de la réalisation et de l'épanouissement d'une véritable démocratie qui se veut révolutionnaire dans le sens de l'intérêt général, sur le plan national comme dans le domaine africain tout entier. Le congrès de l'U.G.T.A.N. qui a tenu ses assises à Conakry du jeudi 15 janvier au samedi 17 janvier a marqué d'un éclat particulier tout l'intérêt que le monde entier, et notamment le monde du travail, réserve à la première nation de l'Ouest Africain français : la République de Guinée.

Diallo Ousmane.

Georges Fischer.

La signification de l'Indépendance guinéenne

Le 28 septembre 1958, la Guinée, par un vote populaire et dans l'enthousiasme national, a choisi l'indépendance. J'ai eu moi-même l'occasion de séjourner dans la nouvelle République, d'y retrouver des amis déjà anciens et d'en faire de nouveaux. Sans doute, mon séjour a-t-il été trop court, est-il déjà lointain pour que je puisse ici procéder à un inventaire systématique du bilan de l'indépendance. De plus un tel bilan quantitatif n'a pas beaucoup de sens lorsqu'il porte sur une période si courte. Le démarrage du développement économique est conditionné par le dynamisme populaire, par la participation et la conscience des masses. En la matière, la nature de l'organisation sociale et politique qui permet à l'homme social d'utiliser pleinement ses virtualités est déterminante. Nous connaissons tant de pays où, malgré l'afflux de capitaux et de techniciens, les structures sociales constituent un obstacle décisif au démarrage économique.

D'autre part, l'indépendance constitue la condition nécessaire, mais non suffisante, de la transformation économique et sociale. Lorsque l'accession à l'indépendance s'accompagne d'une volonté de changer les structures existantes, lorsqu'elle entraîne l'établissement d'objectifs clairement définis et d'une organisation appropriée, elle constitue une véritable révolution. Phénomène tumultueux qui ne saurait rentrer dans les catégories logiques des théoriciens en pantoufles, la lutte pour la décolonisation et la libération économique revêt à la fois un caractère destructif et constructif. Elle est alors la révolution même, procède par approximations successives, corrige son action à la lumière de l'expérience acquise par le peuple tout entier. Tel est l'enseignement qui se dégage de la révolution soviétique, de celle de la Chine, pays qui se trouvaient pourtant au départ dans des conditions plus favorables que la Guinée.

Mon expérience sur place, l'étude des documents, m'amènent à constater que l'infrastructure politique et sociale du démarrage sont en place dans la nouvelle République : l'énergie populaire est libérée, la participation des masses s'effectue à tous les échelons et en permanence, la volonté de transformation est profonde, l'unité nationale est réalisée, un parti admirablement organisé, démocratique, doté de cadres dévoués, dirige l'État. L'indépendance, seule, n'aurait pas suffi à produire ces

phénomènes, mais l'indépendance a été une condition nécessaire à leur éclosion, en tant qu'idée force, en tant que facteur mobilisateur des énergies de la masse s'estimant enfin pleinement responsable et maîtresse de son destin. Véritable révolution, l'indépendance conçue de cette manière implique une nouvelle hiérarchie des valeurs et des conceptions économiques et sociales, et aussi et surtout, morales, intellectuelles et politiques. Nous allons voir que ce point est souligné avec force par le président Sékou Touré. Avant d'examiner sa pensée qui est aussi celle du Parti Démocratique de Guinée, il n'est peut-être pas inutile de montrer comment l'indépendance de la nouvelle République doit affecter et infléchir nos propres concepts relatifs aux États nouveaux.

***

Dans les pays occidentaux mêmes, on a dû s'accommoder, devant la poussée tumultueuse des forces de libération nationale, de la notion et du terme d'indépendance. Mais l'impérialisme tend à revêtir des formes nouvelles et à employer des techniques inédites pour chercher à vider de son contenu plein et réel cette notion désormais admise. Toute une construction idéologique est élaborée et des intellectuels éminents, des savants respectés et respectables s'emploient, souvent inconsciemment, à y apporter leur pierre. On prétend par exemple fixer des critères à l'octroi de l'indépendance. On estime qu'un pays dépendant ne peut légitimement prétendre à être libéré que s'il réunit au préalable, des conditions déterminées. Parmi ces conditions, celles que l'on avance le plus souvent sont l'existence d'un gouvernement stable, d'institutions démocratiques, d'une économie stable. Souvent on déclare aussi que l'État à naître doit représenter un élément positif dans l'ordre international.

A y regarder de plus près, il apparaît clairement que ces critères constituent autant de moyens pour justifier, sous une forme nouvelle, cette exportation des institutions accompagnant l'exportation des capitaux, qui a été l'un des traits constants de l'impérialisme (1). Le critère du gouvernement stable et des institutions démocratiques est destiné à faciliter la mise en place dans les États nouveaux d'institutions et d'un personnel politiques favorisant les intérêts de l'ancienne métropole, ou de ce que l'on appelle le Monde Libre, à éviter les bouleversements et les révolutions politiques qui cependant paraissent indispensables dans des pays où le processus de développement économique ne peut se réaliser que par des modifications profondes, révolutionnaires, des structures étatiques.

De même, la notion de l'économie stable ne résiste pas à l'examen. Les structures coloniales sur le plan économique et social se caractérisent précisément par un état de déséquilibre auquel peuvent seules remédier

(1) V. à ce sujet notre étude : La garantie gouvernementale accordée aux investissements privés effectués à l'étranger *Revue Politique et juridique de l'Union Française*, 1955, pp. 495-548, aussi notre ouvrage sous presse *Les États-Unis et les Philippines*.

les mesures hardies, radicales et originales qui doivent inévitablement bouleverser les droits et les intérêts acquis.

En ce qui concerne le troisième critère, celui de la contribution à l'ordre international, il ne fait qu'ériger en règle théorique les intérêts stratégiques, militaires et politiques de certains États, en refusant de tenir compte de cette diversification des régimes politiques économiques et sociaux, de cette multiplication des centres d'intérêts et de décisions dans le monde, phénomènes qui caractérisent, quoi qu'on en puisse dire, l'évolution de la société internationale depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Tous ces critères, toutes ces constructions idéologiques n'arrivent pas à masquer la réalité; c'est le mouvement national des peuples qui détermine l'évolution vers l'indépendance et le moment de la libération. Le président Sékou Touré a admirablement répondu aux défenseurs des thèses que nous venons d'exposer. Il constate que « le problème africain n'est plus déterminé par le mot indépendance, mais par le degré et les conditions d'accession à cette indépendance » (2). Suivant monsieur Sékou Touré, la théorie des critères, celle de la maturité des peuples, doit être rejetée car « tous les peuples sont capables à tout moment de s'administrer eux-mêmes, de développer leur personnalité. Il n'y a pas de peuples mineurs, sinon dans l'esclavage ou l'oppression étrangère ». La théorie en question ne constitue en réalité qu'une justification déguisée des positions métropolitaines, elle sert à fausser le sens même de l'indépendance, à mettre en place un équilibre politique lié aux intérêts étrangers. En effet « la meilleure façon de préparer l'exercice de la souveraineté, c'est de prendre cette souveraineté en main ». D'ailleurs, l'histoire de l'Afrique montre que les peuples de ce continent avaient trouvé des formes d'organisation politique adéquates avant la conquête européenne. Les Africains réclament l'indépendance à un stade d'évolution sociale et politique plus avancé que celui auquel se trouvaient certains pays occidentaux quand ils sont devenus indépendants. Et nous pourrions ajouter, pour notre part, que l'application de la théorie des critères eût conduit à remettre sous tutelle étrangère les États-Unis qui, presque un siècle après la proclamation de leur indépendance, ont subi leur plus grave crise nationale, la guerre de Sécession. On connaît en effet les bouleversements et les tensions que cet événement a provoqués dans l'ordre interne et dans l'ordre international.

On prétend aussi quelquefois que l'accession à l'indépendance doit être précédée d'une période de transition ordonnée, permettant le transfert graduel des pouvoirs, l'apprentissage du nouveau personnel politique et le rodage des nouvelles institutions. Mais là encore, les principes ne font que justifier un contrôle prolongé de l'ancienne métropole sur l'État à naître, une orientation déterminée de la politique et des structures économiques de cet État. Le dynamisme, la libération des énergies et des

(2) Nous citons ici M. Sékou Touré d'après les trois volumes publiés à Conakry en 1958 et 1959 : *l'Action Politique du Parti Démocratique de Guinée pour l'émancipation en Afrique*. (Les discours et les rapports en question ont été également publiés par les Éditions de Présence Africaine). S. T. vol., I, pp. 98, 192; vol. III, pp. 109 s.

passions que doit précisément représenter l'indépendance se trouvent alors paralysés. D'ailleurs l'évolution prouve d'une manière concrète que la pression des forces en faveur de l'indépendance est tellement puissante que la période de transition se trouve abandonnée. Elle se situe maintenant après l'indépendance et revêt une signification tout à fait nouvelle. Elle constitue le délai nécessaire à l'État nouveau pour mettre librement en place ses propres institutions à l'abri du contrôle de l'ancienne métropole. Le nouvel État, après son accession à l'indépendance, est à même, grâce au changement intervenu dans le rapport des forces, sur le terrain international, d'obtenir dans des conditions entièrement nouvelles une aide et une assistance fournies dans le cadre bilatéral ou multilatéral.

La même évolution se dessine sur un autre point. Avant de consentir à l'indépendance, les métropoles cherchent à imposer un certain nombre de conditions à l'État naissant ou à les lui faire accepter. Ce procédé ne fait que refléter la volonté de contrôler la marche à l'indépendance ainsi que les structures et l'orientation de l'État nouveau. En 1919, Clémenceau affirmait qu'en vertu du droit public de l'Europe, des garanties spéciales devaient être exigées des États nouveaux. L'idée sous-entendue était que les normes acceptées par certains pays dits évolués devaient s'appliquer dans les États nouveaux, que les premiers exerçaient un pouvoir de contrôle et d'orientation sur les seconds. Mais là encore, des faits récents montrent le sens de l'évolution et l'impossibilité où se trouvent désormais les grandes puissances ou les anciennes métropoles d'agir comme par le passé. La Guinée notamment a obtenu son indépendance à la suite d'un vote populaire et les circonstances dans lesquelles cette indépendance est intervenue n'ont pas permis à l'ancienne métropole de poser des conditions avant la proclamation de l'indépendance. Cependant la reconnaissance juridique du nouvel État a été subordonnée au premier abord à un certain nombre de conditions. Mais l'attitude initiale de l'ancienne métropole n'a pu être maintenue, elle a dû s'assouplir graduellement. Là encore la nouvelle République a pu bénéficier de l'apport positif et de la force que l'indépendance représente dans le domaine des relations inter-étatiques.

Des voix s'élèvent toutefois en France et à l'étranger pour estimer que l'évolution économique et technique enlève toute signification au terme indépendance, qu'elle exige l'interdépendance et la mise en place d'unités économiques plus vastes, que le marché mondial dont dépendent les pays sous-développés pour l'écoulement de leurs produits est dominé par des forces organisées par rapport auxquelles l'indépendance est inconcevable. Cette thèse me paraît erronée sur plus d'un point. Les forces économiques et techniques, leur développement ne déterminent pas le contenu concret des relations entre les diverses collectivités étatiques. Ruskin remarquait déjà, lorsqu'on lui annonçait l'établissement de la première communication télégraphique entre l'Angleterre et l'Inde, que ce qu'il importait de savoir, c'était le message transmis par cette nouvelle voie. Bien avant la deuxième guerre mondiale, il existait une interdépendance de fait entre pays industrialisés d'une part et pays retardés de l'autre, mais on sait à quel genre de division du travail cette interdé-

pendance a donné naissance. De même certains théoriciens occidentaux et en particulier des Américains ont estimé dans le passé que quelques pays industrialisés, étant donné leurs capacités techniques et leurs besoins, devaient pouvoir librement disposer des ressources naturelles des pays retardés (3). De son côté, M. Myrdal a bien montré que les efforts d'intégration économique peuvent aboutir au maintien des droits acquis et de l'inégalité. Ce qu'il importe de connaître, c'est le contenu concret des relations économiques internationales. Or ce contenu peut être déterminé par l'action des hommes et des peuples, et l'indépendance constitue à ce point de vue une arme puissante lorsqu'elle est utilisée d'une façon conséquente. La conjoncture internationale actuelle est telle que les États sous-développés peuvent, en raison des contradictions existant sur le terrain international, disposer d'une liberté d'action considérable, grâce à leur indépendance. Considérée dans son ensemble, l'histoire des dix dernières années prouve que les grands monopoles internationaux doivent toujours davantage tenir compte des intérêts et des exigences des États sous-développés où ils opèrent. Ceux qui ne s'en aperçoivent pas ont une conception singulièrement fataliste et mécaniste de la vie sociale et font aisément bon marché du pouvoir créateur, du poids des peuples et des hommes.

En réalité, ce conflit d'intérêt entre groupes n'est pas du tout supprimé par les développements de l'économie et de la technique. L'indépendance constitue un des moyens permettant à un État nouveau de défendre ses intérêts. L'interdépendance apparaît en revanche quelquefois comme la cristallisation de l'inégalité économique et politique entre les partenaires et l'on aperçoit difficilement la raison pour laquelle une collaboration confiante ne pourrait pas s'instituer entre États disposant de la même liberté d'action politique. Un État nouveau doit tendre toutes ses forces, mobiliser toutes ses énergies pour résoudre ses propres problèmes, en premier lieu en collaboration avec ceux dont les intérêts et les problèmes sont identiques aux siens. Pour lui, s'intégrer dans un bloc plus vaste dominé par d'autres, ayant des intérêts très différents, peut signifier la stérilisation de ses efforts, le gaspillage de ses énergies à des buts qui ne lui sont pas propres, le maintien des structures qu'il faudrait précisément changer. Rien n'est plus caractéristique à cet égard que l'exemple des Philippines où, grâce en grande partie au maintien de l'influence américaine, les structures économiques politiques et sociales de la période coloniale persistent encore actuellement.

La Guinée, elle, a choisi l'indépendance de manière à en exercer immédiatement tous les attributs, à en assumer toutes les responsabilités. Adoptant une politique étrangère neutraliste, elle entretient des relations excellentes avec l'Est et l'Ouest. Membre de l'O. N. U. et d'autres organisations internationales, elle en reçoit une assistance prioritaire.

En ce qui concerne la politique étrangère de la Guinée, le président Sékou Touré s'est montré extrêmement clair et précis. Cette politique est basée sur les intérêts du peuple, sur les intérêts de l'Afrique qui, après les

(3) Voir Leith, dans la Revue *Foreign Affairs*, juillet 1925, pp. 541-55, et octobre 1927, pp. 128-39.

efforts du système colonial tendant à la dépersonnaliser, cherche à retrouver sa propre identité, sa spécificité. La Guinée, l'Afrique ont des intérêts particuliers et ne doivent pas se mettre au service d'une politique qui n'est pas la leur. « Notre République ne choisit aucun pays contre les autres comme partenaire, aucun bloc contre d'autres blocs, car elle est décidée, sur la base du respect de sa souveraineté et de la volonté d'une collaboration loyale profitable à son peuple, à rechercher l'amitié, la fraternité et la coopération dans le domaine économique et culturel avec tous les gouvernements, tous les peuples du monde. Elle ne veut prendre position qu'en faveur de l'émancipation de l'Afrique et contre tout acte, tout phénomène favorable au règne du régime colonial en Afrique. En luttant contre le colonialisme, elle ne lutte contre aucun peuple du monde, mais seulement contre les profiteurs et les soutiens conscients ou inconscients du système d'exploitation qui pèse sur l'Afrique, favorise sa division, retarde son progrès. Nous proclamons d'une manière solennelle que la Guinée n'est le prolongement d'aucun pays. Son régime n'est lié à aucun régime du monde, son expérience, s'inscrivant dans la cadre des réalités africaines, a pour souci de réhabiliter cette Afrique et de servir, d'une manière dynamique et positive, la cause de son indépendance et de son unité » (4). Ainsi, le neutralisme est aussi une expression de la liberté retrouvée, une exigence de l'unité africaine. Confrontée avec cette thèse, combien paraît dérisoire la politique de Gribouille prêchée par certains suivant lesquels les Africains, pour se défendre contre les tentatives de subversion, devraient s'intégrer à un bloc politico-militaire. Les partisans de cette politique vont, en réalité plus loin que les dirigeants américains qui acceptent, depuis quelque temps, la légitimité des positions neutralistes adoptées par un nombre croissant de pays sous-développés.

Nous venons de voir que la politique neutraliste de la Guinée s'explique, en partie, par l'impératif de l'unité africaine. Cette unité est une idée force dans la pensée du P. D. G. et du président Sékou Touré. Suivant ce dernier, la libération de la Guinée ne saurait être considérée comme achevée tant que d'autres parties de l'Afrique demeurent, sous une forme ou sous une autre, dans l'orbite du régime colonial. Mais l'indépendance ne saurait être subordonnée à l'unité. Si on acceptait la thèse contraire dans une Afrique encore partiellement soumise au système colonial ou à l'influence de celui-ci, on ajournerait indéfiniment et l'indépendance et l'unité. En fait, l'indépendance est le moteur de l'unité, « l'indépendance fractionnelle de l'Afrique doit favoriser son indépendance virtuelle, son indépendance totale et servir de base à son unité »(5).

L'unité africaine est inscrite dans l'histoire, elle découle de la similitude des situations politiques, de la similitude des structures économiques, de la nécessité de faire front commun contre l'impérialisme. La Guinée, État-pilote, a donc une double et redoutable responsabilité : lutter pour sa propre décolonisation, montrer le chemin à l'Afrique. Ajoutons que c'est l'unité africaine qui permettra aux États du continent

(4) ST, vol. III, p. 81.
(5) ST, vol. III, p. 96.

de poursuivre la collaboration sur pied d'égalité avec les autres États du monde, d'obtenir de l'aide et de l'assistance dans les meilleures conditions, de peser sur le marché international, etc. Comme le dit fort bien M. Sékou Touré : « Si les lois du développement conduisent au regroupement des sociétés et, par conséquent, à l'élargissement des entités existantes et à leur transformation en unités multi-nationales, faut-il encore que chaque élément se trouve dans des conditions identiques, dispose de moyens semblables, utilise ces moyens aux mêmes fins » (6). Les événements prouvent d'ailleurs que l'attitude et l'exemple de la Guinée provoquent un écho considérable, exercent une influence certaine, en Afrique et dans le monde. Ajoutons que dans la pensée de M. Sékou Touré, les peuples africains sont des peuples prolétaires qui personnifient la cause de la justice sociale et qui, en tant que tels, ont des liens d'affinité naturelle avec les prolétaires des autres pays.

L'indépendance peut encore être créditée de nombreux autres apports positifs. Les conditions dans lesquelles l'indépendance a été acquise, le retrait massif et brusque des fonctionnaires français ont obligé la Guinée à procéder, en un instant à l'africanisation de l'administration et de la fonction publique. Sans doute ce processus a-t-il soulevé des difficultés. Mais ce qu'il faut souligner, c'est le succès obtenu dans l'ensemble. L'appareil administratif, malgré quelques insuffisances inévitables et passagères, a bien rempli son rôle. La Guinée a pu ainsi prouver au monde ce que peut faire un État nouveau; elle a pu démontrer que l'enthousiasme et le dévouement à la chose publique sont des éléments plus importants que la qualification technique. Cette véritable révolution a permis à la nouvelle République de réaliser quels étaient ses besoins spécifiques, de se rendre compte des défauts de la structure administrative héritée de l'ancien régime, de réduire les privilèges des fonctionnaires et de mieux intégrer ces derniers à la nation, d'établir un bilan des postes techniques pour lesquels, pendant les années à venir, appel devra être fait à l'assistance technique. Les événements, la détermination populaire ont amené la nouvelle République à voler immédiatement de ses propres ailes et à utiliser ses propres ressources. C'est là un apprentissage utile, efficace et précieux.

L'indépendance a également soulevé l'enthousiasme populaire dans le domaine de l'investissement humain et à ce sujet M. Sékou Touré a donné des chiffres impressionnants dans son rapport au V^e Congrès du P. D. G. (sept. 1959) (7).

En ce qui concerne les impôts, ils ont été perçus en 1955, à 42 %; en 1956, à 61 %, en juillet 1957, à 50 %. D'octobre 1958 à mars 1959, « les arriérés d'impôts 1955, 1956, 1957, 1958 ont été perçus dans leur presque totalité. L'impôt 1959 a été perçu à plus de 90 % au cours du premier trimestre de l'année ». Et M. Sékou Touré de constater : « Vous avez pu apprécier favorablement de quelle manière vos frères paysans ont assuré leurs responsabilités d'hommes libres et indépendants. Oui, lorsqu'un

(6) ST, vol. III, p. 102.
(7) Rapport au V^e Congrès, p. 114.

peuple possède de telles vertus, toutes les espérances lui sont permises (8). »

Pays retardé, même par rapport à la plupart des pays sous-développés, la Guinée ne possède pas d'industrie et dépend de la production et de l'exportation de quelques matières premières (9). Au cours de la première année de l'indépendance, la nouvelle République a déjà réussi à diversifier son commerce extérieur sur le plan géographique et à réduire la dépendance à l'égard d'un seul marché. De plus, le commerce extérieur guinéen était entièrement entre les mains du capital étranger qui contrôlait aussi le réseau commercial interne. Après l'indépendance, il fallut liquider cette survivance du système colonial, assurer le contrôle du commerce extérieur, contrôle sans lequel une planification efficace n'est pas concevable. C'est à ces objectifs qu'a répondu la création du Comptoir guinéen du commerce extérieur qui a déjà monopolisé plus des 4/5 des exportations et une bonne partie des importations. Il a été également créé une Union des coopératives d'approvisionnement qui groupe les petits commerçants africains et est étroitement liée au Comptoir Guinéen. Ces mesures ont déjà permis d'assainir le réseau de la distribution et de stabiliser les prix. Elles doivent aussi constituer de puissants leviers au service du développement économique dirigé et contrôlé par l'État.

Mais, il importe de le souligner, l'expérience des États nouveaux, des pays sous-développés montre que le progrès dépend essentiellement des structures sociales et de l'organisation politique. C'est à ce point de vue que l'évolution de la Guinée est particulièrement significative. Comme l'a très bien expliqué le président Sékou Touré, pour les Guinéens, l'indépendance constitue une affirmation de la dignité humaine, un moyen de mobiliser toutes les énergies populaires, une possibilité de mettre fin au processus de dépersonnalisation dû au régime colonial. L'indépendance est donc conçue comme la condition du développement économique. Elle a permis, exemple capital pour l'Afrique, de surmonter les divisions ethniques et politiques, de réaliser l'unité nationale. C'est le P. D. G. qui incarne la conscience politique du peuple, qui est le moteur de toutes les activités publiques. Au sein du Parti, le centralisme démocratique est totalement respecté : toutes les décisions sont prises avec le concours de tous les membres, mais l'exécution des décisions incombe aux organismes responsables. Au sein du Parti et par le Parti, le peuple participe intégralement et quotidiennement aux affaires publiques. C'est là l'originalité du système politique guinéen qui, sous une forme nouvelle, rappelle la démocratie de masse des grandes Révolutions antérieures. La foi des dirigeants guinéens dans le peuple, dans sa valeur créatrice, est totale et émouvante. Aucune décision n'est prise sans qu'elle soit, au préalable, discutée en profondeur par les masses. Écoutons sur ce point le président Sékou Touré : « La loi la plus progressiste, la plus révolution-

---

(8) *Ibid.*, pp. 111-12.

(9) Comme le constate un rapport guinéen récent, en 1958, la valeur moyenne de la tonne de produits exportés par la Guinée était de 3 400 francs C. F. A. et celle de la tonne de marchandises importées, de 48 000.

naire restera inappliquée si elle n'est pas bien comprise par le peuple, si la mentalité et les habitudes du peuple sont contraires au contenu de cette loi » (10). Et ailleurs : « Le Parti entend considérer le peuple de Guinée comme le cerveau auquel revient la conception de toute action qui mérite d'être engagée au nom de la république de Guinée. C'est en donnant au peuple de Guinée le pouvoir d'orienter l'action de l'État que celui-ci parviendra rapidement non seulement à détruire les vieux complexes issus du régime autocratique et bureaucratique du système colonial, mais aussi, comme il le désire, à se réhabiliter dans ses droits légitimes, dans sa dignité humaine et à se libérer pleinement. Malgré son niveau assez bas dans les domaines technique et économique, le Parti veut que ce soit lui, le peuple, qui ait à déterminer le sens de ses activités, même de caractère scientifique, ce qui revient à dire qu'aux connaissances populaires, aux droits du peuple, il n'y a plus de frontière, il n'y a plus de limitation, ces droits devant désormais s'exercer souverainement dans tous les domaines de la vie nationale » (11).

Il y a quelque chose de grand et d'exaltant dans cette fidélité au peuple, dans cette confiance témoignée à l'homme social. Rien qu'à ce titre, la Guinée nouvelle fait naître l'espoir, mérite la sympathie fraternelle de tous ceux qui, à travers le monde, sont attachés à la cause de la justice et du progrès humain.

Georges FISCHER.

(10) *Ibid.*, pp. 14.
(11) *Ibid.*, p. 59-60.

I

Or j'avais renoncé à prononcer ton nom
Femme que j'ai naguère passionnément guidée
Vers les fonts baptismaux de l'espoir
Oui j'avais renoncé à prononcer ton nom
Femme cruelle aux soins de tes amis
Tu étais là couchée auprès de ton présent
Comme un python qui se digère
Avant le midi du chacal
Tu étais là courbée et te limant les ongles
A la meule infinie de tes sables
Lors j'ai pris de l'eau au creux de ma piété
et j'ai mis de la brise à ton front
Et comme je n'avais que mes mains désarmées
Tout attentif aux voix de ta sagesse
Femme ancienne comme la douleur
Alors mes mains sont passées sous tes bras
Soit pour te reposer à la fraîcheur du sol
Ou pour sentir les nœuds de tes doigts déformés
et tâter la maigreur de ton torse
et prenant le poids de ta tête
le poids d'une sagesse que je ne pressentais
la main dans ta main
il me prit de pleurer

II

Or j'avais renoncé à prononcer ton nom
mais où furent tes enfants
on ne fait pas tressaillir le désert
de plus grands gestes
Ils ont fait retentir le silence
de leurs hautes voix de calebasses
pendant que leur beauté la vigueur de leurs muscles
et leur marche rapide je songe à elles
à toi leur mère et tel enfin qu'un fils
Force et jeunesse issues de ton ventre humilié
Ah tu ne soupçonnais telle force et telle jeunesse
en marche vers le jour
Dans la case enfumée de minuit
j'ai repris le jeu fatigué de ta main

III

O vieille amie des temps mauvais
Qu'il te reprenne de prononcer leur nom
il n'est que trop clair qu'ils ne puissent
encore qu'ils ne soient gais
Entends leur voix par delà l'océan
O vieille amie bouillonnante et glacée
entends ton nom clamé comme une épée
On sait qu'ils ne t'ont point oubliée
et qu'ils te manifestent
une fois rompu le lien ah qu'ils reviennent
ils ne se tiennent qu'ils ne reviennent
ils reviendront

IV

Or j'avais renoncé à prononcer ton nom
mais un homme a dit non
à la pourriture qui nage
un homme a dit ma mère
c'est au sein de ma mère
qu'est la fécondité souriante du monde
ma mère n'est morte ni stérile
c'est auprès de ma mère que je reprends chaleur
à moi tous à moi frères cet homme a dit
et nous allons reprendre avec la mère
la grande course vers le jour
car si ta tête serre la sagesse des hommes
il fallait bien qu'il vînt
ton fils et qu'il te prît ta vieille main
mère ton fils a pris ta main
oui j'avais renoncé à prononcer ton nom
mais un homme a paru
et qui a dit ton nom
Afrique

Paul Niger

La pensée politique de Sékou Touré

Dans les beaux temps, pas si anciens de l'Empire, l'Afrique Noire apparaissait comme un ensemble de tout repos. Pas de mouvement national, pas de revendication de self-government, des cadres traditionnels judicieusement épurés, un paternalisme attentif, c'était, à dire d'expert, suffisant pour que l'on pût prédire sans crainte un siècle de quiétude pour la tutelle européenne.

Et pourtant, le fait est là, le spectacle que nous offre aujourd'hui l'Afrique, est celui d'un continent en marche, engagé dans une lutte historique pour la liquidation définitive du colonialisme et enragé à rattraper en une décade le retard politique pris au cours des siècles.

Comment s'en étonner? Les experts sont coutumiers de ce genre de cécité. Je ne sais s'il y a encore beaucoup de gens qui lisent Raynal. En tout cas, ceux qui l'ont lu se souviennent d'un assez étonnant diagnostic aux termes duquel les nègres antillais, l'énergie énervée, seraient impropres à toute entreprise guerrière.

Hasard? moins de trente ans plus tard les troupes antillaises d'Haïti faisaient subir à la France son premier Dien-Bien-Phu.

C'est assez dire que toute l'histoire coloniale est faite de ces mutations et que l'Afrique parcourt aujourd'hui un stade au schéma bien connu.

Il reste à expliquer le phénomène.

Que les circonstances objectives y aient considérablement aidé, cela n'est pas pour diminuer le mérite des hommes.

C'est un fait que l'Afrique Noire a eu le bonheur de trouver au moment où elle naissait à l'histoire moderne des cadres politiques valables, je veux dire, des dirigeants qui, comme à la machette, ont su dans la broussaille des événements, frayer à l'Afrique, sa voie. A cet égard, on ne dira jamais assez que leur mérite essentiel est d'avoir su à temps se dégager de toute allégeance à l'égard des partis européens; de s'être gardés de faire de leur politique un département de la politique métropolitaine; pour tout dire en un mot, d'avoir éventé à temps le piège de l'assimilationnisme.

C'est là le mérite collectif de l'actuelle génération de leaders africains. Mais ce n'est pas diminuer leur particulier mérite — chacun d'eux étant aux prises avec des difficultés particulières et y réagissant — que de dire, que le Président de la Jeune République Guinéenne, Sékou Touré, a été dans cette dernière période *l'homme africain décisif*. « Nous avons quant à nous, un premier et indispensable besoin, celui de notre

dignité. Or il n'y a pas de dignité sans liberté. Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage. » De toute manière, l'homme qui a prononcé cette parole historique, et qui sans effusion de sang, a conquis pour son pays l'indépendance, est certainement un homme exceptionnel.

Ce qui le caractérise, on le voit suffisamment : la continuité du dessein, la roideur de la volonté, non exclusive de souplesse tactique, dans l'instant le coup d'œil juste, pour le reste, la vue perspective de l'histoire. Oui, de tout temps, il s'est donné un but net, qu'il n'a jamais caché ni à ses partenaires européens, ni à ses partisans africains : l'Indépendance de son pays. C'est le but vers lequel il a été durant toute sa vie tendu, comme il y a tendu tout entier son peuple.

Si bien, que lorsque, se présenta pour lui « l'offre du destin » il était prêt, et la Guinée elle aussi, elle surtout était prête. C'est sans doute là, ce qui en définitive, le met hors de pair en Afrique : cette liaison quasi charnelle avec la masse dont il parle non seulement la langue, mais ce qui est plus important, le langage.

On voit grandement errer à son sujet. Certains de ses admirateurs français disent, satisfaits : « C'est un produit de notre culture ». D'autres, les réactionnaires : « Méfiez-vous de lui, il a été formé par Prague et par Moscou. » La vérité me paraît tout autre. Il n'est que de regarder son style : abandon à soi et contrôle de soi, véhémence et sagesse, particularisme et humanisme, il a créé en politique le style africain mais c'est l'Afrique, son passé millénaire qui lui ont enseigné tout cela. C'est d'ailleurs là sa force et le secret de sa réussite.

On s'est interrogé sur l'avenir de la Guinée. On s'est demandé dans quelle mesure cette indépendance trouvée dans le fond des urnes, pouvait être solide. Mais il faut se garder de la mystique de la violence. Il n'y a pas dans l'hécatombe une vertu telle qu'elle seule puisse fonder la cité. On aura pris l'effet pour la cause. Et si la guerre, comme rien d'autre, cimente l'indépendance, ce n'est pas par la vertu du sang répandu, mais par la vertu de la mobilisation passionnelle qui a rendu un peuple capable de répandre son sang. Or, si la guerre n'a pas eu lieu, c'est que la mobilisation du peuple de Guinée par Sékou Touré l'a rendue inutile.

De toute manière, ce qui se passe aujourd'hui en Guinée, ce n'est pas seulement le sort de la Guinée qui s'y joue, c'est le sort de l'Afrique. Rabindranath Tagore parlait jadis de la nation comme de « l'intérêt égoïste de tout un peuple, en ce qu'il a de moins humain et de moins spirituel ».

Jamais pays n'a eu, comme la Guinée, le devoir d'infirmer une telle vue; de prouver que la communauté humaine qui s'appelle la nation est médiation vivante à la liberté et à la fraternité.

***

On sait en général en France d'où est parti Sékou Touré. On sait moins bien son point d'arrivée. Ce qu'il doit au marxisme, il l'a dit lui-même dans une interview à un journaliste suisse, M. Gigon, et encore de manière non exhaustive.

Sa conception du parti, son opinion de la dictature, le principe par lui admis du centralisme démocratique, les notions qui lui sont familières de la critique et de l'autocritique, tout ce sur quoi l'on bute dès le premier abord dans ses écrits théoriques, cela c'est en effet le tout-venant marxiste; bref une technique politique très sûre, celle-là même qui lui a permis d'encadrer la Guinée et qui explique son succès.

Aussi bien, eût-il été inutile d'écrire de sa pensée politique, s'il n'y avait chez lui que cela. Il aurait suffi de renvoyer à Staline et plus encore à Mao-Tse-Toung. Mais, c'est que précisément il y a autre chose, et qui est peut-être le plus signifiant.

***

A cette pensée, on ne comprendrait rien, si on ne la re-situait dans le contexte colonial où elle s'est développée et qui la conditionne.

Si « l'empire » est dépersonnalisation, lent engloutissement dans l'anonyme, le passage à la nation ne peut être pour une communauté que sursaut de l'individualisation.

D'où l'importance, la double importance, dont Sékou Touré est si pénétré, de la culture : la culture qui, d'une part, soulève l'individu à l'esprit universel de la communauté à laquelle il appartient, et d'autre part, dans un mouvement tout contraire, singularise cette même communauté par rapport aux autres communautés qu'elle exclut, et dont elle se protège : « Nous avons, pensons-nous, notre propre message à délivrer, nos propres ressources humaines à joindre aux ressources humaines de la société moderne, *les valeurs caractérielles de notre civilisation à apporter aux valeurs des autres civilisations.* »

On sait comme, sur ce principe, Sékou Touré est ombrageux — et tous les Guinéens avec lui. Le régime colonial leur a laissé le goût véhément de soi, en même temps qu'une phobie : d'être un « satellite », ou d'apparaître comme un « prolongement » : Sékou Touré le proclame avec une belle fierté :

« L'Afrique ne saurait accepter, au détriment du respect de sa personnalité, de sa civilisation et de sa structure propre, de devenir le prolongement organique d'un quelconque système étatique ou idéologique. » Qu'est-ce à dire, sinon qu'après le « moment » de l'Afrique précoloniale, moment de la « vérité immédiate », et le « moment » colonial, moment de la conscience africaine déchirée, l'indépendance inaugure un troisième « moment » dialectique, qui doit correspondre à une réconciliation de l'esprit avec sa conscience propre et la reconquête d'une plénitude?

D'où l'insistance, sans cesse renouvelée, sur cette idée que l'indépendance n'est pas une fin, mais un moyen, une ouverture, non une impasse :

« L'indépendance, c'est le moyen choisi par le parti pour détruire la structure du système colonial. Lorsque nous disons « décolonisation », nous entendons détruire les habitudes, les conceptions, la façon d'agir du colonisateur. Nous entendons les remplacer *par des formules qui soient des formules guinéennes, pensées par le peuple de Guinée, adaptées aux conditions, aux*

moyens, aux aspirations du peuple de Guinée ». L'idée est belle à éduquer un peuple.

Mais alors, d'où partir? De l'Afrique, bien entendu :

« Chacun doit retourner aux sources culturelles et morales de l'Afrique, réintégrer sa propre conscience, se reconvertir dans ses pensées et dans ses actes aux valeurs, aux conditions, aux intérêts de l'Afrique. » (Rapport au Cinquième Congrès).

Pour aboutir à quoi?

Bien entendu encore, à l'Afrique.

Et les voies et moyens, c'est aussi l'Afrique qui les fournira. De l'économie, par exemple, SékouTouré dira qu'elle doit « retrouver sa personnalité africaine ». Du droit, qu'il doit être élaboré à partir de la « personnalité africaine ». De l'enseignement, que sa mission est « la réhabilitation et l'épanouissement de la personnalité africaine ». Toujours le même mot, toujours la même exigence fondamentale : l'Afrique, et toujours la même tentative de débusquer partout à la fois « l'esprit de singularité ».

L'Afrique n'est donc pas ici posée seulement comme principe, mais aussi comme résultat; pas seulement comme substance; mais comme sujet, c'est-à-dire comme dynamisme, et progressive réalisation de soi. Œuvre de tous les jours, œuvre de longue haleine, dont le coordonnateur suprême est l'État, qui reçoit ainsi sa légitimation. Et c'est aussi ce qui explique le caractère de l'État.

Pour le définir, cet état guinéen, cet état africain, Sékou Touré emploie un néologisme : la « communaucratie ». Le terme est par lui-même explicite : l'état guinéen, l'état africain sera, comme tout état, au-dessus des individus, mais aussi œuvre de tous les individus. C'est là qu'est mis l'accent : coopération active de tous, œuvre de tous s'imposant à tous; œuvre où l'individu disparaît et se reconnaît en même temps pleinement, pour la première fois.

Ce parti pris violent d'être soi, faut-il le légitimer? C'est d'abord un impératif moral. Être soi justifie d'être, et cela est valable pour l'individu comme pour la communauté. Et c'est aussi une nécessité psychologique. Si le passage du régime colonial à l'indépendance, c'est le passage de l'irresponsabilité à la responsabilité totale, alors la transformation psychologique s'impose, qui de l'homme « complexé », doit faire l'homme « libéré » :

« Les véritables leaders politiques de l'Afrique..., affirme Sékou Touré, ne peuvent être que des hommes engagés, fondamentalement engagés contre toutes les formes et les forces de dépersonnalisation de la culture africaine... Or la décolonisation ne consiste pas seulement à se libérer de la *présence coloniale*, elle doit nécessairement se compléter par la libération totale de l'esprit de « colonisé ». La colonisation, pour jouir d'une certaine sécurité, a toujours besoin de créer et d'entretenir un climat psychologique favorable à sa justification... C'est pourquoi la lutte de libération nationale n'est complète que si, une fois dégagé de l'appareil colonial, le pays prend conscience des valeurs négatives, sciemment inoculées dans sa vie, sa pensée, ses traditions. »

Et c'est enfin une nécessité politique, car l'africanisation de l'action est condition de son efficacité :

« Nos efforts incessants tendront à trouver nos propres voies de développement si nous voulons que notre évolution et notre émancipation se fassent sans que notre personnalité en soit altérée. *Chaque fois que nous adopterons une solution authentiquement africaine dans sa nature et sa conception, nous résoudrons aisément nos problèmes, parce que tous ceux qui y participeront ne seront ni désorientés, ni surpris par ce qu'ils auront à réaliser ;* ils saisiront sans difficulté la façon dont ils devront travailler, agir ou penser. Nos qualités spécifiques seront pleinement utilisées, et en définitive, nous accélérerons notre évolution historique. »

Et ici Sékou Touré prêche l'exemple.

Ses emprunts, on peut admirer comme il les surmonte, comme il les désarticule, les enlève de leur structure, pour les restructurer à sa manière, apposant sur les matériaux, qu'il prend là où il les trouve sa marque, qui est la marque africaine.

Son apport propre me semble tenir en deux choses. Et d'abord dans un refus, le refus de l'abstraction, cette pensée amaigrie. Et ce refus, mieux, cette haine du concept me semble n'être pas autre chose que l'affirmation très africaine de ce sentiment du primat de la vie sur lequel Frobénius jadis insista avec bonheur.

Il est significatif que chez lui, jamais le choix n'est idéologique : le presse-t-on de se définir par rapport au socialisme, sa réponse est toute prête, et c'est pour s'esquiver. Le « fons et caput », ce n'est pas dans un bréviaire qu'il le cherche, mais dans la réalité qui l'enserre de ses problèmes et le presse de ses sollicitations : « Votre question, répondra-t-il à un de ses interlocuteurs, suppose que nous ayions défini ce que vous appelez le « socialisme » africain et que nous faisons dépendre notre orientation politique et nos principes d'action en fonction de cette définition. Il n'en est rien. On s'attend généralement à l'extérieur, à ce que nous adoptions tel ou tel système politique et que nous tentions bon gré mal gré d'y soumettre nos activités politiques et nos réalités. Notre conception est toute différente. Nous partons de nos réalités et en fonction de nos moyens et de nos objectifs nous établissons notre programme d'action au développement duquel nous utilisons tout ce qui est susceptible d'en accélérer le rythme et d'en parfaire l'efficacité. » On devine que ceux qui lui parlent de capitalisme, de la libre entreprise, « de la porte ouverte » que sais-je, ne sont pas plus heureux avec ce politique, le moins spéculatif qui soit, le moins ami de la déduction et des belles chaînes de raisonnemente : « La politique de la porte ouverte ne m'apparaît pas autrement que comme une formulation un peu abstraite. Notre politique est fonction des objectifs de développement économique, social, culturel que nous nous sommes assigné d'atteindre très rapidement. Nous considérons notre souveraineté non pas comme une fin en soi, non pas comme une étape termnale, mais comme un moyen au service du développement de notre société et, en définitive, c'est *lui et lui seul qui règle nos choix et nos options politiques.* »

Que l'on comprenne bien : il ne s'agit ni d'empirisme ni de pragmatisme, mais d'une prééminence accordée à la réalité, où la pensée ne sera efficace que si elle y colle, ouvrière plutôt qu'architecte :

« La société n'est pas faite pour des principes, pour une philosophie, pour une doctrine, pour une science donnée, mais au contraire, la science, la philosophie et les principes d'action doivent être déterminés pour le peuple et en fonction des réalités du peuple. Au lieu d'appliquer la société à la science, il convient d'appliquer la science à la société. Aussi le marxisme qui a servi à mobiliser les populations africaines et en particulier la classe ouvrière, et à conduire cette classe ouvrière vers le succès, a-t-il été amputé de celles de ses caractéristiques qui ne correspondaient pas à la réalité africaine. »

Ainsi parle Sékou Touré. C'est pour cela que l'on peut affirmer de que sa tentative est moins de « marxiser » l'Afrique, que « d'africaniser » le marxisme : « Dans le marxisme, les principes d'organisation, de démocratie, de contrôle, etc..., tout ce qui est concret et qui intéresse la vie organique de mouvements donnés, trouve parfaitement les moyens de s'adapter aux conditions présentes de l'Afrique. *Mais nous aurions échoué — c'est écrit à l'avance — si nous étions enfermés dans une philosophie abstraite.* Je dis que la philosophie ne nous intéresse pas. *Nous avons des besoins concrets.* »

***

L'abstraction est la mère des scléroses, de l'esprit, comme du cœur. Quand on a commencé par simplifier les problèmes humains, il y a toute chance pour que l'on finisse par écraser l'homme. Et cela amène à une seconde idée. Le second apport de Sékou Touré tient au premier. Ramenant le marxisme d'un empyrée de principes, le ramenant parmi des hommes de chair et de sang, il l'humanise, et parmi le peuple, il le démocratise : « L'Afrique est essentiellement « communaucratique », note-t-il. La vie collective, la solidarité sociale donnent à ses habitants un degré d'humanisme que beaucoup de peuples peuvent envier. »

Lui qu'en Europe on campe si complaisamment en dictateur, je suis frappé de son haut sentiment des droits du peuple, des droits de son peuple, et on sait que s'il est un reproche qu'il fait au régime colonial, une balle qu'il renvoie et de bonne main à ses détracteurs, c'est d'être précisément les tenants d'une politique qui refuse de donner la parole au peuple : « Dans l'ancien régime, le centre de conception des problèmes se trouvait être une administration omnipotente. Toutes les décisions étaient prises en dehors de la participation de peuple alors que leur exécution lui était entièrement assignée. Pour éviter qu'une minorité ne confisque à son profit la souveraineté nationale acquise par les luttes du peuple, le Parti s'est fait un devoir de donner une orientation essentiellement populaire et démocratique à l'action de notre État. Le Parti entend considérer le peuple de Guinée comme le cerveau auquel revient la conception de toute action qui mérite d'être engagée au nom de la République de Guinée. C'est en donnant au peuple de Guinée le pouvoir d'oreinter l'action de l'État, que celui-ci parviendra rapidement non seulement à détruire les vieux complexes issus du régime autocratique et

bureaucratique du système colonial, mais aussi, comme il le désire, à se rétablir dans ses droits légitimes, dans sa dignité humaine et à se libérer pleinement. » Un bon exemple en est l'attitude de Sékou Touré à l'égard de la « chefferie ». Là on surprend sur le vif le colonisateur vidant de son contenu démocratique une vieille institution africaine. Et sur le vif Sékou Touré apportant à cette politique la correction qui s'imposait : « La chefferie guinéenne qui avait été un instrument de l'administration coloniale, avait été profondément dénaturée. Elle ne constituait plus l'autorité coutumière d'une cellule sociale donnée, elle était devenue l'instrument d'exécution de l'administrateur colonial avec tout ce que cela suppose d'abandon d'autorité traditionnelle. Nous lui avons donc substitué des conseils élus (conseils de circonscription et conseils de village) que nous avons dotés de pouvoirs réels. Non seulement cette réforme utilisait pleinement les ressources d'une société ayant naturellement une conception communautaire de son organisation mais encore elle assurait, par la voie de la démocratie formelle, le contrôle des élus par les populations. » De quel côté est donc la démocratie? De quel côté le pharisaïsme politique? A ce propos, on entend dire partout que l'Afrique n'est pas mûre pour la démocratie. Contre quoi s'insurge Sékou Touré. Il va plus loin : seule l'Afrique peut établir la vraie démocratie : partout ailleurs, il y a classes, lutte de classes, primat d'une classe, dictature d'une classe, partout donc la démocratie ne peut être que partielle, en Afrique elle sera totale : « A l'analyse, l'Afrique est dans des conditions sociales et intellectuelles idéales pour concevoir et édifier une démocratie totale, c'est-à-dire pour établir des structures démocratiques à partir de la volonté populaire et non à partir d'une classe sociale (démocratie bourgeoise ou démocratie prolétarienne), d'une conception religieuse (démocratie chrétienne ou démocratie islamique) d'un système politique (démocratie parlementaire ou démocratie présidentielle), etc...

« Cette conception de la démocratie ayant pour base l'ensemble du peuple permet une édification sociale non plus pyramidale, mais cubique, c'est-à-dire un développement harmonieux grâce auquel l'ensemble social est appelé à s'élever dans un même mouvement. » Mais il ne suffit pas de donner un coup de chapeau à la démocratie. La démocratie a ses exigences et qu'il faut respecter. Et Sékou se fait un scrupule de ne pas y déroger.

Trop souvent en Europe on définit la démocratie comme le contrôle par le peuple. Pour Sékou Touré, c'est plus : c'est fondamentalement l'*initiative accordée au peuple :* « Il y a deux manières de diriger un pays. Première manière, l'État peut se substituer à toutes les initiatives, à tous les hommes, à toutes les consciences. A ce moment, il prive le peuple de la liberté d'initiative, il le met sous condition et par conséquent, se fait passer pour omniscient en essayant de résoudre à la fois les problèmes généraux et les problèmes de détail. Un tel État ne peut être qu'antidémocratique et oppresseur. Nous avons adopté la seconde manière et choisi d'être un État démocratique. »

Et c'est ce qui explique un des aspects les plus frappants du régime institué en Guinée : la fabrication de la loi y est lente, patiente, comme s'il s'agissait d'une germination à travers un terreau difficile. C'est que

la loi n'y est jamais le résultat d'un « fiat », que ce soit celui d'un homme, que ce soit celui d'une assemblée, mais le résultat d'un nombre infini de délibérations minutieuses dans la brousse la plus lointaine, dans le village le plus écarté et le résultat d'approximations successives auxquelles l'Assemblée Nationale guinéenne ne fait qu'apporter une sanction définitive et la signature de Sékou Touré, une consécration : « Malgré son niveau assez bas dans les domaines technique et économique, le Parti veut que ce soit lui, le peuple, qui ait à déterminer le sens de ses activités, même de caractère scientifique, ce qui revient à dire qu'aux connaissances populaires, aux droits du peuple, il n'y a plus de frontière, il n'y a plus de limitations, ces droits devant désormais s'exercer souverainement dans tous les domaines de la vie nationale. » Et cela est, à la lettre, vrai.

La réforme de l'enseignement? La brousse en discute. La réforme de la justice? Les Japonais pour refaire leur code, questionnent l'Europe et envoient des missions dans tous les pays du monde.

Sékou Touré lui, interroge le paysan.

La réforme de l'économie? On peut être assuré que pendant des mois il en sera question dans le moindre village et que c'est le peuple de Guinée qui, en définitive, l'arrêtera.

Parce que Sékou Touré a confiance dans son peuple, sa politique tient de la maïeutique; c'est la maïeutique de l'Afrique. Du moins fallait-il se donner la peine de l'interroger et de s'apercevoir que celle que l'on tenait pour muette sait parler et a quelque chose à dire. En France, si on accepte que le blé et la betterave (hélas!) disent leur mot en politique, on le prend de très haut avec « le seigle et la châtaigne ». La Guinée, elle, est moins regardante; c'est un peu la démocratie du mil et de l'igname. Et c'est très bien comme cela.

***

J'ai parlé des idées de Sékou Touré. Il faut dire maintenant l'essentiel : sa passion. Il est un homme soutenu par une force immense, qui est très précisément une passion : la passion de l'Afrique. C'est là qu'il faut chercher tout à la fois le tuf solide sur lequel son œuvre est bâtie; le centre d'où rayonne son énergie; mieux le foyer d'où monte la grande flamme qui illumine sa vie. Chez ce batailleur, il y a un absolu de tendresse et qui est la race noire, comme chez ce jouteur, il y a le souvenir d'un traumatisme et qui est le choc colonial.

Comme enfin chez ce patriote, il y a une immense certitude : « L'homme d'Afrique, hier encore marqué par l'indignité des autres, exclu des entreprises universelles, éloigné d'un monde qui l'avait infériorisé par la pratique de la domination, cet homme dépouillé de tout, apatride dans son propre pays, assis nu et diminué sur ses propres richesses, ressurgit brusquement au monde pour revendiquer la plénitude de ses droits humains et une entière participation à la vie universelle... L'Afrique, hier encore jouet et enjeu d'appétits déchaînés, est aujourd'hui engagée tout entière sur le chemin de sa liberté, de sa réhabilitation complète. Hier dominée mais non conquise, l'Afrique est déterminée à délivrer au monde son message particulier et à apporter à l'univers humain

le fruit de ses expériences, la totalité de ses ressources intellectuelles et les enseignements de sa culture propre. » (Message au Congrès de Rome).

On ne saurait mieux terminer que par ces paroles émouvantes. Là est la perspective, et on a trop essayé en France de ramener Sékou Touré aux dimensions d'un agitateur ambitieux pour que nous ne soulignions pas combien elle est grandiose cette perspective, débouchant comme elle le fait, sur la réinstallation dans le monde d'un continent paria et l'enrichissement de l'humain universel.

Aimé CÉSAIRE.

Jacques Rabemananjara.

Variations sur le thème guinéen

Plus qu'aucune époque de l'histoire, cette moitié du xx^e siècle aura vu nombre de peuples colonisés ou protégés triompher de la domination européenne. Résultat de luttes souvent longues et meurtrières, la promotion ainsi acquise a été pour des millions d'êtres humains une source légitime d'ivresse et de fierté; pour beaucoup d'autres, qui y ont mesuré l'effondrement de leurs préjugés et trouvé la fin de leurs privilèges, une occasion d'amertume, de hargne et d'hostilité.

Aux yeux de l'observateur impartial, une nuance apparaît, toutefois, dans la réaction générale de l'Occident : l'accession à l'indépendance des pays d'Asie n'a certes pas manqué de heurter son orgueil; elle ne l'a pas atteint, semble-t-il, d'un choc aussi intolérable que celle des contrées d'Afrique.

L'Orient, l'homme blanc consentait facilement à le tenir pour une terre de vieille civilisation, où brûlaient des foyers de haute spiritualité. Il admettait assez volontiers qu'y fleurissait une culture pas moins riche, dans certains domaines, que celle dont il se prévalait pour imposer et justifier son emprise sur le reste du monde.

Mais l'Afrique! Le ton méprisant, les quolibets sur le compte du Liberia « indépendant », quand il s'agissait d'exalter, en comparaison, les bienfaits répandus par l'ordre colonial!

Que de scepticisme, que de sarcasmes, teintés, il est vrai, de dépit mal maîtrisé, a salué, de ce côté-ci des mers, la proclamation de l'indépendance du Ghana, de l'indépendance de l'ancien Soudan anglo-égyptien!

Encore certains ne savaient-ils trop s'il fallait ironiser sur la rouerie de la perfide Albion ou déplorer son aveuglement pour laisser, l'insensée, entre des mains inexpertes, entre des mains noires, l'exercice combien compliqué de la souveraineté nationale!

***

Toujours est-il que la France, elle, ne faisait point mystère de ses intentions : elle n'envisageait nullement, jusque-là, d'accommoder sa politique coloniale au ragoût de l'indépendance. En pleine guerre contre

le nazisme, les gouverneurs, réunis à Brazzaville, ont fixé une fois pour toutes, leur attitude et arrêté la thèse officielle : *La fin de l'œuvre de colonisation de la France ne prévoit pas l'instauration du self-government.* (Conférence de Brazzaville 1944).

Des millions de Français ont été formés dans cet esprit. Ni la presse ni les manuels ni les slogans politiques, rien ne les avait préparés à concevoir, sous un autre jour, la nature des liens établis entre leur pays et ses possessions lointaines.

Le dénouement brutal du drame indochinois aurait dû ébranler la foi au dogme et éclairer les consciences : il n'a fait qu'amplifier le sentiment de complexe, aggravé, de surcroît, par l'émancipation, coup sur coup, de la Tunisie, du Maroc et par la tourmente algérienne.

Il y a bien eu la timide voie tracée par la Loi-Cadre Defferre. Mais, en la commentant, le législateur lui-même s'était empressé de rassurer l'opinion publique : la mesure était présentée comme le seul moyen, la thérapeutique appropriée à notre siècle, susceptible pour une métropole de conserver longtemps ses colonies! L'innovation n'était que de façade : elle ne touchait pas les structures de base du système.

A telle enseigne que pour l'immense majorité du peuple français, l'indépendance de l'un ou l'autre des territoires d'Afrique ou de Madagascar ne pouvait signifier autre chose que l'hérésie : la haine de la France.

Ceux qui, tant soit peu, s'en montraient partisans ou simplement n'en écartaient pas l'éventualité, on les accusait systématiquement de trahison envers la patrie.

***

De Gaulle vint.

Son prestige parvint à exorciser le tabou. A la vérité, peu de Français prenaient au sérieux les leaders noirs qui prônaient la libération de leur peuple du joug colonial. Le fameux pari ne comportait de risques que dans l'hypothèse d'une optique contraire : secession ou communauté? Quel homme de gauche se serait hasardé à le formuler? *Voulez-vous votre indépendance? Prenez-la, le 28 septembre en votant « non » au référendum.*

D'habitude les adversaires du Général lui reprochent l'équivoque de sa pensée politique. Cette fois, pas besoin d'exégèse : c'est clair, c'est simple ». « *On a parlé d'indépendance, je dis ici plus haut encore qu'ailleurs que « l'indépendance est à la disposition de la Guinée. Elle peut la prendre, elle peut « la prendre le 28 septembre en disant « NON » à la proposition qui lui est faite « et dans ce cas je garantis que la métropole n'y fera pas obstacle* » (1).

Peut-on tenir un langage plus net?

S'y trompent seuls ceux qui veulent bien se tromper et n'y subodorent du machiavélisme que ceux qui s'abritent derrière une dialectique tortueuse pour justifier devant la masse africaine et malgache leur impuissance à se déterminer dans la franchise et la loyauté.

---

(1) *L'expérience guinéenne* par Sekou Touré, Éditions Présence Africaine 1959, p. 83.

Mais la hardiesse de la proposition, la seule croyance que les colonisés puissent, un seul instant, hésiter entre la récupération et la jouissance de l'indépendance et le maintien rénové de la sujétion — le vote a suffisamment répondu de la lucidité du calcul — donne la mesure de la dogmatique française en matière de doctrine coloniale : la conviction profonde d'une multitude de peuples mineurs, de sujets incapables d'imaginer eux-mêmes leur évolution, d'assumer, de construire leur destin hors du cadre français, incapables de se penser, de se définir par eux-mêmes pour s'affirmer souverainement sur l'arène des compétitions humaines.

***

La bombe guinéenne fit sauter la toiture de sérénité, les fondements des certitudes héréditaires. Dans ce genre d'éclat, il suffit d'une lézarde pour miner la résistance de la masse d'œuvre, en éprouver la solidité : qui peut prévoir et circonscrire les suites d'un pan de mur « soufflé »?

***

Il nous a paru nécessaire, pour faire saisir l'objet propre de notre essai, de procéder à cette manière d'introduction, à l'évocation des circonstances qui ont précédé et conditionné la naissance du jeune État noir. Faute de s'en rappeler les données, l'on s'exposerait à ne rien comprendre à l'espèce de scandale, de stupeur, voire de panique provoquée, dans certains milieux, par la fermeté du geste guinéen.

28 septembre 1958. Ce jour-là, une légende a vécu : la race des béni oui-oui ne plastronne plus; mauvaise conscience, elle frôle les murs sur la pointe des pieds. Le Nègre, à l'échine courbée, s'est redressé de toute sa hauteur. Dans un élan vertical, il fait rayonner la noblesse retrouvée de sa race, projeter, à travers l'immense lumière des Tropiques, sa découpure d'antique seigneur sur l'étendue de l'Afrique. Le vent de la liberté s'est remis à lever et la savane, sous le souffle, frémit d'un renouveau d'espérance.

Les petit-fils de Samory ont fait mentir Beecher-Stowe. Il s'en trouve certes encore des neveux de l'oncle Tom. Qu'importe! La réponse de la Guinée acquit instantanément une valeur de sacrement, la vertu d'une eau lustrale : elle lava le noir d'une longue souillure, le purifia des marques de la honte. Quelque chose de grand s'est produit, irréversible, dans l'intimité de son destin.

Personne ne s'y trompa. L'on a pu feindre l'indifférence à propos du Liberia, du Ghana et du Soudan. Avec la Guinée, impossible de feinter : ou admirer ou maudire. Depuis qu'elle s'est jetée corps et âme dans son aventure, elle n'a pas fini de déchaîner les passions : celles-ci ne sont pas près de s'éteindre.

C'est qu'adversaire ou partisan, chacun perçoit pleinement le sens de l'expérience et mesure l'enjeu de la bataille. Lancée comme une gageure, brandie comme un défi, cette indépendance-ci ne ressemble pas tout à fait aux autres indépendances : elle tranche sur ses aînées par

son origine de pile ou face, par son caractère de bravade qui lui prêtent une allure, à la fois, provocante et séduisante.

Elle irrite et elle attire comme une vedette nue. Seule l'histoire de la République d'Haïti lui fournirait peut-être une lointaine analogie dans la volonté farouche de gagner, coûte que coûte, son pari du siècle et dans la conjuration et l'offensive des forces hostiles au triomphe du « challenge ».

***

A ce niveau, l'affaire guinéenne éclipse n'importe quelle autre initiative en Afrique. Un pavé de taille lancé dans la mare colonialiste : elle se répercute en échos d'une résonance incomparable.

Elle porte loin.

Il ne suffit pas de dire qu'elle dépasse les frontières de la petite portion de terre coincée entre le Sénégal, la Sierra Leone et le Libéria, ouverte sur un golfe atlantique; qu'elle n'engage pas uniquement ses promoteurs et les trois millions de citoyens mobilisés pour la mener à bon terme. Son originalité, c'est d'intéresser d'emblée le monde entier à son sort.

Il se joue en Guinée un drame royal, celui de l'homme confronté avec son souci fondamental, avec ce qu'il porte en lui de pathétiquement vulnérable : la sauvegarde de sa dignité. « *Nous avons quant à nous, un premier et indispensable besoin, celui de notre Dignité* » (1). Ou bien encore : « *...Chacun, hommes et femmes, jeunes et vieux, doit être convaincu que nous ne « subirons pas l'esclavage de l'argent, parce que la liberté que nous avons voulue « constitue la base de notre dignité humaine.* » « *La dignité dont nous parlons, « c'est cela d'abord, la dignité de l'homme qui sait qu'il est un homme avant tout, « qu'il passe avant toutes les créations de l'homme et qu'il ne saurait se plier ni « abdiquer devant l'argent ou la menace...* » (2). Mieux : ...« *Nous préférons « la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage* » (3).

Sékou Touré a le secret des pensées fortes, frappées dans des formules de médaille. Comment un Nègre peut-il résister à l'émoi de si nobles paroles! Qu'il se l'avoue ou non, qu'il en ait clairement ou confusément conscience, chaque Africain, chaque colonisé est concerné par la décision guinéenne.

Le succès ou l'échec légitimera ou discréditera les raisons de sa revendication majeure, la revendication de l'indépendance comme la condition première et indispensable de l'évolution authentique de tout peuple.

En cela, l'Occident aussi se sent visé, menacé dans sa thèse de prédilection : le fait guinéen n'oppose-t-il pas un démenti cinglant à tous les poncifs de la philosophie coloniale, aux affirmations éculées que de tout temps soutiennent, sous le couvert de la générosité, les impérialistes de tout poil.

Le Nègre, abandonné à lui-même, retournera à l'anarchie. Il retombera dans la barbarie; ses tribus s'extermineront en luttes fratricides.

(1-3) *L'expérience guinéenne*, p. 76.

(2) *Ibid.*, p. 219.

Il sera abreuvé de misères et il soupirera de nostalgie après la paix et l'abondance de l'âge d'or sous l'autorité du maître au visage pâle.

***

Il y a quelques jours, la Guinée a célébré le premier anniversaire de sa libération. Douze mois, c'est peu et nul ne songe à dresser un bilan. Mais il n'est pas indifférent de constater simplement : les prophètes des catastrophes, les Cassandre du Colonialisme en ont eu pour leurs frais. Au vrai, que vont-ils encore prédire ?

La guerre des clans n'a pas eu lieu. Conakry n'a pas flambé dans le feu ni s'est noyé dans le sang. Aucun désordre n'a éclaté dans les campagnes. Aucun soulèvement sur les cimes et sur les pentes du Fouta-Djallon. Nulle part l'herbe sauvage n'a repoussé dans les villes, ni envahi les villages. Le paysan et le citadin n'ont pas éprouvé les affres de la famine.

Ceux qui l'ont connue avant l'An 1 affirment, au contraire, que jamais la Guinée n'a été aussi soucieuse de sa propreté, aussi jalouse de la tenue de ses quartiers, de l'entretien de ses routes, de l'élégance de ses manières.

Ses enfants ont retrouvé tout naturellement cette aisance dans le comportement, cette simplicité dans les abords, dépouillés du complexe auquel échappe difficilement le colonisé, cette espèce de coquetterie supérieure des hommes libres : se sachant maîtres de leur pays, ils se font un honneur d'en bien mériter dans le moindre geste comme dans l'attitude la plus secrète et ils tiennent à cœur à ce que l'étranger y rencontre un accueil digne.

Miracle de l'indépendance : les Soussous, les Malinkés, les Foulahs pensent et agissent déjà moins en hommes de tribus qu'en membres d'une nation, groupés autour d'un même emblème, animés de l'idéal d'un même hymne. Déjà ne se considèrent-ils plus comme les simples soldats de la Guinée : pénétrés de la portée de leur vote, ils se veulent être les francs-tireurs de la grande cause de l'Afrique, les champions résolus de l'unité de l'Afrique.

« *Le peuple de Guinée, quant à lui,* proclame son chef, *ne peut concevoir « la jouissance de son indépendance que dans la mesure où cette dernière permet de « résoudre dans leur ensemble les divers problèmes qui ont jusqu'à présent entravé « l'évolution de nos populations et l'épanouissement réel de l'Afrique* » (1).

Sékou Touré précise : « *On a pu penser qu'immobilisés par la magie des « mots, nous avions uniquement choisi la liberté pour la liberté, l'indépendance pour « l'indépendance, alors que nous avons choisi la liberté pour notre dignité et l'indé- « pendance pour que soit réalisée l'unité africaine. Transcendant les conditions « créées par le colonialisme, nous avons posé non pas le problème de la Guinée, « moins encore le problème d'un parti ou d'un homme, mais nous avons posé en « clair le vrai problème, le seul problème de l'Afrique* » (2).

(1) *Op. cit.*, p. 288.
(2) *Op. cit.*, p. 286.

***

A la même époque, la presse française fait état d'incidents graves quelque part, hors des frontières guinéennes : à Abidjan le nègre pourchasse le nègre, l'Ivoirien saute à la gorge du Dahoméen. A Brazzaville, des peuplades-sœurs se massacrent sans pitié. A Léopoldville, les Bacongos et les autres races s'entretuent...

L'une des caractéristiques du régime colonial, c'est de puiser sa force dans les rivalités tribales, de susciter et de favoriser l'antagonisme des hommes et des intérêts. Le dominateur argue ensuite de ces oppositions pour jouer à l'arbitre et briser tout mouvement d'indépendance : l'idée de nation n'aurait jamais auparavant existé, ni germé dans cette mosaïque de races plus ennemies les unes que les autres, et il ne serait pas honnête de livrer des populations paisibles à la dictature d'une poignée d'agitateurs aux ambitions effrénées! Ce serait l'égorgement général, le déchaînement de haines héréditaires dont seule la présence de l'Occident a pu freiner les avalanches.

***

L'ennui avec cette catégorie de sophistes, c'est qu'ils manquent d'imagination et rabâchent. Ils vous présentent inlassablement, sous toutes les latitudes, le même cliché racorni, celui d'enrober d'humanisme une vieille pratique du cynisme. Que les victimes n'en soient plus dupes, ils n'en ont cure.

Ce qu'ils ne pardonneront probablement jamais à la Guinée, ce n'est pas d'avoir fait son choix; c'est d'avoir démontré par sa « maintenance » la fausseté de leur calcul, c'est de les avoir contraints à admettre que l'indépendance n'a pas avorté, qu'à des signes indiscutés elle s'affirme et s'affermit, qu'elle menace par contagion de propager l'incendie sur tout le continent noir.

C'est aussi sa détermination de réhabiliter le colonisé, de revaloriser l'homme noir, en réduisant à néant, preuves vivantes à l'appui, la somme de mythes créés, entretenus et exploités pour l'avilir et perpétuer son maintien en tutelle.

L'unité nationale de la Guinée, réalisée en quelques mois, dégonfle singulièrement la baudruche, l'une des plus ressassées des fables sacro-saintes. La fusion en une entité politique cohérente d'ethnies turbulentes comme les Foulahs, les Malinkés, etc. n'apparaissait pas, sous la colonisation, comme une éventualité qui pouvait se concevoir à brève échéance. Il n'est même pas exclu que des experts en sociologie africaine aient misé sur ces difficultés pour caresser en secret l'espoir de voir l'expérience guinéenne tourner court et tourner à la confusion des apprentis-sorciers : ceux-ci, supputait-on, n'atteindraient pas à temps cet objectif capital dont dépend tout le reste.

***

Et voici la Guinée, nation jeune et dynamique, encore toute médusée de sa propre élévation, arc-boutée sur son présent, tendue vers un avenir

où rayonne la vigueur de sa confiance en elle-même et la violence de sa foi en la destinée de l'Afrique.

Et déjà pleinement consciente de ses responsabilités d'État, tant dans l'ordre intérieur que sur le plan international.

« *L'honneur nous revient*, déclare l'homme de Guinée, *d'avoir été dans « l'ordre, l'unité et la dignité, le premier des peuples colonisés par la France à « choisir les responsabilités de son destin, les charges que comporte l'édification « d'un nouveau Pays et les sacrifices que suppose l'établissement d'un nouvel état « indépendant... Nous avons voulu prouver au monde qui nous observe que le « courage, le patriotisme et la conscience de soi sont des privilèges qui appartien- « nent à tous les hommes, quelles que soient leur race, leur croyance ou leur état. « Prenant très précisément conscience de nos insuffisances et de la pauvreté de nos « moyens, nous avons voulu aussi et surtout que nos possibilités, même les plus « infimes, que nos moyens, même les plus médiocres, soient intégralement utilisés « au profit de notre évolution, afin que disparaissent à jamais les inégalités entre « peuples* » (1).

Au bout d'un an d'efforts durs et sans répit, la Guinée peut se dire qu'elle a franchi le cap le plus dangereux.

Sur la côte est de Madagascar, la coutume veut qu'on apprenne à nager aux enfants de sept à dix ans en les jetant froidement dans l'eau : à eux de se débattre sous l'œil goguenard des « Grands » et de trouver en eux-mêmes, guidés par l'instinct de conservation, les ressources qui leur permettent d'échapper à la noyade.

Le petit Guinéen n'a pas coulé à pic. Mieux, il prétend, au milieu des remous et des écumes soulevés par son saut retentissant, jouer de la grande brasse dans le plus pur style africain.

Les écueils, certes, foisonnent. La Guinée n'aura pas assez de sa clairvoyance ni de sa vigilance pour dépister les embûches et surmonter les obstacles semés le long de sa route.

Ceux-ci ont eu, jusqu'ici, le don de révéler avec éclat les qualités exceptionnelles des hommes qui président à sa destinée. Le mérite de Sékou Touré et de son équipe ne réside pas seulement dans la foi qui les anime, dans l'amour qui les attache indiscutablement à leur pays, dans leur passion fervente de l'Afrique, mais aussi c'est de faire montre à chaque épreuve d'un sang-froid et d'une lucidité qui témoignent d'une rare maturité d'esprit et d'un haut sens des choses publiques.

La hantise permanente de perdre leur pari — quel puissant aiguillon! — n'a fait que stimuler les énergies et bander les volontés. Des menaces d'isolement leur ont été proférées : « *elles ont été pour les cadres « politiques du pays un motif supplémentaire de resserrer leurs rangs, d'amplifier « leur action* » (2). Ils savent qu'ils n'ont pas le droit de se permettre le moindre faux-pas : leur échec ne leur serait pas seulement mortel, mais il accablerait de désespoir et de découragement des millions de leurs frères dont la respiration et le salut sont suspendus, en quelque sorte, à l'issue de leur match.

(1) *Op. cit.*, p. 204.
(2) *Op. cit.*, p. 286.

Leur option, encore une fois, « *va bien au-delà de la Guinée et leur responsabilité s'établit au delà des limites de leur destin* » (1).

« *Ce que nous allons entreprendre, ce ne sera pas seulement une entreprise* « *engagée pour nous seuls*, explique Sékou Touré, *mais ce sera une entreprise* « *conduite selon les principes de la solidarité des peuples sans lesquels aucune* « *communauté, aucune association libre n'est historiquement valable* » (2).

L'on comprend que les dirigeants guinéens aient immédiatement sensibilisé les masses sur le vrai centre d'intérêt, sur le nœud du débat : la démonstration sans conteste des aptitudes naturelles de l'Africain dans l'auto-détermination.

***

Il est beau, en effet, mais il ne suffit pas d'obtenir l'indépendance des institutions. Il faut encore l'animer, la rendre, pour ainsi dire, musclée, de manière à lui conférer un contenu qui soit l'expression concrète des aspirations de la nation. Écoutez Sékou Touré :

« *Le régime colonial étant définitivement aboli en Guinée dans sa forme* « *juridique, il s'agit dans l'action positive d'utiliser notre option pour détruire* « *autour de nous, dans le comportement de l'homme, dans l'attitude des hommes, des* « *femmes, des jeunes tout ce qui peut encore signifier la présence de ce régime que* « *nous avons subi durant un demi-siècle* » (3).

Les colonialistes savent bien ce qu'ils disent, quand ils insinuent du colonisé qu'il n'est pas mûr pour l'indépendance : ils rendent simplement hommage à l'efficacité de leur système. Car, enfin, de qui se moque-t-on ?

Si après cinquante, soixante, cent, voire, trois cents ans d'efforts persévérants, d'efforts civilisateurs, ils reconnaissent n'être pas parvenus à faire « mûrir » chez leurs pupilles la capacité, tout de même naturelle, de s'administrer et de se gouverner, des deux choses, l'une : ou ils mentent et il est inutile de continuer ou ils sont sincères et c'est bien l'aveu que leur méthode porte en elle quelque germe nocif, une propriété qui abatardisse l'homme !

A dire vrai, l'esclavage, sous quelque forme qu'il se déguise, est à ce point contraire à la nature humaine qu'il agit sur sa victime à la manière d'un acide : il tend immanquablement à dissoudre et à altérer les qualités profondes de celui qui en a subi l'action et le complexe d'infériorité en est la manifestation la plus courante qui enlève à l'homme toute confiance en soi : la perspective même de la liberté lui fait peur et il ne conçoit pas qu'elle seule puisse le régénérer et lui restituer toute son intégrité.

Un dicton malgache : *la servitude rend servile, la liberté rend libre.* Tautologie ? L'on en saisit aisément la profondeur, quand on étudie, à sa lumière, une certaine conséquence du phénomène colonial.

Aussi bien, l'indépendance ne serait-elle, en effet, que nominale si elle ne s'accompagnait d'une lucide opération de *décolonisation* : procéder

(1) *Op. cit.*, p. 204.
(2) *Op. cit.*, p. 205.
(3) *Op. cit.*, p. 337.

à une cure de désintoxication humaine, à la transformation totale des esprits, des méthodes d'action, à une redéfinition des rapports du citoyen vis-à-vis de lui-même, vis-à-vis de ses semblables et vis-à-vis du pouvoir.

Dans la longue marche vers l'émancipation nationale, la prise de conscience signifiait refus d'une situation intolérable, refus d'une présence étrangère qui confisquait à son profit la souveraineté de l'individu et celle du peuple conquis.

« *Aujourd'hui, exhorte Sékou Touré, nous ne pouvons que rejeter tout aspect* « *négatif de notre lutte, parce que désormais nous sommes responsables de la vie* « *de notre pays ; désormais tout ce qui se fera dans les différents domaines modifie* « *également les rapports de force établis et si nous voulons agir en toute conscience,* « *nous devons faire la reconversion dans tous les domaines et sous toutes les formes* « *de l'action à mener individuellement et collectivement* » (1).

L'indépendance politique est avant tout pour un peuple l'occasion constante de se recréer, de se reconstruire, s'abandonnant à l'initiative et au libre jeu de ses facultés réveillées et à chaque instant mobilisées.

Or dans l'optique de Sékou Touré : « *La révolution morale précède tou-* « *jours la révolution sociale et économique et il ne saurait y avoir de transformation* « *profonde sans une adhésion populaire, une parfaite compréhension des esprits* » (2).

***

L'on reste frappé du leitmotiv de la *dignité* dans les actes et les pensées de Sékou Touré. Cela n'a rien d'étonnant de la part d'un « décolonisé » : il en a été si longtemps sevré, l'on conçoit qu'il s'en montre jaloux et gourmand.

Mais la distinction de Sékou Touré, c'est d'en faire, en tant qu'individu, une valeur suprême, le moteur et le but de son ambition; en tant que tribun, la mystique de tout un peuple, la pierre angulaire de la maison guinéenne. La Guinée, à sa suite, danse la danse de la dignité. La Guinée est devenue, sous sa houlette, la terre élue de la réhabilitation. « *Pour cela,* confie-t-il, *nous aurons à améliorer continuellement la qualité et la valeur de notre conscience car, c'est à partir de la conscience de chacun que s'élabore la conscience d'un peuple et c'est essentiellement la valeur de cette conscience collective qui qualifie la nation* » (3).

Qu'est-ce à dire, sinon ceci : pour Sékou et son peuple, la riposte au défi ne procède nullement d'un mouvement de fantaisie ni d'un coup de tête de l'enfant terrible de l'Afrique. C'est un choix mûri et ce choix répond, dans sa gravité, aux coordonnées d'une exigence hautement spirituelle.

C'est aussi l'expression d'une conviction irréductible : tout homme, à moins d'être un débile né, tout homme, à tout instant, est et doit être prêt à assumer son destin. L'indépendance, saisie au vol, comme une balle de tennis lancée d'on ne sait où, en appelle à la même foi en

(1) *Op. cit.*, p. 338.
(2) *Op. cit.*, p. 220.
(3) *Op. cit.*, p. 220.

l'homme : « *Tous les peuples sont capables à tout moment de s'administrer eux-mêmes, de développer leur personnalité. Il n'y a pas de peuples mineurs, sinon dans l'esclavage ou sous l'oppression* » (1).

Comment seulement en douter? N'est-ce pas en marchant que l'enfant s'initie à la marche? Ce n'est pas, en tout cas, en restant continûment couché, enveloppé de langes au fond de son berceau.

La Guinée administre la preuve que l'indépendance s'apprend par la pratique. Si cela n'était pas vrai, il faudrait expliquer sa reconnaissance déjà par plus de soixante puissances étrangères. La porte de l'ONU lui a été ouverte. Son chef y prendra bientôt la parole devant la plus haute instance internationale. Des capitales célèbres se préparent à accueillir le président Sékou Touré : Washington, Londres, Bonn. D'autres s'apprêtent à leur emboîter le pas.

Quand on pense à il y a seulement vingt mois! Peu d'hommes dans le monde soupçonnaient l'existence du pays de Guinée et elle n'attirait pas plus l'attention de la presse que la Côte d'Ivoire et la Haute Volta.

Il est merveilleux, le chemin parcouru depuis la fameuse « offre du destin »! L'on pensera ce qu'on voudra de la Guinée : le résultat déjà acquis constitue un beau témoignage. Et ce témoignage, comme tout témoignage, parle.

***

Ainsi la décision guinéenne se révèle-t-elle dans l'histoire des rapports entre l'Afrique et l'Occident comme un puissant facteur de démystification. La résurrection africaine, le travail de réhabilitation humaine à laquelle l'opération s'identifie jette une lumière crue, une lumière salubre sur l'équivoque et l'inanité de toute une série de fables galvaudées sur le dos du nègre, de tant d'affirmations dont la gratuité n'en atténuait pas toujours la nocivité.

On les érigeait souvent en axiomes politiques et on ne se faisait pas faute de les invoquer pour refuser ou retarder l'échéance de l'indépendance : le nègre fainéant, le nègre grand enfant, la pénurie des cadres, le manque de techniciens, etc..., etc...

La Guinée indépendante offre le spectacle d'un immense et bourdonnant chantier de travail : les abeilles laborieuses qui s'acharnent à fabriquer les rayons de miel de l'Afrique.

« *Le peuple travailleur et courageux est aussi décidé à accepter tous les sacri-*
« *fices pour que son action aboutisse à la consolidation des bases réelles de son*
« *indépendance et à la démonstration éclatante des capacités de l'homme d'Afrique*
« *à diriger souverainement ses propres affaires, dans l'ordre et la paix* » (2).

Le choc psychologique de la libération a galvanisé le peuple. Ses élus, son gouvernement peuvent exiger de lui tous les sacrifices : il sait qu'il est mobilisé pour lui, pour ses intérêts. Il ne marchande pas son adhésion, même à l'application de mesures dont il n'eût point jadis accepté la rigueur.

---

(1) *Op. cit.*, p. 172.
(2) *Op. cit.*, p. 231.

Son chef lui dit : « *L'oisiveté, la paresse sont condamnées... le peuple de Guinée est invité au travail, au travail consciencieux, au travail toujours mieux fait pour que la quantité des biens nouveaux se développe en même temps que la qualité s'améliore... Avec l'indépendance le travail devient indispensable et obligatoire au sens le plus noble si tant est que notre volonté de progrès rapide demeure. Nous produirons deux fois plus qu'il ne nous en faut, afin que l'excédent du volume de notre production vienne accroître le patrimoine national que nous lèguerons avec une fierté légitime aux générations futures...* » (1). Ou encore : « *Nul sacrifice n'est trop lourd pour celui qui défend la liberté de son pays* » (2).

« *La liberté, notre liberté, serait peu de chose en soi, si elle ne constituait pas le moyen efficace qui nous permette de bousculer les lentes et douloureuses étapes d'évolution qui jalonne l'histoire des pays sous-développés d'Afrique* » (3).

Quant au manque de ceci ou de cela, le fait que la Guinée ait tenu et qu'elle fonce toujours plus en avant dans la voie de la consolidation et de l'épanouissement national est en lui-même un morceau d'éloquence. Seul l'exercice de l'indépendance forge et accélère la formation des cadres et des techniciens : le régime colonial l'a suffisamment illustré, l'étranger ne favorise ceux-ci que dans une optique propice à la primauté de ses intérêts et non consacrée à l'évolution du peuple dominé.

Au fait, où en seraient-elles aujourd'hui, les nations qui vous soutiennent ces raisonnements, s'il leur avait fallu, avant d'accéder à l'indépendance, attendre d'avoir autant de savants, d'ingénieurs, de financiers, d'économistes, de docteurs, d'avocats, d'administrateurs, etc..., etc..., qu'elles n'en possèdent à l'heure actuelle!

André Malraux s'écriait, un jour, du haut de la tribune de la salle de la Mutualité :... « *Si la supériorité technique implique droit de conquête, les États-Unis doivent commencer par coloniser l'Europe* » (4). A l'époque des spoutniks et des stations cosmiques, peut-être doit-on songer aussi à la Russie!

La vérité est celle-ci : jamais un pays colonisé n'a produit de savants. Le privilège de l'indépendance, c'est précisément pour un homme, pour un peuple la responsabilité souveraine d'approfondir et de dresser toutes ses facultés à la poursuite du progrès pour contribuer à l'aménagement du bonheur humain.

Sékou Touré : « *Nous avons la certitude qu'un peuple qui ne s'administre pas lui-même ne peut totalement se développer et ne peut, à plus forte raison, jouer un rôle positif pour la paix et la prospérité du monde, pour la mise en valeur du patrimoine culturel du monde* » (5).

---

(1) *Op. cit.*, p. 416.
(2) *Op. cit.*, p. 167.
(3) *Op. cit.*, p. 205.
(4) La Nef, nº 30, juillet-août 1959, p. 15.
(5) *L'expérience guinéenne*, p. 203.

***

Sous quelque aspect qu'on l'appréhende, l'indépendance de la Guinée ne cesse de se ressentir des conditions particulières de sa naissance : un test et une volonté de démonstration.

L'homme noir ne se borne pas à s'affirmer et à se revendiquer *homme* comme les autres. Il entend le prouver, le manifester par l'éclat de sa souveraineté dans n'importe quelle branche de l'activité humaine, par l'exercice de l'initiative créatrice dont la pratique lui a été ravie ou interdite.

Mais dans le thème choisi, la richesse des variations ne dégage pas moins l'unité de la symphonie. Une idée-force préside à cette fièvre de probation : le chant de la dignité, l'hymne de la résurrection et de la liberté ne s'élève si haut ni si clair sous le ciel de Guinée que pour magnifier l'Afrique, que pour lui restituer l'originalité de sa mélodie, son timbre originel.

Elle seule, l'Afrique, sa grandeur forme le back-ground où convergent et s'élancent avec un dynamisme éperdu le branle-bas et la mobilisation qui tiennent en haleine les Guinéens de l'indépendance.

La Guinée s'en est toujours défendue, son choix n'a pas été dicté par des considérations égoïstes. Elle ne s'est pas prononcée en fonction de ses seuls intérêts ni même de ses propres aspirations. « *Elle s'est prononcée au nom de l'Afrique tout entière dont l'unité fondamentale ne peut être conçue que dans la liberté et l'indépendance* » (1).

Sékou Touré précise : ... « *La Guinée a choisi, non seulement la voie de la chance africaine, la voie de l'unité africaine, mais aussi, mais surtout, la voie de l'honneur africain... C'est pour l'Afrique que le vaillant peuple de Guinée fera de son pays une nation riche et prospère, c'est pour l'Afrique que la Guinée réussira mieux et plus vite dans la liberté ce que d'autres espèrent réaliser dans la soumission* » (2).

La Guinée s'affirme, sur ce point, d'une intransigeance inébranlable : « *Le combat patriotique de l'Afrique colonisée, le peuple de Guinée reste décidé à le conduire et à le supporter ; ce combat, il le gagnera, dusse-t-il s'immoler pour cette victoire finale* » (3).

***

Il faut reconnaître à la Guinée une qualité maîtresse, celle de la clarté. Elle a toujours défini sans équivoque la signification et la visée de son geste : l'enjeu de sa lutte, c'est l'unité et l'indépendance de l'Afrique.

Son unité à elle, son indépendance à elle en est seulement le prélude et le moyen. Il est clair que la netteté de sa position lui a valu et lui vaut toujours des haines et des adhésions véhémentes.

Une question nous presse : par son choix, est-il vrai que la Guinée s'est posée en ennemie de la France ?

---

(1) *Op. cit.*, p. 293.
(2) *Op. cit.*, p. 294.
(3) *Op. cit.*, p. 295.

Nous avons pris soin, dès le début, de montrer à quelle confusion l'on accoutumait l'opinion française, quand il s'agissait de ses relations avec les pays d'Outre-Mer. L'équivoque est si profondément enracinée dans les esprits qu'elle confine souvent à l'atavisme ou aux inhibitions morbides et inavouables.

Nous sommes ici douloureusement impressionnés par la constance et sérieusement ébranlés par le contraste entre la conduite de l'Angleterre et le comportement de la France : l'Angleterre conserve, cultive des liens d'amitié solides, voire, intimes avec l'Inde, la Birmanie, Ceylan, le Ghana, etc.; la France est presque en heurts permanents, en froideur ou en rupture complète avec ses anciennes colonies ou protectorats : le Vietnam, la Tunisie, le Maroc, la Guinée.

Et que leur reprocherait-on à crime, sinon leur refus de souscrire à une alternative intolérable : ou la soumission et cela s'appelle l'amour ou l'indépendance et cela se baptise la haine!

L'Indochinois, le Malgache, le Guinéen répètent inlassablement : « *Nous aimons et nous voulons toujours aimer la France; mais nous ne saurions* « *en aucune façon confondre notre amour pour la France avec l'infidélité à notre* « *patrie. La contrainte tue l'amour. La liberté l'épanouit et l'enrichit.* »

Le peuple français sait-il ce qu'en dit Sékou Touré? Il ne semble point à en croire la presse, dont nous publions d'autre part quelques échantillons. Et cependant, « *dès la proclamation de la République de Guinée,* « *le 2 octobre dernier le Gouvernement constitué le même jour a demandé au Gou-* « *vernement français la conclusion d'un contrat d'association franco-guinéenne,* « *conformément à l'article 88 de la nouvelle constitution française* » (1).

Paul Mus écrivait jadis à propos des Indochinois : « *La paix a un* « *sens, pour ces hommes comme pour nous; et dans la paix, s'il ne la leur faut pas* « *payer de leur indépendance, notre pays présente pour eux une valeur qu'ils met-* « *tront longtemps à remplacer par autre chose. Ils ne savaient rien faire en toutes* « *matières techniques et modernes, que nous ne leur eussions appris; nul mieux* « *que nous ne pouvait les aider à poursuivre, pourvu que notre concours construisît* « *leur souveraineté nationale au lieu de leur imposer la nôtre* » (2).

Ces pensées nous reviennent souvent à la mémoire, quand nous nous penchons sur le problème franco-guinéen. Nous avons le sentiment qu'on est en train de gâcher bêtement des atouts merveilleux.

Sékou Touré de conclure : ... « *Nous avons dit qu'elle* (l'indépendance) « *ne veut pas dire une rupture avec la France, qu'elle ne veut pas dire une cessation* « *de collaboration avec la France dont la culture et la langue continuent à servir* « *aux Guinéens...*

« *... Nous pensons que l'amitié des peuples, en dehors de leurs intérêts réci-* « *proques les plus immédiats, est un bien trop précieux pour le sacrifier au profit* « *de motifs moins nobles ou de raisons moins avouables.*

« *Dès notre indépendance, sans acrimonie, sans idée préconçue, sans arrière-* « *pensée, nous avons tendu la main à la France. Ce que nous voulions ce que nous*

---

(1) *Op. cit.*, o. 327.

(2) *Les temps modernes*, nº 78, avril 1952, p. 1809.

« *continuons à vouloir, c'est que des rapports nouveaux s'établissent entre la nation* « *française et la jeune nation guinéenne pour le plus grand profit des deux peu-* « *ples* » (1).

Ce vœu, nous le faisons nôtre. Le triomphe de l'expérience guinéenne c'est encore un hommage rendu à l'efficacité et à l'excellence de la formation et de la culture française.

Jacques RABEMANANJARA.

(1) *L'expérience guinéenne*, p. 214.

Chants révolutionnaires guinéens

Depuis un an la Guinée est indépendante, c'est la libération d'une tranche de la patrie africaine. La jeune République vient de fêter dans la simplicité l'anniversaire de sa dignité retrouvée. Sur cette terre que le colon vient à peine de quitter, des germes longtemps étouffés lèvent et s'épanouissent en Liberté. La Guinée est indépendante. L'HOMME NOIR, sur cette portion de la terre africaine, travaille sans contrainte, peine sans se lamenter car il s'agit de reconstruire « la case » paternelle.

Voici quelques poèmes et chants révolutionnaires, œuvres de poètes insoupçonnés sous le régime colonialiste. « Jamais un régime politique qui tue l'autodétermination d'un peuple n'a favorisé la puissance créatrice de ce peuple. »

Hier l'Africain « civilisé » chantait en sourdine sa douleur; il la clamait au vent pour qui voulait l'entendre; il chantait en français ou bien en anglais.

Aujourd'hui c'est la voix des aèdes de la brousse que nous allons faire entendre. Ceux qui loin de toute école, loin de tout snobisme, ont toujours puisé à la source originelle; c'est la voix de ceux qui ont souffert en silence, c'est la voix du paysan, c'est la voix du petit peuple, la voix du peuple laborieux de Guinée qui chante sa foi en l'avenir, sa confiance en son leader.

Ces chants le plus souvent sortent spontanément de la masse; il en naît tous les jours; c'est la voix du peuple entier; chacun y ajoute un mot, un vers ou une intonation nouvelle, la chanson court de lèvre en lèvre, épousant la joie et la confiance de chacun.

D'autres sont l'œuvre de compositeurs-griots, nos poètes traditionnels.

Nous avons groupé ici quelques chants de la Côte, du Fouta et de la Haute-Guinée. Ce choix, très limité, montre toutefois que l'éclosion poétique au lendemain du Référendum a été générale sur tout le Territoire de la Guinée.

DJIBRIL TAMSIR NIANE.

MBORE

Ici c'est la voix de la J. R. D. A. de Kindia invitant tous les jeunes au travail : le thème c'est, aidons nos aînés qui nous ont apporté l'Indépendance. C'est une invitation qui s'adresse également à la jeunesse du Ghana; car désormais les noms Guinée-Ghana sont liés :

E Boré yo	Camarade
E Boré yo	Camarade
Yakha wo kéli	Debout pour nos aînés
La Guinée forié bè	Debout aidons nos aînés
Yakha yandji fan	Soyons reconnaissants à nos aînés
La Guinée forié bè	

E boré yo	Camarade!
E bore yo	Camarade!
Yakha fandji fan	Debout pour Ghana
Ghana forié bè	Soyons bons pour nos aînés
Yandi wokéli	
Ghana forié bè	
Yandi wokéli	
La Guinée forié bè	

MANGUE

Ici la J. R. D. A. chante le leader Sékou Touré; il n'est presque aucun des chants révolutionnaires où le nom du leader ne revient comme un Leitmotiv :

Manguè	Notre leader,
E ma toma nè han	Le voir
I ma fa gboulin sa matora	donne envie de le revoir
I yan mou faute kèrè to	car il est sans défaut

Manguè	O Guinéens
Mounkhou tan ma Manguè sodé	Réjouissons-nous
La Guinee kahé fata manguè sodé	Oui, nous avons bien choisi notre leader
Président Sékou sérié	Le Président Sékou est digne.

SILY
(J. R. D. A. KINDIA)

C'est une chanson populaire reprise par le J. R. D. A., elle est devenue un air de danse, elle court sur toutes les lèvres dans la capitale Guinéenne.

Kikè nè téma	Dès que monte la lune
Kouyé yalan ma	Le ciel s'éclaire
Sogué nè téma	Dès que monte le soleil
Kouyé yalan ma	Les nues se dissipent
Nakhaé yanfè koui	Pitié, pour les comploteurs
Wonou torodé	

Yanfa youké sagora
SILY
Yètè mou ira makhama
Woula
Sily mou guéré guirima
Sily nondi nan falama
A nè fè nondi falaya
Ah Sily

Tu n'as cure des complots, Sily

Le lion ne t'inquiète point, dans la [brousse
Tu ne cherches querelle à personne
Tu ne dis que la vérité
Et dès que tu parais
La vérité éclate

FRANCI SIGA

(J. R. D. A. FORECARIAH)

DÉPART DES FRANÇAIS

(J. R. D. A. FORECARIAH)

Au lendemain du 2 octobre 1958, les blancs ne se sentirent plus en sécurité dans la jeune République; tous s'attendaient à voir la Guinée tombée dans l'anarchie : Administrateurs, Commerçants, Fonctionnaires mirent tant de précipitation à quitter la Guinée que le peuple ne tarda point à les chansonner.

— Sékou Touré franci siga
Ama gnoumgou
— Yi ma yaqui
— Sékou Touré franci siga
Ama gnoumgou
— Yi ma yaqui Yi ma yagui yo la hilah
franci siga ama gnoumgou

— Sékou Touré, ainsi donc les Fran- [çais sont partis
— Sans dire adieu!
Quelle honte
— Ainsi donc les Français qui nous [quittent
Sans même dire au revoir.
— Quelle honte, par Allah
Les Français sont partis sans dire adieu.

WON GUESSEGUE

(J. R. D. A. DUBREKA)

AU REVOIR, EUROPÉENS

La même ironie éclate ici; on chansonne le départ des blancs.

Won guèssègue
Forté ta kaé won guèssèguè
Ynakha khonodé gnè
ntan moufa khonokhi gnè

Won guèssèguè
Khondji siga guéré mouna
alla ko inakha fè ra makha
Nakhana i khon ma
A khi sagata

Adieu, Européens
Et sans rancune.
Moi, je ne suis point fâché;
Adieu, et chacun chez soi
Sans histoire
Au revoir pourvu que vous ne nous [dérangiez plus
Qu'il vous suive
Celui qui vous croit indispensables

INDÉPENDANCE

Après le vote du 28 septembre, la lutte continue, il faut mobiliser toutes les forces vives du pays en vue de la consolidation de l'Indépendance. Diély Mamoudou Kandé eut une action de grande portée dans l'appel aux masses Guinéennes.

A sé bè alla yé
A sé bè allah yé
Ndali Mansa
Sé bè alla yé
Mo di ndali Mansa tan-do
Ka¹ra la dounia lo-lon

Kaïra prémié lé djon ba kounon i yèré soron kendèyado kotila
Kaïra désièmou lé djon ba kounon y ièrè soron horoyado djon tidi.

Alou a soumaya
Alou foli ma souma
Nenkè ba
Horoya sewa bomba
Kandè Diely Mamoudou koumala la Guinée gnè

Sékou TOURÉ Sékou TOURÉ
Dja Touré bara bara
Sékou TOURÉ Sékou TOURÉ
La Guinée la horoya ko nin
Ambè ka lon mbè sobida
Djona Djona
Bao kinin men di mo'fa
Wo djikala lé folo ya
Sibo donin'gna ma

Sékou TOURÉ
I soron'dé ben'da
La Guinée la Sabou gnouma
ndélou yé doubala i gnè
Sékou TOURÉ
I soron dé ben da
La Guinée la sabou gnouma
Dénentéré

I ya allah no lé
Allah fa ma allah
Nou di Baraka bila allah gnè
La Guinée di baraka bila allah bagnè

Katoun kôko touma té tambila
Konin a touma nin douman di tanbi
République Guinée
Indépendant soron touma
ben'da la Guinée bolo

La Guinée din men nou yé fara fin'na
Ani men nou yé fadagbèlou bara
Wolou bè tèrè bara folo kéla ita kodi
Afriqui djamanado

Ani fara gbèlou bara
Wolou bè sewa nin bi
Kama soron men fè
Fama allah no nen ba
Men kela la Guinée gnè

Katoun fin min to'ko indépendant totali
Kalou miri wo sorongna sou'gnin'ma
La Guinée sorondin nou fama allah lé
fama ya bè dirigé'la

Bè gbou ka lon
Hakililimalou bè gbou ka'lon
Ko horoya soron'man di
horoya gbou tè soron gnagna ma
Nin mou ni kissè tè
Kon kon ni Diély tè
Wo bè tè do kolon'gna
La Guinée maradin'noun
fama allah lé fama ba di
allah sé ni kola

Ni wo tè
Ni'lé kèla fa? so koun'ka di djamana fan bèdo
Hakili tan nou bokotè
Hakili ma Djamana mo'lou bèyè la Guinée félicité la
Yé allah no lé

Moundé no a kéléya kè a lou la sa!
La Guinée la independant soron
Mou fén no a kéléya kè ba din nou lasa
Na alou ka mo'gbèrè ni i teri lo i yé
Ko i yé i gnanata
I téri ni mo'gbèrè do
Mo yé i téri lé tala

Mais nalou nada
i yèrè lo i yé
i yèrè ni i teri lo i yé
Ko i yé i gnanana ta
Moyi yèrè lé tala
Moyi yèrè lé fè
Wo té téri ya tignè

Les journaliss des pays étrangers
Men nou nada yan
Alou nalou la gninikali gbèlin bisaba ni fila
E bè kan : Assemblée Nationale de Guinée Gouvernement tè Korobola

Alou a soumaya
Alou foli ma souma
Ninkè ba

Horoya sewa bomba
Kandé Diély Mamoudou Koumala la Guinée gnè
M'ba la Guinée
Kè ni mouso, dinin ni mo'ba
Ambè bara ben
Mbè bara wot. NON
Indépendant soron ko nin
Parti bè bara ben yan
Kèlè missin bè bara bàn sa
Mba bèyi do dja lé sa
Ka gnagba bo djamana kan
Bara sobè sobè la

Ni men nou yé karantala
Wolou yé lon'ni gnini
Ka gnagba bo djamana kan
Hakili gnouma gnouma la
President Sékou TOURÉ hi a kola dan'gho'
Bè yé kou na yérin
Katoum député di mo'demen
Ha kikè citoyen di
Dolou fana lou di mo'demen
ha kini toubaboulou kè kélin di
konin alou tè kagna ko douman do

Mais Député yé mo'go demen
Ha kikè Indépendant total di
Mba Mbafo mo'mo'yé
alla kéla mentou nou
Bé yè douawou kè
La Guinée koun nasi lou gnè
premié Gouvernement Guinée bara bara

A la soumaya
A lou foli ma souma
Nenkè ba
Miri'ya bara djan gna
Kandé Diély Mamoudou koumala
Gnadonkan do

Men yé ndala korola koumado bi la Guinée gnè
n'miri séni fouré lou lé ma
Tourélou lé koyé

Minou sa lin horoya guinin sondjado la Guinée gnè
Indépendant soron touma dou'maké alou gnana
Mba la Guinée ambè douba fouré wolou yé gnodou kando
La Guinée sédou fourélou
Fama allah yé hina wolou la Alikiyama
Amina (bis)
Amina yarabila

DIELY MAMOUDOU KANDE (Saraya Diély).

INDÉPENDANCE

O Seigneur tout-puissant
Allah tout-puissant
Louange à toi
Pour le bien que tu nous as fait ici-bas.

La santé est le premier bonheur de l'homme
Le second c'est la liberté

Doucement guitariste
Arrête ton instrument.
Débordant de joie
Devant l'Indépendance
L'aède Diély Mamoudou Kandé
Veut parler aux Guinéens

Sékou Touré
Grand-Merci à toi, Touré
La libération de la Guinée
Ne nous surprend guère.
L'affamé ne sent-il pas de loin
Le fumet du plat salutaire
Sékou Touré
O don Divin à la Guinée
Salut à toi, soit béni
O toi, bienfaiteur de la Guinée
Apôtre de la bonne cause
O l'enfant prodige.

ALLAH

Nous te rendons hommage
Pour le bien que tu nous as fait
La Guinée te rend hommage

Oui, chaque chose à son temps
Mais les occasions sont uniques
Et la Guinée a su prendre la bonne occasion
Pour son indépendance.

Les fils de la Guinée
Qui étaient à l'Étranger
Sont tous heureux
Car le tout-puissant a chéri la Guinée

Car ils savent que l'Indépendance totale
Ils le savent s'obtient difficilement
Rendons grâce au Seigneur ALLAH

Tout le monde le sait
Ceux qui pensent le savent
L'Indépendance ne s'acquiert
Qu'au prix du sang, de la faim,
Dans le feu des balles
Mais le Seigneur tout-puissant
Sait bien faire les choses.

On le sait
La patrie ne se délivre
Qu'au prix de milliers de vies

Hormis les insensés
Tout le monde félicite la Guinée.
Ne soyez pas jaloux,
Mais pourquoi êtes-vous jaloux de l'Indépendance de la Guinée

Pourquoi êtes-vous jaloux.
Écoutez donc
A choisir entre l'inconnu et l'ami
L'on choisit l'ami
A choisir entre l'ami et soi-même
On se choisit soi-même à coup sûr
Car l'homme s'aime lui-même
Mais ce choix n'exclut pas l'amitié

Les journalistes étrangers
Qui sont venus en Guinée
Eurent réponses aux 32 questions
Qu'ils posèrent et ils surent
Que le gouvernement et l'Assemblée Nationale
Sont inébranlables (1).

Arrête de jouer, Guitariste
Écoutez les paroles de Kandé Diély Mamoudou

Guinéens
Hommes et femmes
Grands et petits,
Nous nous sommes unis pour voter NON;
Depuis l'Indépendance, plus de luttes politiques
Plus de querelles mesquines
Que tout le monde, donc
Travaille à chasser la Misère du pays
Il faut du travail, et du bon travail.

Que ceux qui étudient
Étudient pour acquérir le savoir
A fin de sortir le pays des ténèbres
Que le Président Sékou Touré et son Gouvernement
Soient fiers
Car

(1) Allusion aux nombreuses conférences de presse au cours desquelles les journalistes posaient de multiples questions au président Sékou Touré.

Des Députés ont lutté pour conquérir une Citoyenneté
D'autres ont lutté pour être les égaux des blancs
O utopie
Mais lutter pour arracher l'Indépendance totale
Cela n'est donné à tous

Et rendons hommage aux dirigeants de la Guinée,
Salut au Gouvernement de Guinée

Arrête de jouer Guitariste
Ma pensée s'envole
Et je pense et je deviens triste

Ce qui m'attriste,
C'est que je pense aux Morts
A ceux qui sont morts dans la lutte pour l'Indépendance
Hélas, ils n'auront pas vu les beaux jours de l'Indépendance

Guinéens, prions pour eux
Disons des paroles de tristesses
Pour les Martyrs de la Cause :

ALLAH tout-puissant
Aie pitié d'eux dans l'au-delà
Amen, Amen

DIELY MAMOUDOU KANDE

CHANTS DU FOUTA

Sori-Bobo est le grand chantre de l'Indépendance du Fouta. Voici deux de ses chants les plus populaires.

O WOURI INDÉPENDANT

(Extraits)

Wouri, Wouri, Wouri !
Indépendant vourini-en
Wouri, Wouri
En-hetti saladji-men

Wouri néné
Ko barké allah et RDA
Wouri Nêné batti Wouri-en nafai
Wouri, diaka-andi batti barkè bonna
Wouri en hetti saladji-men

Horé-nènè nafigui wallata-en
Horé-nènè ko parti RDA
Douadji mawoubé men--ben diabiké

VIVE L'INDÉPENDANCE

Vive, Vive l'Indépendance
L'Indépendance nous redonne vie
Vive l'Indépendance
Nous avons retrouvé notre liberté

Vive, O Maman
Vive l'Indépendance
C'est bien grâce à Dieu, grâce au RDA
Nos prières, ne sont-elles pas exaucées

Vive O Maman
Le mensonge ne paye pas
Les prières des anciens sont exaucées
Vive l'Indépendance

R. D. A.

(Extraits)

Allah ko wallowo
Allah walli wallobè-ben ka parti RDA
Allah walli wallobè-ben ka parti RDA

Oui, Dieu est secourable
Il est venu en aide aux hommes coura-
[geux du Parti

Adouna ko doï
En hetti saladji-men
Ko barkè Allah et RDA
Président Saïfoulaye Diari
Président Sékou adjarama

Nous avons retrouvé notre Liberté
Grâce à Dieu, grâce au RDA

O toi Président Saïfoulaye
Et toi aussi Président Sékou-Merci

D,oni Commandants-men-ben ko djoulbè

Désormais nos Comandants sont des
[Croyants

Commis-bè-men ko djoulbè
Djoni Djiouma èwaï tef

Et nos Commis aussi
Désormais, nombreux, nous serons à la
[prière

Haï Wombè komobè-ben djodji
Ko barkè Allah et RDA
Wallein parti-men.

Ceux qui étaient inconscients
Reprennent conscience
Grâce à Dieu, grâce au RDA;
Tenons haut notre parti.

CHANTS RÉVOLUTIONNAIRES (SOUSSOU)

Voici quelques chants révolutionnaires de la Côte; ce sont pour la plupart des chants populaires, repris par le J. R. D. A., nouvelle organisation de la jeunesse Guinéenne.

Le mouvement « SILY » est parti de la Côte vers l'intérieur, aussi trouve-t-on dans cette région les plus vieilles chansons qui exaltent le P. D. G. et son leader.

SILY NAN YARÉ — SILY EST PREMIER[1]

(J. R. D. A. FORECARIAH)

Cette chanson fait allusion aux durs combats que le Parti eut à livrer au régime colonialiste; SILY nan yaré, c'est l'expression de la victoire décisive.

I Yaï landé
Président Ma hawa
Kèdi si kama Sekou Touré ma
SILY Nan yaré

Oui, tiens-toi prête
Président Ma Hawa
On annonce à Sékou Touré
Que Sily est en tête

Fé nakhan falama
nara gnakhou'ma
nara gnakhou'ma

J'entends des propos qui me déplaisent
Des propos qu'on tient dans l'ombre
Ne me plaisent point

(1) Sily, c'est l'Éléphant, Emblème du PDG depuis 1954.

Fé nakhan falama	Par Allah ces paroles me déplaisent
nara gnakhou'ma	Mais quoi qu'on dise
Wallaï Alla nara gnakhou'ma	Quoi qu'on veuille
SILY fé mou kanama	Sily restera toujours en tête
Na fèrè mouna wobè	Vous n'y pouvez rien
Fé nakhan falama dounkoura	Sily va toujours de l'avant
nara gnakhou'ma	N'en déplaise aux mauvaises langues
Walla[1] alla nara gnakhou'ma	Sily restera toujours en tête
N'Ba SILY fé mou kanama	On n'y peut rien.
Na f-r- mou na wob-	
SILY nan yaré	
Fé na khan falama	
nara gnakhou'ma	
N'Ga SIRE CAMARA nara gnakhou'ma	

CHANTS DE DIELY MAMOUDOU KANDE

Voici quelques chants de Diély Mamoudou Kandé, jeune griot dont l'Indépendance a mis le talent en évidence; NON est le titre du grand poème qu'il composa à quelques jours du Référendum pour exhorter la population.

NON

(Texte malinké)

Kè lou lé tanbida
Kè do lou balo min fana
La Guinée
Parti Démocratique an gnè wa
Parti Démocratique an gn- wa
Guinée kondon

Ala soumaya
n'gnè kouna la kèlou lègnè
Men nou alou yèrè lon'na

Saraya Diély Mamoudou koussan bè koumala
N'ténin fon mo'yé
N'ténin fo yèrè lon bali gnè

Ni alou dallou miri
Yè ni alu dalu gnè mogo lou ma felè
Colonies yirika men naa terè fada gbèlou bolo
Ghana Libéria ko Guinée bè horoya

Horoya tè sorona
Ni'ma saya kè i diya mon fén'di
Sékou Touré ta tè dinen kodi
A don miri tè to'gninin kodi
Gouvernement tè djala gninin'na
RDA, miri le agnè bè'a do
Sa andi Horoya

Kato san bi woro nou ye OUI lé fola
Sandji bi woro nou yé OUI lé doron fola
Mba gni sin la Guinée maradin nou
Men nou no alou yérè lon'na
Bè ya fo NON
NON

Alou kana silan
Alou kana djoro
Mansa koro
Ni Mansa dou'rin
Da alou demeïn
ALLAH hou
Men na no semin bela

Kola tĕla bissaba ni saba
Men yé la Guinée
Wolou bè lamin Sékou Touré kan
Bè ya fo NON-NON
Koun na si folo bi woro ni fila
Mem yĕ la Guinée
Wolou bè lanou Sékou Touré kan
Bè ya fo NON-NON

La Illa ilan lah
Mohammedou Rasoulilah
RDA Sedou fouré
N'Balia Birila

Mo'dan soumanin seyi la djamnabo
Idina a tola ban san y yèrèma
Fama Allah
Ke ouya noun na bo djou'
Yi ti yèrè lé so'la

Folo Mo'balou la sanda koro koro
Mem yé fola : Momo di maloya
Wo kono tè a koumagna di :

Kato alou a fola
I'mayèlè balou gnana lo'lon
Mo'ba djeli men soron i fa sin na
Kowo souma to torola
Ni gbodoya kouma tè
Mo ba soron ka Diély men soron i fa sin na
wo folo lé basi to i bolo
N'm'ba na souma mi lé o toro
A dimin di i fa toro

Mo kana to djongnado djitoyama
Mo tè fa ni si ma ban
Habadan koliyoumi

Alou silanda fem mignè
Na lé moun sayadi
Ni sata tu ma seda
Silan yé wodo foudi
Faranah ni Kissidougou kata si guéckédoula
Beyla kalou
Macenta ni'Zérékoré
Angnè douawou kè
B- ya fo NON-NON (1)

Siguiri ni Kankan kata si Kouroussa la
Dinguiraye ni Badola, Mamou ni Dalaba
Angnè Douawou kè bè ya fo NON-NON
Labé ni Pita kata si Tëlémélé
Tougué ni Mali, Koukounkoun ni Gouali
Angnè douawou kè bè ya fo NON-NON
Forécariah ni Dobrika Boffa ni Boké
Kindia ni Coyah Conakry kouna nasi'lou
Angnè douawou kè bè ya fo NON-NON

A
Alou kana silan
Alou kana djoron
Mansa koro
Ni Mansa dou'rin
Da lou dè men
Allahhou men na no senin bè-la.

DIELY MAMOUDOU KANDE (Saraya Diely).

NON AU RÉFÉRENDUM

Des héros ont vécu.
Mais d'autres vivent encore
Salut au Parti Démocratique de Guinée

Poète, doucement, arrête le jouet
Je parle aux héros
Je parle à ceux qui se connaissent
Diély Mamoudou KANDE de Sarayah
Le Beau Parleur, le Grand Guitariste
S'adresse aux Héros
Il ne parle qu'aux hommes « Dignes » (2).

(1) Ici commence l'énumération de tous les Chefs-lieux (actuelle Circonscription) de Cercle de la Guinée; le griot invite toutes ses villes à voter NON.

(2) Le griot Diély Mamoudou Kandé chante en s'accompagnant de la guitare, il s'adresse donc à lui-même. C'est d'ailleurs une habitude chez les Griots.

Si vous pensez un instant
Si vous écoutez vos leaders
Vous saurez que toutes les colonies des Blancs
Demandent leur Indépendance
Ainsi Ghana et Libéria veulent se joindre la Guinée

La Dignité ne s'achète
Qu'au prix du sang
Ce n'est ni pour une vaine gloire
Ni par cupidité que SÉKOU TOURÉ
Et son Gouvernement et le P. D. G. agissent ainsi
Le RDA veut la Libération de l'Afrique.

Car voici 60 ans que nous disons oui
Voici 60 ans, que nous ne disons que oui
Eh bien, cette fois que les fils de la Guinée
Que les vrais fils de la Guinée, que tous
Disent, non encore non.

N'ayez pas peur
Soyez sans crainte
Le Seigneur, le Tout Puissant
Vous aidera
Allah le Maître de tout et de tous
Que les 33 Conseillers de Guinée
Joints à SÉKOU TOURÉ,
Que tous disent Non, encore Non
Que les 62 Dirigeants de Guinée
Joints à Sékou Touré
Que tous disent Non encore Non

Dieu est Grand
Et Mahomet est son Prophète
Seigneur, M'Balia Martyr du PDG
Où es-tu?

Marchand qui a mauvaise mesure (1)
Ne fera point d'affaire.
A Malin, malin et demi,
Car ruse trop aiguisée finit par piquer
Bien souvent son propre auteur

Écoutez cette parole des Ancêtres :
La vieille plaie d'un Père n'empeste point l'enfant.
Cependant, l'enfant ne doit-il pas chercher
A soigner la vieille plaie?
Car si l'odeur de la plaie ne l'incommode pas
Restera-t-il indifférent à la souffrance
Qu'endure son Père (2)

---

(1) Il eût fallu écrire : quand un marchand fatigue tout le pays avec sa mauvaise mesure, en fin de compte il sera son propre client.

(2) Ce proverbe veut dire qu'il ne faut point reculer devant une difficulté; ce que le père n'a pu, l'enfant doit toujours essayer à son tour.

Ne soyez pas esclaves par peur
Personne ne meurt avant le terme fixé
Courage donc!
Vous avez peur de la mort?
Eh bien au moment venu elle ne vous épargnera guère!

Que Faranah eg Kissidougou
Gueckédougou et Beyla
En passant par Macenta et N'Zérékoré
Que tous, que tous disent Non
Encore Non

Que Siguiri et Kankan
Kouroussa et Dinguiraye
En passant par Dabola et Mamou
Que tous, que tous disent Non
Encore Non.

Que Labé et Pita
Télimilé et Tougué
En passant par Mali et Youkounkoun et Gaoual
Que tous, que tous disent Non
Encore non

Que Forécariah et Dubreka
Boffa et Boké
En passant par Kindia et Coyah
Enfin, que Conakry et son Gouvernement, tous
Que tous disent non
Encore non

N'ayez pas peur
Soyez sans crainte
Le Seigneur, le Tout Puissant
Vous aidera, Allah le Maître de Tout et Tous.

DIELY MAMOUDOU KANDE

David Maudessi Diop

Autour de la réforme de l'enseignement en Guinée

Dans un article consacré au Premier Congrès des Écrivains et Artistes Noirs, Alioune Diop écrivait : « Nos cultures nationales comme la culture européenne veulent, pour le salut de l'homme, que les races et les peuples dominés se libèrent politiquement » (1).

Il est en effet difficile de soutenir qu'un régime reposant sur l'exploitation économique et la falsification historique (en l'occurence le régime colonial) puisse favoriser l'épanouissement des cultures noires et leur donner une dimension à la mesure du monde moderne. Les raisons en sont diverses et d'abord politiques : Pour qu'une autorité étrangère s'exerce avec le maximum d'efficacité sur le peuple soumis, pour que l'ordre nouveau garantisse la récolte du butin, rien ne doit subsister de ce qui donnait à ce peuple une conscience nationale. C'est ici qu'interviennent les « théoriciens » de la colonisation dont la tâche sera de « folkloriser » l'Afrique, de substituer à ses valeurs profondes des représentations pittoresques et vaguement effrayantes tout au plus susceptibles d'intéresser une poignée de spécialistes.

« Mais, s'écriera le « libéral » européen flanqué de son nègre-alibi, vous retardez! Vous vous attachez à pourfendre un régime qui est partout dépassé... Il s'agit aujourd'hui de contribuer à la création d'un nouvel humanisme eurafricain... ». Dépassé? Voire!... En Guinée où l'on s'attaque sans contrainte à la décolonisation intégrale, oui. Mais ailleurs? Là où règne l'Entente, par exemple? En vérité il s'agit plutôt de noyer le problème de l'indépendance nationale dans de prétendus ensembles égalitaires et fraternels où le « protecteur » continuera en fait à imposer son nationalisme et sa culture au « protégé ». Hypocrisie donc que de parler de symbiose des civilisations, de profits réciproques dans une communauté dont les Universités ignorent jusqu'au nom de nos grands penseurs et passent sous silence l'histoire de nos empires. Seuls peuvent s'en accommoder les tenants d'un cosmopolitisme culturel habillé d'oripeaux exotiques.

(1) Article publié dans « Le Droit de Vivre », oct. 1956.

N'insistons pas. « Présence Africaine » a suffisamment dénoncé cette caricature de coopération pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. Notre propos est ailleurs.

Il est de montrer, à travers l'exemple guinéen, que seule la souveraineté politique totale peut, en libérant les initiatives, hâter l'évolution générale de l'Afrique.

Le fait est là, aveuglant.

Si aujourd'hui la république de Guinée peut « retourner aux sources culturelles et morales de l'Afrique, réintégrer sa propre conscience, se reconvertir dans ses pensées et dans ses actes aux valeurs, aux conditions aux intérêts de l'Afrique » (2) c'est parce qu'aucune pression extérieure, aucun haut fonctionnaire lié au système colonial n'ont les moyens de l'en empêcher.

En prenant il y a un an, son indépendance, la Guinée a cessé d'être une chose ballotée sous la férule paternaliste ou brutale du colonisateur. Elle s'attelle désormais à la construction de nouvelles structures et entreprend de liquider définitivement le complexe d'infériorité créé par un enseignement faussé à la base.

Cet enseignement reposait sur une sorte de manichéisme à la fois naïf et dangereux : D'un côté l'Occident, avec la France à sa tête, tout imprégné d'art, de culture, de traditions morales élevées; de l'autre une Afrique repliée dans son « asile de barbarie », en proie aux luttes intestines et que vient sauver la paix européenne. Pour se convaincre qu'il n'y a dans ces lignes aucune trace d'exagération, il suffit de se reporter à un quelconque livre d'histoire à l'usage des petits Africains.

C'est à cette interprétation trop commode du monde que s'est attaquée la République de Guinée en mettant en place, dès les premiers mois de l'indépendance, une commission chargée de la réforme de l'enseignement.

Après un examen critique approfondi de la conception et de l'orientation de l'Enseignement colonial, les responsables s'attachèrent à donner aux programmes scolaires un contenu qui permette à l'Africain de se réhabiliter à ses propres yeux et de regarder enfin le monde non plus à travers les jugements égocentrique du colonisateur mais à partir de réalités objectives.

Désormais dans les écoles guinéennes, les hauts faits historiques ne seront plus le monopole de l'Occident. Celui-ci cesse d'être le centre du monde et l'Asie se voit attribuer une place de choix. Les grandes révolutions du XX^{e} siècle, soviétique et chinoise, prudemment escamotées dans les anciens programmes, retiendront toute l'attention qu'elles méritent et les civilisations d'Afrique Noire, ses réalisations politiques, sociales et culturelles seront étudiées en priorité. De plus, et c'est là un fait capital, l'enseignement des langues africaines devient obligatoire.

En littérature, bouleversement identique dans le classement des valeurs. Cela s'avérait d'autant plus nécessaire que la méthode jus-

---

(2) Extrait du rapport de doctrine et de politique générale présenté au 5^{e} Congrès du P. D. G. par le sec étaire général du Parti, Sékou Touré (14-17 sept. 1959),

qu'ici employée consistait à encombrer les programmes d'auteurs de troisième ordre qui n'avaient même pas le mérite de représenter le courant progressiste de la pensée européenne et à faire avaler à toute allure au jeune Africain une montagne de textes étrangers à sa sensibilité et aux besoins de notre temps.

En rompant avec « l'ordre » colonial, la nation guinéenne a du même coup éliminé le danger de cette sorte de littérature qui, pour reprendre l'expression d'un critique français, ne pouvait être « à l'école qu'une série d'anecdotes et dans l'actualité l'inutile pleureuse des métaphysiques mortes ». Débarrassée du fatras des habiletés formelles et des obscurités sournoisement entretenues, la littérature joue enfin pleinement son rôle qui est d'abord de formation et de contribution au progrès humain. C'est ainsi qu'une large place est accordée aux Encyclopédistes, au romantisme social, aux poètes et romanciers, de quelque nationalité qu'ils soient, qui ont, par leurs œuvres, lutté contre l'injustice et témoigné en faveur de la dignité humaine. L'accent est également mis sur les auteurs noirs d'expression européenne qui animent la lutte anti-impérialiste et entretiennent dans l'esprit des jeunes étudiants le sens de la responsabilité personnelle et le goût du libre examen.

Il s'agit donc d'une véritable révolution qui s'étend d'ailleurs aux disciplines scientifiques et qui, en liaison avec la planification de l'économie guinéenne, donnera naissance à un type nouveau d'Africain lié à son patrimoine culturel et ouvert aux apports extérieurs les plus féconds.

On objectera que l'indépendance ne résout pas magiquement tous les problèmes, qu'il faut se garder d'un optimisme béat et des tentations de l'isolement. Nous répondons que c'est la colonisation qui faisait de l'Afrique un terrain de chasse gardée, que c'est elle qui isolait l'Africain de son milieu naturel et du reste du monde. L'indépendance de la Guinée ne fabriquera certes pas d'une façon automatique génies et chefs d'œuvre mais elle a créé les conditions d'un libre développement de la pensée. Elle permet aujourd'hui à un candidat au baccalauréat de soutenir dans une dissertation et sans craindre l'ajournement toutes les idées considérées hier encore comme subversives. Si l'on veut bien se représenter les méfaits d'une auto-censure qui, dans les pays encore dominés, brise, plus sûrement que les lois, l'élan créateur de l'individu, on ne peut nier le gain inappréciable que constitue la conquête du pouvoir politique.

Nous tenons à la répéter : Rien, ni dans l'esprit ni dans la lettre de la Réforme, ne trahit une volonté quelconque de créer une Guinée sous serre, refusant orgueilleusement les concours extérieurs et pratiquant une sorte de narcissisme culturel. Bien au contraire, les auteurs de la Réforme ont voulu, dans une double démarche, stimuler les énergies nationales en retournant aux réalités africaines et, sur cette base, établir avec les autres nations des rapports excluant l'esprit de domination.

Ainsi va se trouver comblé le fossé entre l'enseignement que le jeune Africain avait reçu et la vie qu'il était appelé à mener auprès des siens. Tournant le dos aux conceptions individualistes et à l'anarchie intellectuelle qui est le propre de l'enseignement colonial, les étudiants guinéens s'orientent désormais vers une nouvelle voie où tous les éléments de la culture nationale deviennent armes de progrès au service du peuple.

Plus de déracinés cherchant dans des complots chimérique un dérivatif à leur solitude, mais des hommes responsables qui savent qu'une culture qui ne s'épanouit pas dans l'action reste une culture vide, génératrice de « ratés distingués ».

N'est-il pas significatif qu'un élève de seconde ait pu écrire dans le journal de son école : « Le Gangan (3) n'a pas seulement pour nous une valeur locale; il représente un symbole, celui des nombreuses difficultés auxquelles se heurtent les jeunes nations comme la nôtre... Gangan... Nous ne réussirons qu'en faisant comme les alpinistes, en nous tenant la main, en formant une cordée. »

Tel est le climat nouveau dans lequel se déroule le processus de décolonisation.

Des pièces de théâtre exaltant les grands moments de la résistance africaine au colonialisme se multiplient.

Poèmes et chants rythmant l'édification de l'indépendance se propagent à travers le pays. Dans tout cela, nulle trace de haine raciste, de chauvinisme revanchard mais volonté de discerner et d'appliquer ce qui correspond d'abord aux nécessités nationales.

Demain de nouvelles nations africaines retrouveront leur souveraineté. L'effort culturel entrepris par la Guinée fournit d'ores et déjà la preuve qu'elles pourront, elles aussi, dans l'indépendance reconquise, briser les anciennes formes d'aliénation et construire les bases d'un « nouvel et solennel départ ».

David Mandessi DIOP.

(3) Montagne de Guinée au pied de laquelle se trouve l'École Normale de Kindia.

Léonard Sainville.

La presse française et la Guinée

Nous n'avons certainement pas l'ambition, dans les limites de cet article, de donner un aperçu complet et circonstancié, ni même un reflet absolument fidèle des opinions plus ou moins variées qui, depuis un an, ont été publiées par les différents organes de la presse métropolitaine française au sujet de la Guinée.

Nous allons tout au plus essayer de saisir dans une vue très panoramique ce qu'a été, ce qu'est encore le comportement des journaux susvisés en face de l'événement qu'a été l'accession de la Guinée à l'indépendance; nous allons tenter aussi ou de révéler les contradictions les plus flagrantes qui se sont fait jour dans cette presse, ou de montrer son inaptitude foncière à l'objectivité, à l'information impartiale et libre de tous les préjugés. Il est évident que dans un tel survol, nous serons contraints de n'apercevoir, bien détaché, que ce qui manifestement accroche le regard, fait relief dans une uniformité monotone.

Une constatation semble de prime abord dominer toutes les autres et invariablement s'imposer à l'attention du lecteur. Elle se présente sous deux aspects qui sont complémentaires, mais qui en réalité procèdent du même état d'esprit : La Guinée n'est-elle pas en passe de devenir anti-française? n'est-elle pas, dans la guerre froide entre les deux blocs, une démocratie populaire en gestation, un pion supplémentaire dont se dispose à jouer à sa guise le maléfique colosse de l'Est?

Telle est la double question posée par les journaux et qu'on retrouve un peu partout.

Très simplement, dans un style dépouillé, laconique même, la *Dépêche du Midi*, sensible à cette inquiétude, résume ce qui fait ainsi l'objet d'une si angoissante question. Dès le 7 octobre 1958, dans un article intitulé *De Gaulle et l'Afrique Noire*, Rouanet écrit : « Cette exclusion de la Guinée de la Communauté franco-africaine a abouti, au risque de voir se développer au milieu de l'A. O. F. un foyer d'indépendance, voire un foyer anti-français ». Et *La « Tribune des Nations »*, l'un des rares journaux où le plus souvent la tendance à l'information objective et sérieuse le dispute à la courtoisie et aux bonnes manières, écrit de son côté, dans un article du 27 mars 1959, intitulé : *L'A. O. F. va-t-elle entrer dans la guerre froide*, et à propos de l'arrivée d'un navire polonais dans le

port de Conakry : « M. Sékou Touré a depuis le mois d'octobre 1958 pro-
« digué les avertissements... tout en multipliant les offres de collabora-
« tion avec la République française... il a fait des allusions à peine voilées
« à une politique de rechange... L'administration guinéenne commence
« à perdre son efficacité initiale. Les tâches de toutes sortes paraissent
« trop lourdes pour le nouvel État. Certains s'en réjouissent sérieusement.
« D'autres craignent la création d'un vide politique... C'est le moment
« qu'a choisi le chef de l'État guinéen pour donner un violent coup de
« barre du côté de l'Est, dont les effets vont bientôt se faire sentir. Sur
« le plan de la défense, comme celui des rapports extérieurs et des rap-
« ports avec la zone franc... la Guinée a-t-elle choisi clairement entre
« l'Est et l'Ouest? » Et plus loin : « L'intervention directe de l'Est comme
« simple moyen de chantage politique dans les rapports franco-guinéens
« déborde le cadre de la seule Guinée. »

Signalons en passant que l'imagination de l'auteur de cet article qui signe xxx lui fait honneur. Il a tout simplement découvert que l'administration guinéenne est débordée par sa tâche et que les dirigeants guinéens ne pensaient aux rapports économiques avec les pays de l'Est, que comme « simples moyens de chantage ».

Toutefois, la mauvaise humeur de la quasi-totalité des journaux français ne s'exprime pas de façon uniforme. Elle va de l'hostilité franche et déclarée, de l'injure même jusqu'à ou l'allusion perfide, ou l'information apparemment objective, qui ne peut cependant s'abstenir de faire entendre des reproches à peine voilés, ou formuler le souhait pieux.

Pour s'en rendre compte, il suffit de puiser dans la masse des documents, dont nous regrettons une fois encore de n'avoir pu prendre entière connaissance.

G. Marin, envoyé spécial du *Figaro* en Guinée, donne le ton dès le 29 septembre 1958. Après avoir constaté que « La Guinée a signé une renonciation de fait, mais nullement de cœur, à la communauté française proposée par De Gaulle », il donne du déroulement des opérations électorales en Guinée, lors du référendum du 28 septembre, la version suivante :

« Il suffit de dire à un citoyen guinéen : les bulletins de couleur blanche sont pour les Blancs; toi tu prendras un bulletin foncé qui est pour les Africains... Une autre méthode est aussi simple : on demande à un brave villageois : Es-tu pour le départ des Français? — Non, répond-il. — Eh! bien vote non!... Une autre tactique d'inspiration assez démocratie populaire consiste à contrôler, au sens fort du terme, — la consultation en ramassant à la sortie les bulletins qui n'ont pas été mis dans l'urne. »

Remarquons en passant que M. Marin aurait grand intérêt à châtier son style et le rendre plus intelligible.

Par la suite, il se livre au commérage :

« Sékou Touré, affirme-t-il, est populaire auprès des masses au point de s'être fait promettre par ses supporters femmes de bouder leurs maris, si ceux-ci voulaient voter oui. »

Et enfin, c'est la prophétie qu'on connaît bien, que les apprentis sorciers annoncent en se frottant les mains, spéculant sur la prétendue

inaptitude de l'Africain à conduire lui-même sa propre barque, prophétie sous laquelle se dessine clairement la menace : « Sékou Touré, malgré les assurances possibles de puissances étrangères, cherche déjà à minimiser les conséquences dramatiques pour la Guinée dans l'immédiat de l'avertissement fort clair du général de Gaulle : pas d'indépendance subventionnée. »

Vous avez pu remarquer comment, dans les citations déjà faites, se révèle impérative la tentation de s'en prendre à un seul homme et de le vouer aux gémonies.

Nous verrons bientôt que cette tentation finit par l'emporter sur toute autre considération chez quelques plumitifs.

Le *Figaro* n'est pas seul à laisser entrevoir les pires catastrophes. Immédiatement après le référendum, d'autres rédacteurs attirent eux aussi l'attention en emboîtant le pas à M. Marin.

Dans *L'Aurore,* Bony se félicitant « de la netteté et de la fermeté exemplaires du gouvernement français qui vient de signifier à la Guinée qu'elle n'ait plus à compter sur la générosité de la France », déclare : « On ne pourra plus renier l'amitié française et frapper à sa caisse, se plaindre de son oppression et lui demander son aide en même temps. »

De même, Jacques Fromentin écrit dans *Paris Journal* : « En tout état de cause..., la Guinée risque économiquement d'être asphyxiée et politiquement de virer assez vite à la démocratie populaire. »

A partir d'octobre 1958, d'ailleurs, c'est considérée sous cet angle à la fois économique et politique que la Guinée sera l'objet d'une véritable surveillance ou suspicion.

Et c'est parce que pendant des mois le nouvel État africain ne semblera pas donner matière à des observations critiques que la plupart des journaux seront à court d'éloquence à son sujet.

Cependant toute une partie de la presse, nombre de rédacteurs de non-obédience stricte (un même journal pouvant à des dates séparées présenter des opinions divergentes, selon que ses colonnes sont prêtées à tel ou tel journaliste), traduisant les sentiments du Français moyen plus ou moins progressiste, mais désireux de voir se maintenir le rayonnement de la culture française dans les pays non-européens, toute cette presse s'est montrée pendant des mois et se montre encore anxieuse de voir la Guinée, victime de moyens coercitifs mûrement élaborés et administrés, devenir hostile à la France.

Le rôle de ces journalistes a donc consisté à crier au danger d'intolérance et à réclamer une plus grande largeur de vues, de la compréhension et de la tolérance vis-à-vis de la Guinée.

Ce sont ces points de vue qu'expriment différemment deux hommes venus d'horizons différents; mais il est clair qu'ils sont mûs par le même mobile.

B. R. dans *Réforme* du 6 juin 1959 sous le titre *Il faut parler à Sékou Touré* écrit :

« Tous ceux enfin qui, au delà des réactions de mauvaise humeur, savent discerner les vrais problèmes, s'inquiètent de voir Conakry devenir, par la vertu d'une ambassade soviétique dont les services seront en place dans deux mois, une des contrées stratégiques de la guerre

froide... Un accord direct entre Paris et Conakry devrait être aménagé... M. Sékou Touré, nous pouvons le dire tout haut, le souhaite certainement. Il est pris à la gorge par la situation économique de son pays... il se rend compte qu'il n'est plus en mesure de maintenir le jeu de bascule entre l'Est et l'Ouest qu'il avait envisagé. Il est même possible qu'il ait reçu des avertissements des Américains. »

Mis à part le désir de traiter avec Sékou Touré, il y a d'autres éléments dans ce papier. Nous y reviendrons.

Dans le même ordre d'idées que celui du précédent texte, mais plus précis, plus net, est le sentiment exprimé par *Jacques Rakateko* dans la Tribune des Nations du 17 juillet 1959. « M. Houphouët-Boigny, dit-il,... continuant à s'enfermer dans son erreur et son orgueil... n'arrive pas à se rendre compte que la Guinée commence à glisser insensiblement hors de l'orbite d'influence française pour aller vers le Commonwealth et les pays de l'Est. »

Même donc chez les informateurs, animés en principe de bonnes intentions, revient comme un leitmotiv la préoccupation majeure : « La Guinée va-t-elle quitter l'orbite française? »

En général, on dénie à la Guinée indépendante le droit de choisir ses amis comme elle l'entend, et de mener sur la scène internationale la politique qui paraît convenir à ses intérêts.

Le quotidien du soir *Le Monde* ne publie-t-il pas dans son *Bulletin de l'Étranger* des 4-5 octobre dernier les propos suivants :

« Un an d'indépendance guinéenne ne permet pas de porter encore un jugement circonstancié sur une expérience qui a pû être un peu abusivement qualifiée de « pilote »... On ne saurait nier que le jeune État ne soit engagé très avant dans la coopération avec les puissances de l'Est... Mais pour qu'une coopération au moins limitée puisse s'instaurer entre les deux pays qu'un si vif ressentiment séparait à la fin de 1958, il conviendrait que les porte-parole de Conakry ne prennent pas systématiquement la tête dans les Congrès Internationaux, comme à l'O. N. U., des adversaires de la France, et notamment de sa politique algérienne. »

Selon le rédacteur du *Monde*, il faudrait donc, pour que la France veuille bien être l'amie et la protectrice de la Guinée, que celle-ci accepte de cautionner sa politique algérienne et tourne carrément le dos au mouvement d'émancipation des peuples colonisés.

Encore une fois, nous revenons avec ce journal bien informé et d'expression généralement modérée à cette espèce d'équation : l'indépendance de la Guinée, c'est la coopération avec les pays de l'Est.

Les seuls organes où nous n'avons pas vu s'exprimer plus ou moins ouvertement cette idée obsessive, ce sont, nous nous répétons encore, avec le journal *La Croix*, les quotidiens et hebdomadaires d'extrême-gauche : *Libération*, *l'Humanité*, *France Nouvelle*, *France-Observateur*.

Joseph Folliet dans un article bien intentionné du journal *La Croix* du 10 février 1959 et qu'il intitule « Réflexions sur les nationalismes africains » reconnaît en Guinée « une volonté assez générale d'amitié française ». « Même dans la Guinée indépendante, ajoute-t-il... j'ai trouvé ces dispositions, et d'après un entretien que j'ai pu avoir avec lui, elles me semblent être celles de M. Sékou Touré. »

Le même journal, le 9 janvier 1959, faisait état de la « sérénité retrouvée entre la France et la Guinée ».

Quant à *France Nouvelle* du 1er octobre 1959, elle donne ce titre à l'interview qu'elle publie de son directeur François Billoux, qui a assisté au dernier Congrès du Parti du Peuple à Conakry : « J'ai vu la Guinée se préparer à devenir un pays moderne ». Toute l'interview témoigne des efforts considérables qui ont été faits depuis un an par le peuple et le gouvernement guinéens pour équiper le pays et élever le niveau de vie.

Je dois dire qu'il m'a été impossible de trouver ailleurs affirmation aussi péremptoire. Mais je n'ai pas tout lu.

C'est cette considération seule qui importe à ses nombreux contempteurs, et non pas le fait, que clairement, à intervalles réguliers, et sur tous les tons, le leader guinéen n'a cessé de répéter, qu'il est avant tout déterminé par la volonté de travailler à l'unité et à l'indépendance africaines.

On préfère déceler autre chose en cet homme dont le talent et le courage exaspèrent les colonialistes plus ou moins camouflés.

« M. Sékou Touré n'est qu'un communiste, un agent de Moscou », les textes à citer ne manquent pas sur ce thème.

Le *Figaro* auquel nous sommes obligés de nous référer encore, faute d'avoir pu lire le *Parisien Libéré* ou *Paris-Presse*, écrit le 29 ou le 30 septembre 1958 :

Qu'est-ce M. Touré? et il répond « M. Sékou Touré, en appelant à voter non, s'est entièrement démasqué. Il est, depuis dix ans, un « pion » que l'appareil soviétique pousse dans le complexe politique de l'Afrique. Son passé sur ce plan se porte garant de l'avenir. Clandestin jusqu'à ces dernières semaines, le rôle de M. Sékou Touré consiste aujourd'hui à faire de la Guinée, pour le compte de l'appareil soviétique, un état d'agitation au cœur de l'Afrique Noire. »

En lisant un tel texte, nous pensons au roman de M. Georghiu « Les Mendiants de Miracles », livre dans lequel l'auteur s'ingénie à faire de l'U. R. S. S. un véritable diable qui aurait entrepris par tous les moyens de soulever l'Afrique Noire et de créer des ennuis aux pays occidentaux.

La palme, dans ce genre de supputations, disons plutôt d'affirmations, peut être, croyons-nous, décernée à un certain Jean Lenoir qui dans *Réforme* du 18 avril 1959 et sur toute une page intitulée « L'Afrique Noire, nouveau champ de guerre froide » se livre à une manière de monologue hystérique.

Relevons çà et là quelques perles.

« Il n'est guère possible d'abandonner l'Afrique, maintenant qu'on y découvre plus d'un signe de la stratégie russe. »

« Que de chemin parcouru depuis cette nuit du 15 septembre 1958 où Sékou Touré confiait à quelques intimes combien il redoutait l'indépendance qui donnerait libre cours aux rivalités tribales, saperait son pouvoir comme sa popularité! Il comptait sur ses amis d'A. O. F... C'était oublier un peu vite combien, dans son maladif besoin de se mettre en avant, il avait heurté ses amis... La situation économique, s'avérant de plus en plus délicate, la Guinée cherche à signer des accords pour y porter remède. Au Fouta-Djallon, des révoltes ont dû être réprimées selon les procédés dont la population avait, depuis deux générations, perdu l'habitude; des

villages entiers émigrent du Laba ou du Gaoual vers le Sénégal. Le malaise s'étend, le mécontentement éclate contre la dictature de la tribu malinké. Plus que jamais, il faut à Sékou Touré des succès extérieurs... Dès le départ, trois voies s'offraient à lui... la voie de l'exécutif fédéral (le rapprochement avec) « Ghana »... (Mais comme) « le leader du Ghana ne veut pas rompre avec le Commonwealth... Sékou Touré, toujours dévoré par son besoin de paraître et de diriger, sent qu'une place est à prendre dans le jeu africain, une place comparable à celle que, en face de Nasser, se taille Kassem. Alors, brusquement, il se décide; il choisira la troisième voie, celle d'un neutralisme plus orienté vers l'Est... Pour lui, la rupture avec le parti communiste français et la C. G. T. métropolitaine ne signifiait pas l'interruption des relations avec les organisations internationales... Ayant rompu avec le système français, il songe, pour défendre les idées qui doivent lui assurer la prépondérance dans l'A. O. F., à renouer avec l'arme qu'il avait forgée ».

Bref — et on ne peut pas tout reprendre, d'un article qui devrait être lu et médité par tous ceux qui travaillent à l'unité africaine — avec Sékou Touré, c'est « le syndicalisme au service de la subversion », c'est le communisme à pied d'œuvre en Afrique.

Pour Jean Lenoir, comme pour nombre d'Occidentaux, Sékou Touré n'est qu'un être maléfique.

C'est pourquoi, certains de ces bons apôtres auraient souhaité voir la Guinée se débattre dans l'agitation, le chaos, la misère. On a pu tout au long de cette revue de presse, lire plus d'une fois, que la Guinée se trouvait aux prises avec d'énormes difficultés, que tout y allait de plus en plus mal, et que Sékou Touré ne parvenait pas à trancher le nœud, car nœud on a voulu sciemment, et en haut lieu, le passer au cou de la Guinée, et le serrer de plus en plus fort.

La *Tribune des Nations*, s'en prenant à l'ancien ambassadeur François Poncet, fait remarquer que « la Guinée prétend avoir été soumise de la part des autorités françaises à une véritable tentative d'étouffement économique et politique ».

C'est bien cet étouffement que les uns et les autres attendaient avec impatience, et comme il ne semble pas se manifester, on ne se fait pas faute de déclarer qu'il s'est déjà bel et bien fait sentir.

Or, si *Les Échos*, « quotidien de l'économie française » et journal « sérieux », s'il en est, dit dans son numéro du 21 septembre 1959, et en première page : « Les nouvelles reçues de Guinée sont peu encourageantes. Le pays est calme et les relations entre Européens et Africains sont toujours excellentes... Mais les difficultés s'accumulent pour l'avenir, les pays d'obédience soviétique accroissent leur influence et le gouvernement guinéen rend plus difficile la gestion des entreprises européennes ». On s'aperçoit, en page 8, sous le titre : « Renforcement du dirigisme et de l'influence des pays de l'Est », on s'aperçoit qu'il s'agit, ce dont on se doutait déjà, de difficultés d'une catégorie très particulière. En effet, on lit ceci à cette page 8 : « La situation n'est pas mauvaise sur le plan agricole. La récolte de café se présente bien. Quant aux bananes, les accords avec les pays de l'Est assurent leur écoulement à des prix rémunérateurs... Mais les commerçants sont inquiets. L'Office guinéen du commerce

extérieur qui possède le monopole des échanges avec les pays du bloc communiste commence à monter des sortes de coopératives dans lesquelles il vend les marchandises importées de l'Est à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués par le commerce privé. En ce qui concerne le ciment, l'écart dépasse 10 %. Si le nombre de ces coopératives s'accroît, les commerçants privés ne pourront plus résister à la concurrence ». Et informant brièvement sur ce qu'est le programme du gouvernement guinéen en matière commerciale, le journal poursuit, faisant état de déclarations émanant de Sékou Touré :

« Nous voulons assainir le circuit commercial et briser le cercle mercantile qui va du commissionnaire à l'exportateur, de l'exportateur aux grossistes, du grossiste au demi-grossiste, du demi-grossiste aux magasins de vente et des magasins de vente aux boutiquiers. »

En somme, « les nouvelles de Guinée sont peu encourageantes » parce que Sékou Touré veut briser le cercle mercantile, parce que d'innombrables intermédiaires étant mis dans l'impossibilité de rançonner les Guinéens comme font leurs pareils dans les pays capitalistes, les denrées de toutes sortes coûtent bien moins cher qu'à l'époque bénie de la colonisation, et qu'en un an le coût de la vie a sérieusement baissé en Guinée. On ne saurait plus cyniquement et plus naïvement faire l'aveu des méfaits du mercantilisme.

En tout cas, nous retenons l'aveu de ce journal de la finance que la situation en Guinée n'est pas mauvaise. Nous n'en avions pas besoin d'ailleurs, et nous ne surprendrons pas les journalistes occidentaux quand nous leur dirons dans le tuyau de l'oreille que nous préférons à leur information celle de camarades qui, retour de Guinée, ont vu ce qui s'y passait et nous ont montré comment ce pays, engagé dans un enthousiaste effort collectif, commence vraiment à vivre depuis qu'il a acquis son indépendance.

Il aurait été souhaitable que nous puissions donner ici une idée de l'état d'esprit manifesté par les journaux de tous bords. Mais non seulement cela supposait une information basée sur des semaines et des semaines de recherches, mais aussi une telle entreprise aurait trop largement débordé les cadres de l'article de revue.

Il aurait été également fort intéressant de mettre le doigt, çà et là, sur les contradictions et la chose n'aurait pas manqué de saveur, mais encore une fois un tel exercice nous aurait conduit bien plus loin que nous ne le pouvons.

Les citations de journaux que nous avons faites ici ne contiennent-elles pas déjà un enseignement? Ne nous révèlent-elles pas une fois de plus que l'indépendance des peuples hier encore colonisés ne peut s'obtenir que par une lutte sévère contre l'impérialisme et que notre folie, notre aveuglement, à nous Noirs d'Afrique ou d'autres continents, serait total, si nous arrivions à penser à un quelconque moment que les forces qui ont jadis dominé l'Afrique s'en iront de leur plein gré, et qu'elles n'essaieront pas, jouant la mystification, de maintenir les rapports humains qui ont fait les beaux jours, les belles années du capitalisme des monopoles, dont les journaux sont en général les interprètes admis ou reconnus?

Léonard SAINVILLE

Georges PADMORE n'est plus

Ce « père spirituel » du Ghana, l'un des promoteurs idéologiques des mouvements nationalistes négro-africains, était un Antillais, né à Trinidad en 1903. Mais l'Afrique, d'où avaient été arrachés ses ancêtres quelques siècles auparavant, devait devenir le centre de toutes ses préoccupations; sa libération et son unité, tel est l'idéal qui devait le guider à travers toute sa vie si bien remplie.

Écrivain, il consacra toute son œuvre à l'Afrique et aux questions coloniales. Il fut surtout le théoricien du Panafricanisme dont son dernier livre constitue pour ainsi dire le manifeste.

Homme d'action, il abandonna le barreau pour le journalisme et la politique, et séjourna, pour mener sa croisade en même temps que pour parfaire son information, en Europe (Allemagne, Russie, Angleterre), en Asie et en Afrique.

Il ne se contenta d'ailleurs pas de prêcher en paroles ou par écrit, il paya de sa personne : attaques, persécution, tortures même sous les nazis en Allemagne, il eut à subir tous les tracas réservés aux gens de sa couleur en général, à ceux en particulier qui osent professer des idées telles que les siennes.

Malade, il n'avait pu participer à notre 1er Congrès des Écrivains et Artistes Noirs en 1956 et se contenta de nous envoyer fraternellement son émouvant message dans lequel il résumait toute sa doctrine. Et depuis il n'a cessé de manifester son attachement à l'idéal vers lequel nous tendons et d'entourer la Société Africaine de Culture de sa sympathie agissante.

Ayant toujours invité tous les descendants d'Africains, où qu'ils se trouvent, à tourner les yeux vers leur continent d'origine et à y revenir, G. Padmore y revint lui-même. Aussitôt le Ghana indépendant, il fut aux côtés de son compagnon de lutte le Dr Nkrumah en qualité de Conseiller pour les Affaires Africaines.

Il est mort à la tâche, non sans avoir cependant entrevu un commencement de réalisation des idées pour lesquelles il avait si vaillamment combattu toute sa vie.

Il a tout donné à l'Afrique.

Celle-ci, en reconnaissance, a recueilli avec tendresse les cendres de ce fils retrouvé dans ses entrailles.

La S. A. C., très touchée par cette disparition de l'un de ses membres les plus éminents, a aussitôt envoyé, dès la triste nouvelle du décès, des messages de condoléances et de sympathie à Mme G. Padmore ainsi qu'au Dr Nkrumah. Un membre du Comité Exécutif s'est rendu à Londres pour assister aux obsèques et exprimer de vive voix à Mme G. Padmore toute la part que la S. A. C. prend à sa douleur.

Extraits de l'ouvrage de Georges Padmore "PANAFRICANISME OU COMMUNISME?"

Reconnaissant l'unité des luttes que mènent les peuples de couleur pour se libérer de la domination étrangère, le Panafricanisme appuie l'idée d'un front afro-asiatique destiné à s'opposer à cette arrogance raciale qui a atteint son point culminant dans la philosophie du « Herrenvolk » et dans l'Apartheid. Le Panafricanisme, en plus, puise une inspiration considérable dans les luttes des mouvements de libération nationale des pays asiatiques et souscrit à la doctrine ghandienne de non-violence comme moyen d'acquérir l'autodétermination et l'égalité raciale. Il rejette le système effréné du capitalisme monopoliste occidental autant que le totalitarisme politique et culturel de l'Est. Il s'identifie avec le camp des neutres, opposé à toutes les formes d'oppression et de chauvinisme racial — qu'il soit blanc ou noir — et s'associe à toutes les formes de progrès et de bonne volonté, sans se soucier de nationalité ou de race, de couleur ou de croyance, œuvrant à une fraternité universelle, à la justice sociale et à la paix pour tous les peuples en tous lieux.

Les Africains, comme les Asiatiques, ont intérêt à ce que règne la paix, puisque c'est uniquement dans un monde ordonné et préservé de la violence et de la guerre qu'ils peuvent espérer se créer une vie nouvelle et apporter leur contribution concrète à la civilisation moderne.

***

En conclusion, pour le Panafricanisme l'autodétermination des territoires dépendants est le préalable à la fédération des états autonomes sur une base régionale; elle mène finalement à la création d'un ensemble d'États-Unis d'Afrique. Car les Africains politiquement conscients, qui sont répandus sur tout le continent ont de plus en plus le sentiment que leur destin est le même, que ce qui arrive à des Africains dans une partie de l'Afrique doit affecter les Africains qui habitent les autres parties. Aussi bien dans le passé qu'il y a quarante ans, le Dr Du Bois, dans son livre *The Negro*, énonçait une vérité qui est pour le moins beaucoup plus significative encore aujourd'hui. « Non seulement il s'élève lentement une fraternité curieusement solide du sang nègre à travers le monde, mais la

cause commune des races de couleur contre la prétention intolérable et les insultes des Européens a déjà trouvé son expression. La plupart des hommes de la terre sont de couleur. Croire dans l'humanité, c'est croire dans les hommes de couleur. Le monde de demain, dans les limites du raisonnable et du possible, sera ce que les hommes de couleur le feront. »

Tel est le défi inéluctable de la deuxième moitié du XX^e siècle.

***

Le Premier Congrès pan-africain.

Sitôt que l'armistice fut signé, Du Bois partit pour Paris dans l'espoir de présenter une pétition aux puissances alliées victorieuses. Son but était de faire adopter pour les Africains une charte des droits de l'homme destinée à récompenser les services rendus par les Noirs dans les champs de bataille d'Europe et d'ailleurs. « Le projet que j'avais conçu cherchait à amener l'Afrique à faire entendre ses griefs au monde, pendant la Conférence de la Paix de Versailles; c'était un projet ambitieux conçu en temps de guerre, sans soutien politique et, en fait, sans aucun appui massif d'aucune sorte. Si une circonstance particulière ne s'était pas présentée, le projet aurait échoué complètement; et cette circonstance résidait dans le fait que l'Afrique Noire avait le droit d'envoyer quelqu'un du Sénégal au gouvernement français ». Le député noir en question était le Noir Sénégalais, M. Blaise Diagne, le politicien colonial le plus influent en France à l'époque. Il était un ami intime de Georges Clémenceau, et lorsque la France fut menacée d'un désastre militaire en 1917, le premier ministre nomma M. Diagne Commissaire-général en Afrique Occidentale. Clémenceau lui confia la charge de recruter des troupes africaines pour aider à repousser l'offensive lancée par les Allemands sur le front occidental, à la bataille de la Marne en juillet 1918. L'historien afro-américain, J. A. Rogers, qui connaissait le député africain très intimement, dit que « Diagne accepta le poste » pour deux raisons. Il savait que parmi les puissances blanches qui exploitaient l'Afrique, c'était la France qui manifestait le moins de préjugé de couleur; et il avait le sentiment que si les Noirs allaient au secours de la France, celle-ci n'en deviendrait que plus libérale.

« Mais lorsqu'il arriva en Afrique, il se heurta au préjugé de couleur. Le gouverneur blanc du Sénégal s'offensa de l'occupation d'un poste aussi élevé par un Noir. Au lieu d'aller l'accueillir en personne, comme l'exigeaient les circonstances, le gouverneur envoya un fonctionnaire subalterne accompagné d'un détachement de troupes noires pour faire les honneurs. Diagne ne fit pas attention à l'affront fait à sa personne; mais, sentant que c'était à la dignité même de la France que l'on manquait d'égards, il refusa d'aller à terre, et envoya un télégramme à Clémenceau l'informant de ce qui s'était passé. Clémenceau répondit par un message sec adressé au gouverneur, ordonnant à celui-ci de recevoir Diagne avec tous les honneurs militaires qui lui étaient dûs ou bien de démissionner.

« Diagne débarqua, s'élança dans la brousse et aborda des Noirs hostiles, rien qu'avec un petit nombre d'amis. Il ne tarda pas à les gagner. Quatre-vingt mille répondirent à l'appel, plus du double de ce qu'avait demandé Clémenceau. Tout avait été fait au bout de trois mois et sans friction. Clémenceau fut au comble de la joie.

« Lorsque Diagne rentra en France, Clémenceau lui offrit la Légion d'Honneur. Diagne, en la déclinant, déclara qu'il n'avait fait que son devoir et que cela lui suffisait comme récompense. Pareille chose était inouïe, la Légion d'honneur étant une décoration très recherchée. Même le président Poincaré lui-même n'a pas pu ébranler la résolution prise par Diagne de n'accepter aucune récompense... Diagne n'était pas sans avoir ses critiques, dont certains étaient sincères et d'autres animés de jalousie. Certains l'appelèrent traître pour avoir amené des Africains à se battre pour la France et le déclarèrent instrument des intérêts des capitalistes blancs. D'autres, par contre, le louèrent comme ayant fait plus que tout autre pour renforcer la situation des peuples noirs de l'empire français.

« Après la guerre, le député d'Afrique Occidentale se révéla parlementaire de premier plan et fut nommé sous-secrétaire d'État pour les affaires coloniales en 1931. Diagne a été l'un des orateurs les plus efficaces du parlement. Son débit était sans ostentation; il parlait clairement et pertinemment en un français qui était digne d'un académicien. Il était extrêmement populaire en Afrique Occidentale, si populaire en fait, que beaucoup prédirent qu'il pourrait devenir un deuxième Samory ou Mamadou Lamine. En 1918, il était trop malade pour retourner au Sénégal pour les élections. Néanmoins, il recueillit sept mille trois cent quarante-trois voix sur les huit mille qui se prononcèrent dans son district. « Les trois choses les plus grandes de la vie, a-t-il dit une fois, sont la dignité, l'amour et la justice. »

Ce fut cet Africain qui vint à la rescousse de Du Bois et obtint de Clémenceau la permission de tenir le premier congrès panafricain à Paris pendant la session de la conférence de paix. « Pas de publicité là-dessus, dit le premier ministre à Diagne, mais allez-y ».

***

La politique indigène de l'Afrique du Sud, officiellement connue sous le nom d'apartheid ne se contente pas de refuser aux Africains et aux autres non-Européens le droit de participer au gouvernement au même titre que les Blancs; elle s'oppose également à toute forme de « co-participation » politique, « d'assimilation » culturelle ou « d'association » humaine entre les races, à l'inverse des Français qui, eux, favorisent de tels liens. Elle rejette aussi la politique britannique d'auto-gouvernement et d'indépendance. Même la politique belge d'intérêt personnel bien compris, qui recherche le développement des Africains dans le seul domaine de l'ouvrier spécialisé, n'est pas tolérée.

En bref, l'apartheid est une négation de toutes les politiques coloniales existantes. Son seul aspect positif est l'oppression absolue et totale des Africains dans toutes les sphères de la vie — politique, économique, sociale, religieuse. La politique de suicide adoptée par le Dr Malan se

résume dans l'approbation que lui a donnée l'Église réformée hollandaise en ces termes : « Il ne peut y avoir aucune égalité entre les Blancs et les Noirs dans l'État et l'Église. »

***

Maintenant que la tempête de la violence s'est déchaînée sur la belle terre du Kenya, laissant dans son sillage une traînée de haine et d'amertume dont se souviendront pendant longtemps les Africains de cette génération et des générations à venir, il faut que nous travaillions tous pour rétablir la paix. D'autre part, les événements tragiques du Kenya doivent servir de leçon aux Britanniques. La leçon est celle-ci : même sous le système d'évolution constitutionnelle le plus éclairé qui s'oriente vers l'autodétermination, la théorie s'écroule quand on passe à la pratique dans les territoires multi-raciaux. Là, en effet, une minorité blanche, économiquement et politiquement assise, cherche à maintenir une domination permanente sur une majorité indigène noire politiquement éveillée et nationaliste d'esprit.

Des atrocités et des crimes indicibles ont été perpétrés contre les deux camps, car c'est une espèce de guerre de la police militarisée destinée à discipliner une population, comme jadis en Irlande. Et la guerre est le plus grand crime que l'on puisse commettre contre n'importe quel peuple. La tâche que nous avons à accomplir est de liquider les doléances économiques et psychologiques sous-jacentes qui ont donné naissance à Mau-Mau. Tant que ceci n'aura pas été fait, il n'y aura aucune paix durable au Kenya, encore moins de la bienveillance et de la coopération entre Noirs et Blancs.

Ce ne sera que lorsque le pouvoir politique et économique sera partagé par toutes les communautés raciales sur la base d'une égalité absolue dans tous les domaines de la vie publique, que l'intégration nationale sera réalisée et qu'une solution durable des problèmes multi-raciaux du Kenya et d'autres territoires de l'Afrique Orientale et Centrale sera trouvée. C'est maintenant le temps d'agir. Demain ce sera trop tard. Jomo Kenyatta et les autres leaders de l'Union Africaine du Kenya doivent être libérés. Eux seuls, en effet, peuvent aider à ramener le bon sens au Kenya. Après tout, beaucoup de leaders nazis, qui ont commis de pires crimes contre l'humanité que tous ceux que l'on impute au Mau-Mau, ont été remis en liberté. Pourquoi Kenyatta et d'autres Africains souffriraient-ils pour les injustices que des Blancs ont fait subir aux Noirs dans le pays d'origine de ces derniers ?

***

Tant que les leaders africains restent fidèles au peuple, ils n'ont rien à craindre sinon la crainte. Le destin est entre leurs mains. Déjà, en effet, ils ont le puissant soutien moral de la Conférence Afro-Asiatique, qui a déclaré que « le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est un mal auquel il faut rapidement mettre un terme... Que l'assujettissement des peuples à la subjugation, la domination et l'exploitation étrangères

constitue une négation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations Unies et fait obstacle à la promotion de la paix et de la coopération mondiales ».

Dans notre lutte pour la liberté nationale, la dignité humaine et la rédemption sociale, le Pan-Africanisme offre une alternative idéologique par rapport au communisme, d'une part, et par rapport à l'organisation par tribus, de l'autre. Il rejette à la fois le racisme blanc et le chauvinisme noir. Il veut la co-existence des races sur une base d'égalité absolue et de respect pour la personne humaine.

Le Pan-Africanisme porte son regard au-dessus des étroites limites de classe et de race, de tribu et de religion. En d'autres termes, il veut une égalité d'occasions pour tous. Le talent doit être récompensé selon le mérite. Le regard du Pan-Africanisme s'étend au delà des frontières étroites de l'état-nation. Sa perspective englobe la fédération de pays régionaux autonomes et leur amalgamation en un ensemble d'États-Unis d'Afrique.

Dans un tel Commonwealth, tous les hommes, de quelque tribu, race, couleur ou confession qu'ils soient, seront libres et égaux. Et toutes les unités nationales composées des fédérations régionales seront autonomes, en tout ce qui concerne les questions régionales, tout en étant unies devant tous les problèmes d'intérêt commun pour l'Union Africaine. Telle est notre vision de l'Afrique de demain. But du Pan-Africanisme.

Discours du Général de Gaulle devant l'Assemblée Nationale du Mali

Les articles sur l'indépendance de la Guinée étaient sous presse quand nous parvint de Dakar l'écho du discours prononcé par le Général de Gaulle devant l'Assemblée Nationale du Mali.

Nos lecteurs en liront le texte ci-dessous. Une page de la polit que Coloniale française semble ainsi tournée.

A la fameuse conférence de Brazzaville à laquelle s'attache généralement le nom du Général, l'idée de l'indépendance, même comme une fin lointaine, était systématiquement écartée pour tous les pays sous domination française.

Des colonisés de toutes couleurs, indochinois, malgaches, africains ont été poursuivis, condamnés, emprisonnés, fusillés ou exilés pour en avoir fièrement défendu la cause.

Aujourd'hui, le Président de la République française, Président de la Communauté, n'en admet pas seulement le principe et la légitimité pour tout peuple. Il affirme solennellement apporter l'accord total de la France pour l'accession du Mali à la souveraineté internationale.

L'on a joie à relever cette précision majeure du Général :

« Il n'y a pas de réalité internationale qui ne soit d'abord une « réalité nationale. Il faut qu'un pays qui joue son rôle dans le monde « prenne les voies qui le lui permettent et ces voies sont d'abord qu'il se « constitue en État. »

A « Présence Africaine », c'est notre thèse de toujours. Nous ne pouvons que nous réjouir de la perspective d'une telle évolution dans les rapports entre la France et ses anciennes colonies. Il appartient maintenant aux hommes responsables de conférer au mot la totalité et l'intensité de son contenu, de manière à lui conserver un sens conforme aux aspirations profondes des peuples, qui ne souffrent point d'équivoque.

J. R.

★

Voici le discours, longuement acclamé par l'Assemblée debout, par lequel *Le Général de Gaulle apporte l'accord solennel de la France pour l'accession du Mali à la souveraineté internationale, c'est-à-dire à l'indépendance.*

M. le Président de l'Assemblée Fédérale du Mali, MM. les chefs de Gouvernement du Mali, du Soudan, MM. les chefs des Gouvernements africains, M. le Président de la République malgache, Mesdames, Messieurs,

Solennellement, je veux dire d'abord combien je suis honoré de me trouver devant cette assemblée, et je tiens à dire aussi combien je suis touché des paroles que M. le Président Senghor vient de prononcer, et dont un certain nombre s'adressait à moi-même, et à travers moi-même à la France et à notre Communauté.

Ayant rendu cet hommage à l'Assemblée elle-même et à son Président, je vous demande maintenant la permission de dire certaines choses simplement et sans ambages.

« Oui, dans peu de jours, la France, le Mali et les Etats qui le composent entameront des négociations pour modifier le statut de leurs rapports. Cela est prévu implicitement et même explicitement par la Constitution de la Communauté que nous avons tous votée. Il n'en est pas moins vrai que cela va conduire l'Etat fédéral du Mali et les Etats du Soudan et du Sénégal qui la composent à une situation nouvelle en ce qui les concerne.

« Celle qu'ils occupaient déjà l'an dernier était nouvelle. Elle le sera davantage demain. Autrement dit, cet État du Mali va prendre ce qu'on appelle la situation d'indépendance, et que je préfère excusez moi, appeler celle de la souveraineté internationale.

« Je dis que je le préfère sans contester, du reste, l'attrait et la signification que peut avoir, que doit avoir, pour tout peuple, et en particulier pour celui-ci, le terme d'indépendance. Je préfère, cependant, la souveraineté internationale, parce qu'elle me paraît correspondre mieux aux nécessités de toujours et surtout aux nécessités d'aujourd'hui.

« L'indépendance est un terme qui signifie un désir, qui signifie une attitude, qui signifie une intention. Mais le monde étant ce qu'il est, si petit, si étroit, si interférent avec lui-même que l'indépendance réelle, l'indépendance totale, n'appartient en vérité à personne.

« Il n'y a pas d'État, je le disais hier à Saint-Louis, si grand, si puissant qu'il soit, qui puisse se passer des autres. Dès lors qu'il n'y a pas d'Etat qui puisse se passer des autres, il n'y a pas de politique possible sans la coopération. Mais la souveraineté internationale signifie quelque chose, elle signifie beaucoup. Elle signifie qu'un peuple prend dans le monde, ses responsabilités lui-même.

Elle signifie qu'il s'exprime pour lui-même, par lui-même et qu'il répond de ce qu'il dit et qu'il répond de ce qu'il fait. Cela, dans la société des hommes, est évidemment capital.

« C'est à ce degré, à ce rang, que le Mali et, je le répète, les États qui le composent, vont donc, avec l'appui, l'accord et l'aide de la France accéder.

« Dans le monde que j'évoquais tout à l'heure et dont j'ai dit bien qu'il était très dur et très difficile souvent dans ce monde, il y a tou-

jours un grand combat. C'est le destin des hommes, c'est la loi de notre espèce.

Je crois que, pour le moment, si on voulait résumer le combat du monde, on pourrait le résumer en ce qu'il est engagé entre ceux qui veulent ou ceux qui renoncent à la liberté.

C'est une chose aussi ancienne que les hommes, la liberté. Je crois que c'est toujours l'enjeu aujourd'hui plus que jamais.

« Quand donc un pays comme le vôtre va accéder à la responsabilité internationale dont je parlais, le monde entier regarde de quel côté il va se diriger librement. Va-t-il choisir le camp de la liberté? Va-t-il choisir l'autre? Veuillez observer d'ailleurs que je ne crois pas que ce soient toujours les mêmes qui soient dans le camp de la liberté et toujours les mêmes qui soient dans l'autre.

Il peut arriver qu'on change, ou bien tout à coup, ou bien peu à peu, de camp. Et c'est là la raison pour laquelle nous ne renonçons à personne.

« Mais les choses étant ce qu'elles sont, le monde étant ce qu'il est, encore une fois le Mali va devoir choisir la direction qu'il va prendre. Pour la choisir et pour la suivre, il y a quelque chose d'essentiel, et je le dis au nom d'un pays fort ancien qui a traversé beaucoup de vicissitudes et que vous connaissez très bien. L'essentiel pour jouer son rôle international est d'exister par soi-même, en soi-même et chez soi.

« Il n'y a pas de réalité internationale qui ne soit d'abord une réalité nationale. Il faut qu'un pays qui joue son rôle dans le monde prenne les voies qui le lui permettent, et ces voies sont d'abord qu'il se constitue un État. On n'a jamais vu un pays exister, et à plus forte raison exister internationalement, comme élément constructif sans État. C'est-à-dire une organisation qui dirige l'ensemble des citoyens, reconnue par l'ensemble des citoyens, qui soit acceptée, reconnue par l'ensemble des habitants et qui mène le pays tout entier vers le mieux. Cela est capital, encore une fois, et, croyez-moi, ce que le monde va regarder dans votre Mali qui s'organise, c'est avant tout la façon dont s'organisera et fonctionnera votre État.

« D'autre part, il faut l'effort du pays tout entier, il faut l'effort des citoyens, il faut l'effort des hommes et des femmes, il faut l'effort dans le sens où la civilisation moderne l'exige, c'est-à-dire dans le sens du progrès.

« Nous sommes à l'époque de la technique. Il n'y aura pas d'État qui compte, il n'y a pas d'État qui compte, s'il n'apporte au moins quelque chose qui concoure au progrès technique du monde. Cela aussi, je dois le recommander, puisque j'ai l'honneur de me trouver au milieu de vous. Un Etat et son progrès, voilà sur quoi vous serez jugés. Vous en prenez la responsabilité. La France l'accepte de tout son cœur. J'avoue qu'elle est prête à vous y aider. Elle y est prête, d'abord parce que c'est sa nature humaine. Il y a eu des vicissitudes dans l'Histoire de la France, mais la continuité de cette Histoire existe bien avant la Révolution dont parlait tout à l'heure le Président Senghor. Déjà, dès l'origine, la vocation de la France, la destination de la France c'est une vocation et une destination humaines.

« Elle est fidèle à cette vocation, elle est fidèle à cette destination, quand elle vous offre son concours loyal et amical pour votre construction, pour votre établissement et pour votre progrès.

« Et puis, elle le fait aussi pour une autre raison. C'est qu'elle vous connaît et que vous la connaissez. Ce n'est pas en vain que nous nous sommes rencontrés depuis si longtemps, que nous avons vécu ensemble depuis des siècles, que nous nous sommes mélangés partout et, en particulier, dans la Métropole française, que nous avons appris tous la même langue et que nous la parlons, que nous nous sommes formés l'esprit suivant les mêmes disciplines et les mêmes orientations et que nous avons rêvé les mêmes choses, bref, que nous nous sommes fait le même idéal. Celà nous ne le renierons jamais et nous ne le renierons pas plus chez nous que quand nous sommes au milieu de vous. Voilà pourquoi vous pouvez compter sur la France.

« Dans le monde où nous sommes et où nous allons être, non plus seulement mêlés, mais côte à côte, dans ce monde, restons l'un avec l'autre.

C'est le meilleur service que nous puissions nous rendre à nous-mêmes et, en tout cas c'est le service qu'exige de nous, en dernier ressort, l'Humanité.

« Vive le Mali, vive le Sénégal, vive le Soudan, vive la France. »

Directrice-Gérante : C. Madame Yandé DIOP
Dépôt Légal : 1er Trimestre 1960,
Imprimerie HÉRISSEY, EVREUX